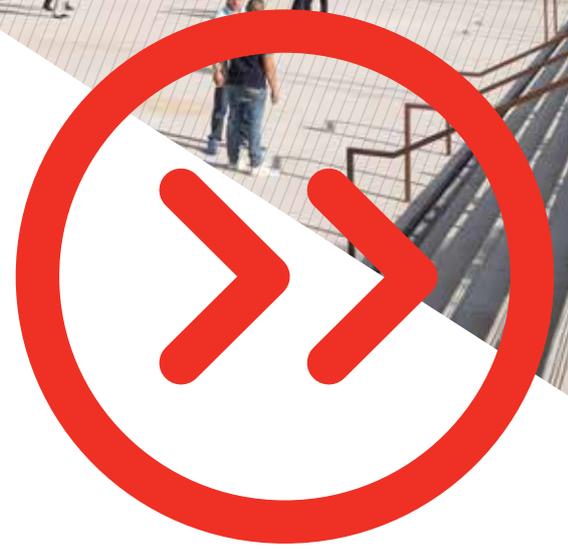


# Région Île-de-France



PROJETS FINANCÉS  
PAR L'EMPRUNT VERT  
ET RESPONSABLE 2016



**Valérie Pécresse,**  
Présidente de la Région Île-de-France

Lors du lancement de son émission obligataire verte et responsable en juin 2016, le Conseil régional d'Île-de-France que j'ai l'honneur de présider s'était engagé à présenter en détail, dans un délai de douze mois, les projets ayant bénéficié des fonds mobilisés. Cet engagement est tenu avec la publication de ce document, qui revient sur des projets emblématiques de l'action de la Région, dont l'une des missions principales est d'investir pour un développement durable et harmonieux du territoire.

A travers ce reporting, c'est la dynamique impulsée par le Conseil régional pour promouvoir l'attractivité de l'Île-de-France, à travers ses investissements dans les secteurs des transports, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la transition environnementale qui ressort. Vous trouverez ainsi un nouveau projet très structurant, le prolongement du RER à l'ouest (EOLE), qui a pu démarrer suite à la signature en 2016 du protocole de financement. Il permettra de relier Paris à Mantes-la-Jolie d'ici le milieu des années 2020 et concernera directement 1,4 millions de Franciliens. Vous trouverez également, autre compétence clef de la Région qui a justifié l'adoption d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement, la construction et la rénovation, selon les meilleurs standards environnementaux, de six lycées afin de faire face à la croissance démographique observée en Île-de-France et d'accueillir ainsi dans les meilleures conditions possibles les nouveaux lycéens.

Afin d'accroître l'efficacité de ses politiques, la Région a par ailleurs mis en place un large programme d'actions territorialisées, pour mieux intégrer les dimensions environnementales et socio-économiques dans sa stratégie d'aménagement du territoire.

L'élaboration de ce reporting participe également de notre volonté de faire évoluer nos pratiques et celles de nos partenaires, afin de diffuser une culture de transparence de l'action publique et d'évaluation, qui constitue une attente forte des citoyens.

Au-delà, ce travail s'insère dans une évolution des marchés financiers, et illustre l'excellent positionnement de la Place financière de Paris et la capacité de ses acteurs à innover dans le souci de promouvoir un développement responsable.

Ce rapport d'exécution représente un important travail collectif, mené par toutes les directions de la Région avec leurs prestataires. Les contributeurs peuvent être fiers de ce document exigeant, détaillé et innovant.

Je suis convaincue que ce reporting constituera une source d'informations riches et pertinentes pour les investisseurs qui ont fait confiance à la Région, et j'espère qu'il leur donnera envie de continuer à être présents sur les projets d'avenir de l'Île-de-France.

<b>Présentation de la Région Île-de-France</b> .....	<b>07</b>
<b>Un acteur régulier sur le marché des obligations vertes</b> .....	<b>08</b>
<b>Cadre des opérations vertes et responsables de la Région</b> .....	<b>09</b>
<b>Éléments introductifs sur le reporting 2016</b> .....	<b>11</b>
<b>Synthèse des impacts des projets</b> .....	<b>12</b>
<b>Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs</b> .....	<b>17</b>
<b>Transport en commun et mobilité durable</b> .....	<b>39</b>
<b>Energies renouvelables et efficacité énergétique</b> .....	<b>69</b>
<b>Biodiversité</b> .....	<b>73</b>
<b>Actions sociales en faveur des populations vulnérables</b> .....	<b>79</b>
<b>Logement social</b> .....	<b>83</b>
<b>Développement économique solidaire</b> .....	<b>89</b>
<b>Annexes : Notice méthodologique et éléments complémentaires sur les critères d'éligibilité</b> .....	<b>95</b>
<b>Lexique</b> .....	<b>101</b>

# L'emprunt vert et responsable 2016



ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR  
DES POPULATIONS VULNÉRABLES

**29,6 millions €**  
soit **4,6%**



BIODIVERSITÉ

**31,3 millions €**  
soit **4,8%**



DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

**43,0 millions €**  
soit **6,6%**



LOGEMENT SOCIAL

**103,5 millions €**  
soit **15,9%**



ÉNERGIES RENOUVELABLES  
ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**17,6 millions €**  
soit **2,7%**



TRANSPORTS EN COMMUN  
ET MOBILITÉ DURABLE

**319,6 millions €**  
soit **49,2%**



**650**  
millions €



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS  
POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS

**105,4 millions €**  
soit **16,2%**

# Financement 2016 par l'emprunt vert et responsable

	Montant	Taux d'allocation	
	<b>650</b>	<b>100 %</b>	
<b>BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS</b>	<b>105,4</b>	<b>16,2 %</b>	<b>p.17</b>
<b>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</b>	<b>46,8</b>		
Lycée Saint-Denis- Plaine Commune	22,4		p.18
Lycée International- Noisy-le-Grand	8,6		p.20
Lycée Alexandre Denis- Cerny	1,7		p.22
Lycée Galilée- Genevilliers	3,4		p.24
Lycée Boulogne-Billancourt	10,7		p.26
<b>Projets : Rénovation de lycées</b>	<b>2,4</b>		
Lycée Léonard de Vinci - Saint-Germain-en-Laye	2,4		p.28
<b>Projets : Construction dans l'enseignement supérieur</b>	<b>33,7</b>		
Campus Jourdan- établissement supérieur à vocation internationale- Paris	12,9		p.30
Maison des Sciences de l'Environnement- Université Paris Est Créteil	8,0		p.32
Maison de l'Île-de-France - Cité Internationale Universitaire de Paris	12,8		p.34
<b>Projet : Construction d'un équipement sportif d'intérêt régional</b>	<b>22,5</b>		
Île de loisirs et sportive de Vaires-Torcy	22,5		p.36
<b>TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE</b>	<b>319,6</b>	<b>49,2 %</b>	<b>p.39</b>
<b>Projets métro</b>	<b>118,5</b>		
Métro ligne 4	42,6		p.40
Métro ligne 11	2,8		p.42
Métro ligne 14	73,1		p.44
<b>Projets tramways</b>	<b>55,4</b>		
Tramway ligne T3	27,2		p.46
Tramway ligne T4	6,2		p.48
Tramway ligne T6	1,9		p.50
Tramway ligne T7	0,7		p.52
Tramway ligne T8	8,6		p.54
Tramway ligne T9	3,4		p.56
Tramway ligne T12	7,4		p.58
<b>Projets liaisons ferroviaires</b>	<b>81,1</b>		
Tangentielle Nord	49,1		p.60
EOLE	32,0		p.62
<b>Dispositif : Développement des bus en sites propres &amp; aménagement des voiries</b>	<b>34,9</b>		<b>p.64</b>
<b>Dispositif : Schéma Directeur d'Accessibilité</b>	<b>29,7</b>		<b>p.66</b>
<b>ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>17,6</b>	<b>2,7 %</b>	<b>p.69</b>
<b>Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales</b>	<b>17,6</b>		<b>p.70</b>
<b>BIODIVERSITÉ</b>	<b>31,3</b>	<b>4,8 %</b>	<b>p.73</b>
<b>Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts</b>	<b>19,2</b>		<b>p.74</b>
<b>Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales</b>	<b>12,1</b>		<b>p.76</b>
<b>ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES</b>	<b>29,6</b>	<b>4,6 %</b>	<b>p.79</b>
<b>Dispositif : Action sociale</b>	<b>29,6</b>		<b>p.80</b>
<b>LOGEMENT SOCIAL</b>	<b>103,5</b>	<b>15,9 %</b>	<b>p.83</b>
<b>Dispositif : Soutien au logement social</b>	<b>103,5</b>		<b>p.84</b>
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE</b>	<b>43,0</b>	<b>6,6 %</b>	<b>p.89</b>
<b>Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation</b>	<b>38,8</b>		<b>p.90</b>
<b>Dispositifs : Soutien à l'économie sociale et solidaire</b>	<b>4,2</b>		<b>p.92</b>

*Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligataire environnementale et responsable réalisée par la Région Île-de-France en 2016. Il est notamment destiné aux investisseurs.*

*Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Île-de-France.*

## PRÉSENTATION DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

En tant que collectivité territoriale de premier plan, la Région Île-de-France pilote un budget de 5 Md€, le plus élevé parmi les régions françaises, et dont près de la moitié est consacré à l'investissement à long terme en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

La Région assure ainsi un rôle pivot pour impulser les initiatives favorables au développement durable. C'est l'autorité compétente pour définir les orientations stratégiques de l'action publique locale sur le territoire : aménagement du territoire, transports avec le STIF, développement économique, recherche et innovation, climat et énergie, biodiversité, gestion des déchets.

Par ailleurs, quel que soit le domaine d'intervention, la Région veille à articuler avec cohérence l'ensemble des orientations qu'elle porte et à intégrer le développement durable et la responsabilité sociétale au cœur de son action. La Région vise ainsi à être une collectivité exemplaire, concernant le fonctionnement de l'institution, avec par exemple la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'achats responsables lancée en 2016.

Dans le cadre de ces actions, la Région a établi une feuille de route environnementale ambitieuse, transversale et résolument tournée vers les territoires, qui irrigue l'ensemble des politiques régionales :

- Transports : objectif environnemental de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à la mobilité,
- Nouvelle stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, adoptée en 2016, qui intègre l'enjeu environnemental en vue de répondre à un double objectif d'identification des potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des Franciliens,
- Lancement des actions territorialisées, nouvelle modalité de l'action régionale qui permettra d'insuffler de nouvelles dynamiques en faveur de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagement des collectivités franciliennes. Le nouveau dispositif « Cent quartiers innovants et écologiques » lancé en 2016 illustre cette évolution,
- Repositionnement du soutien aux réseaux de recherche thématiques (domaine d'intérêt majeur), en ciblant notamment les grands enjeux en matière de climat, énergie, ressources (ex : qualité de l'air),
- Exigence environnementale élevée sur les projets de construction / rénovation en maîtrise d'ouvrage Région (lycées, enseignement supérieur, Centres de Formation des Apprentis, îles de loisirs) ; Lancement en 2016 de la démarche Bâtiment Durable Francilien, en vue d'accompagner et de former les porteurs de projets d'aménagement sur le territoire francilien,
- Soutien à l'agriculture biologique en Île-de-France et aux circuits-courts,
- A partir de 2017, intégration d'une prime environnementale dans les subventions au logement social, pour les programmes les plus performants (éco-matériaux, BEPOS).

### *Un engagement confirmé par des évaluations externes*

La Région bénéficie d'une excellente qualité de crédit, équivalente à celle de l'État français, et qui lui permet d'intervenir à long terme sur son territoire dans les meilleures conditions. Elle est actuellement notée AA perspective stable par Standard & Poor's et Fitch.

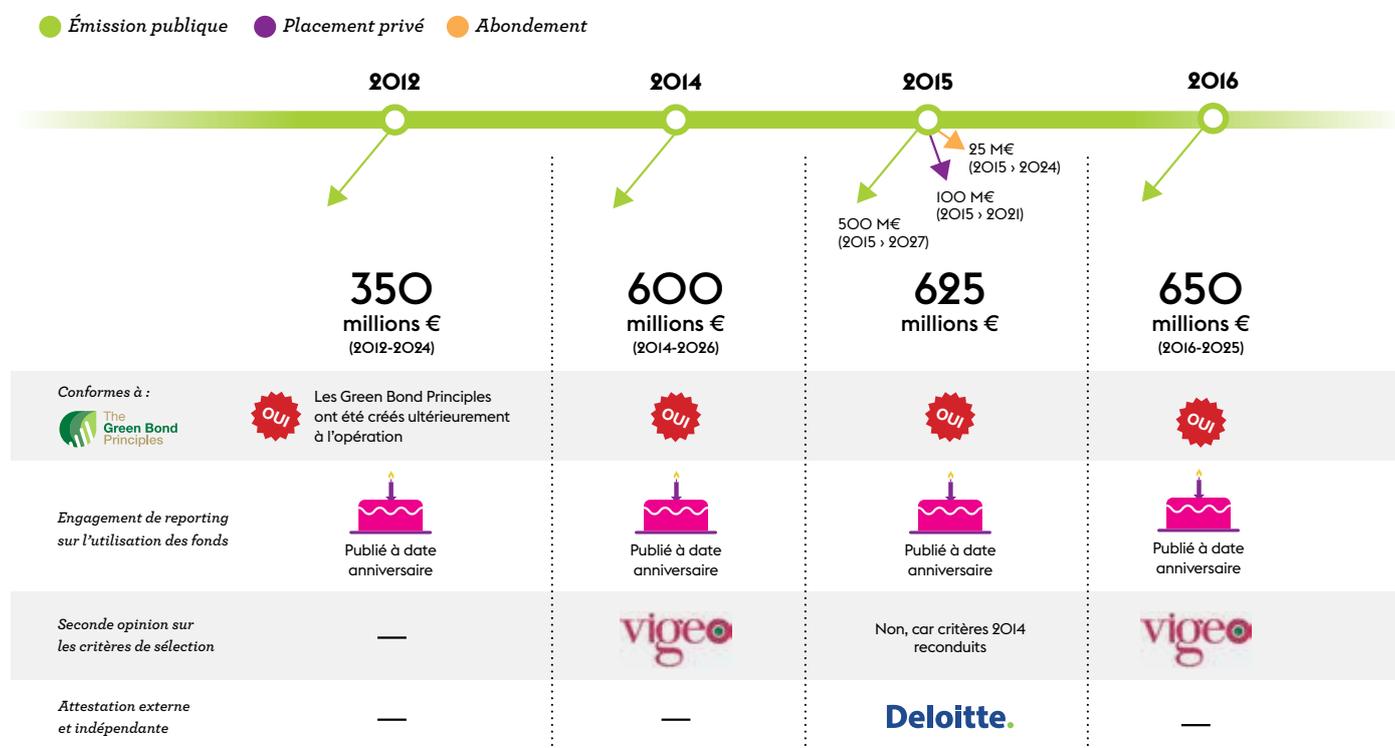
Les performances extra-financières en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) de la Région Île-de-France sont reconnues. L'agence VIGEO, qui évalue la Région depuis 2009, a attribué en 2016 une note globale de 63/100 sur les performances de la Région, qui sont qualifiées d'«avancées» dans l'ensemble des domaines analysés (ressources humaines, environnement, commande publique, gouvernance, développement territorial et solidarités, droits humains).

## UN ACTEUR RÉGULIER SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS VERTES

La Région Île-de-France est un émetteur fréquent et régulier sur le marché des obligations vertes. Elle a mobilisé 2,2 milliards d'euros avec ses émissions vertes et responsables entre 2012 et 2016<sup>1</sup>, avec six opérations de financement dont quatre émissions publiques benchmark. Ce volume représente 65% du montant total des emprunts mobilisés par la Région sur la période.

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région s'inscrivent en conformité avec les principes des Green Bond Principles, et elles visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques, par exemple via le recours à une tierce opinion sur le reporting de l'an dernier, ou en demandant l'actualisation de la seconde opinion sur les engagements de la Région dans le cadre de ces opérations en 2016. Le cadre établi par la Région relatif aux émissions vertes et responsables est décrit à la page suivante.

### HISTORIQUE DES EMPRUNTS VERTS ET RESPONSABLES RÉALISÉS PAR LA RÉGION ET LES ENGAGEMENTS PRIS



#### Faits notables en 2016 :

- L'organisation Climate Bond Initiative a attribué à la Région le prix « First Municipal Green Bond », à l'occasion des Green Bond Awards 2016, qui récompense la stratégie d'ensemble menée par la Région en matière d'émissions obligataires vertes et responsables.
- GlobalCapital, site d'information spécialisée dans les marchés de capitaux internationaux, a décerné à la Région en septembre 2016 deux trophées : « Meilleur émetteur public local d'obligations vertes et responsables » et « Meilleure émission obligataire de l'année pour le secteur public ».
- Audit ex post par Deloitte sur le reporting 2015, attestant la conformité des projets aux critères d'éligibilité, la concordance des dépenses avec la comptabilité constatée sur les projets et les méthodologies de calcul des indicateurs d'impacts.

<sup>1</sup> Hors émission obligataire verte et responsable réalisée le 7 mars 2017, pour un montant de 500 M€.

## CADRE DES OPÉRATIONS VERTES ET RESPONSABLES DE LA RÉGION (GREEN & SUSTAINABILITY FRAMEWORK)

Les opérations vertes et responsables lancées par la Région s'inscrivent en conformité avec les grands principes des Green Bond Principles, et visent à mettre en oeuvre les meilleures pratiques de place.

### 1/ Allocation des fonds vers sept catégories de projet emblématiques de l'action régionale

<b>Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs</b>	Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite
<b>Transport en commun et mobilité durable</b>	Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures
<b>Energies renouvelables et efficacité énergétique</b>	Projets contribuant au développement d'énergies locales renouvelables et à l'efficacité énergétique
<b>Biodiversité</b>	Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts
<b>Actions sociales en faveur des populations vulnérables</b>	Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en situation précaire)
<b>Logement social</b>	Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort
<b>Développement économique, social et solidaire</b>	Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire ; Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité de la Région

### 2/ Neuf critères d'éligibilité sur le management et la finalité des projets

<b>Responsabilité environnementale des projets</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Management environnemental et éco-conception des projets</li> <li>2. Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</li> </ol>
<b>Responsabilité sociale et sociétale des projets</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie</li> <li>4. Contribution au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</li> <li>5. Respect des droits fondamentaux</li> </ol>
<b>Responsabilité économique des projets</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Développement responsable du territoire</li> <li>7. Développement économique du territoire</li> <li>8. Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables</li> </ol>
<b>Gouvernance</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</li> </ol>

### **3/ Publication d'un reporting sur l'utilisation des fonds (à date anniversaire de l'opération)**

Les reporting publiés par la Région visent à illustrer le respect des engagements pris à l'émission, concernant l'affectation des fonds, le respect des critères d'éligibilité pour chaque projet / dispositif financé, et la présentation d'indicateurs d'impacts transverses aux projets.

### **4/ Transparence sur la gestion des fonds et sur le processus d'allocation et de sélection**

#### *Gestion des fonds :*

En termes de flux financiers, les fonds mobilisés par l'emprunt sont fongibles dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, le produit de l'emprunt fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les emprunts verts et responsables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

#### *Processus d'allocation et de sélection des projets :*

Ce processus débute après la fin de l'année de mobilisation des emprunts concernés, lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

La direction des finances, qui pilote la préparation du reporting, demande à chaque direction de la Région de sélectionner un certain nombre de projets d'investissement :

- D'une part, les directions doivent identifier des projets correspondant à un montant en dépenses constatées sur l'année, et qui répondent aux critères d'éligibilité des emprunts verts et responsables, parmi ceux qui sont les plus exemplaires en la matière. Les directions de la Région qui portent les projets sont les mieux à même de sélectionner les projets les plus emblématiques de leur portefeuille.
- D'autre part, le service du contrôle de gestion et des systèmes d'information vérifie le montant des dépenses sur chaque projet en lien avec les directions concernées, puis la direction des finances arrête la répartition des fonds levés sur la base des projets proposés.

Une fois cette étape réalisée, chaque direction prépare le reporting sur les projets retenus. Les informations obtenues par chaque direction sont ensuite centralisées au sein de la direction des finances, qui consolide le document et vérifie la cohérence d'ensemble. Le document est ensuite transmis à la direction de la communication pour maquettage et impression.

## ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS SUR LE REPORTING 2016

Le reporting présenté cette année sur les projets financés par l'émission obligataire verte et responsable de 2016 contient le même niveau d'information que celui présenté l'an dernier, en détaillant :

- un tableau résumant l'affectation des fonds aux projets / dispositifs présentés,
- un tableau résumant les trois indicateurs d'impact identifiés et transverses aux projets : emplois soutenus par le projet (en phase chantier et en phase d'exploitation), émissions de CO2 évitées par le projet, nombre de bénéficiaires concernés par le projet,
- une fiche sur chaque projet / dispositif présenté, décrivant la finalité du projet et la vie du projet, et présentant un tableau synthétique illustrant à l'aide d'éléments probants en quoi chaque projet répond à chaque critère d'éligibilité,
- une notice méthodologique présentant chaque méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs d'impact présentés sur chaque projet.

Par ailleurs, ce reporting vise à mieux distinguer les nouveaux projets de ceux qui ont été reconduits par rapport à l'an dernier. S'agissant des projets reconduits :

- les éléments des fiches relatifs à la vie du projet ont été actualisés,
- afin de permettre aux investisseurs un meilleur suivi de ces projets dans le temps, un historique de l'allocation des fonds sur les précédents emprunts verts et responsables émis par la Région est présenté dans l'en-tête de chaque fiche projet concernée.

### Processus d'élaboration du reporting 2016

<b>début 2017</b>	Lancement du processus d'allocation et de sélection des projets
<b>Février</b>	Echange avec les directions concernées en vue d'identifier un ensemble de projets éligibles
<b>fin Février</b>	Arrêt par la direction des finances d'une première sélection prévisionnelle des projets
<b>Mars</b>	Vérification du montant des dépenses sur chaque projet par le service du contrôle de gestion et des systèmes d'information
<b>Mars/ Avril</b>	Chaque direction concernée prépare le reporting sur les projets identifiés, en illustrant en quoi chaque projet répond bien à chaque critère d'éligibilité, et en remplissant une grille d'indicateurs d'impact, portant notamment information sur la méthodologie utilisée
<b>Avril/ Mai</b>	Consolidation, harmonisation et contrôle de cohérence par la direction des finances de l'ensemble des informations produites
<b>Mai</b>	Mise en forme du reporting
<b>14 juin 2017</b>	Publication du reporting finalisé

# 32

Projets et exemples de dispositifs présentés, ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2016

# 73 %

Part des projets et dispositifs reconduits cette année par rapport à l'an dernier

# 10

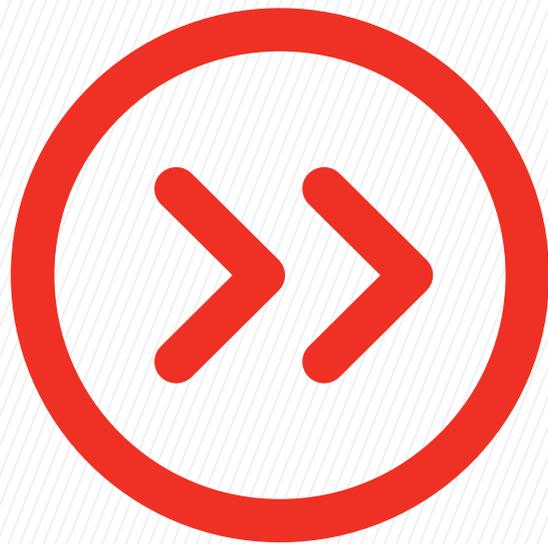
Nouveaux projets et exemples de dispositifs ayant bénéficié des fonds mobilisés en 2016

# Synthèse des impacts des projets et de l'empreinte de l'émission verte et responsable de 2016

	Objet du projet
<p><b>BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS</b></p> <p><b>Projets de construction de lycées neufs et d'internats</b>            Lycée Saint-Denis - Plaine Commune            Lycée International - Noisy-le-Grand            Lycée Alexandre Denis - Cerny            Lycée Galilée - Genevilliers            Lycée Boulogne-Billancourt</p> <p><b>Projets de rénovation de lycées</b>            Lycée Léonard de Vinci - Saint-Germain-en-Laye</p> <p><b>Projets de construction dans l'enseignement supérieur</b>            Campus Jourdan - établissement supérieur à vocation internationale - Paris            Maison des Sciences de l'Environnement - Université Paris Est Créteil            Maison de l'Île de France - Cité Internationale Universitaire de Paris</p> <p><b>Projet de construction d'un équipement sportif d'intérêt régional</b>            Île de loisirs et sportive de Vaires-Torcy</p>	<p>Construction d'un lycée neuf et d'un internat            Construction d'un lycée neuf et d'un internat            Construction d'un internat            Construction d'un internat            Construction d'un lycée neuf</p> <p>Reconstruction du lycée sur le site</p> <p>Restructuration et extension du site            Nouvelle construction            Nouvelle construction</p> <p>Construction neuve, rénovation et aménagement du site</p>
<p><b>TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE</b></p> <p><b>Projets métro</b>            Métro ligne 4            Métro ligne 11 <b>NOUVEAU PROJET</b>            Métro ligne 14</p> <p><b>Projets tramways</b>            Tramway ligne T3            Tramway ligne T4 <b>NOUVEAU PROJET</b>            Tramway ligne T6            Tramway ligne T7            Tramway ligne T8            Tramway ligne T9 <b>NOUVEAU PROJET</b>            Tramway ligne T12 <b>NOUVEAU PROJET</b></p> <p><b>Projets liaisons ferroviaires</b>            Tangentielle Nord            EOLE <b>NOUVEAU PROJET</b></p> <p><b>Dispositif : Développement des bus en sites propres &amp; aménagement des voiries</b>            Exemple : Bus en site propre de Massy-Saclay</p> <p><b>Dispositif : Schéma Directeur d'Accessibilité</b>            Exemple : Gare de Saint-Denis <b>NOUVEAU PROJET</b></p>	<p>Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2)            Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier            Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen</p> <p>Prolongement jusqu'à la Porte d'Asnières            Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil            Nouvelle ligne entre Châtillon et Viroflay            Nouvelle ligne entre Villejuif et Athis-Mons (Phase 1)            Nouvelle ligne entre Saint-Denis et Epinay / Villetaneuse            Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville            Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes</p> <p>Nouvelle ligne tram-train entre Epinay et Le Bourget (Phase 1)            Prolongement du RER E à l'ouest</p> <p>Ligne de bus entre Massy-Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines</p> <p>Mise en accessibilité de la gare</p>
<p><b>ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE</b></p> <p><b>Dispositif : Politique de l'énergie et actions transversales</b>            Exemple : Géothermie à Grigny-Viry Châtillon <b>NOUVEAU PROJET</b></p>	<p>Création du réseau de chaleur et raccordement au réseau</p>
<p><b>BIODIVERSITÉ</b></p> <p><b>Dispositif : Programme Agence des Espaces Verts</b>            Exemple : Butte d'Orgemont <b>NOUVEAU PROJET</b></p> <p><b>Dispositif : Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales</b>            Exemple : Station d'épuration de Sept Sorts <b>NOUVEAU PROJET</b></p>	<p>Travaux de réaménagement du versant sud de la butte d'Orgemont</p> <p>Reconstruction visant à augmenter la capacité de traitement</p>
<p><b>ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES</b></p> <p><b>Dispositif : Action sociale</b>            Exemple : Institut médico-éducatif de Soubiran à Villepinte</p>	<p>Construction d'un nouvel institut médico-éducatif (IME)</p>
<p><b>LOGEMENT SOCIAL</b></p> <p><b>Dispositif : Soutien au logement social</b>            Exemple : Logements sociaux à Choisy-le-Roi            Exemple : Logements sociaux et résidence sociale à Massy-Vilgénis <b>NOUVEAU PROJET</b></p>	<p>Construction de 98 nouveaux logements sociaux            Construction de 64 nouveaux logements sociaux</p>
<p><b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE</b></p> <p><b>Dispositifs : Soutien à la recherche et à l'innovation</b>            Exemple : Soutien aux pôles de compétitivité franciliens</p> <p><b>Dispositifs : Soutien à l'économie sociale et solidaire</b>            Exemple : Soutien à l'activité de micro-crédit</p>	<p>Favoriser l'émergence de projets de recherche et développement</p> <p>Prêt d'honneur et prime régionale couplés au micro-crédit ADIE</p>

Impacts des projets & dispositifs présentés				Empreinte de l'émission verte et responsable 2016 (impact projet pondéré par le poids de l'emprunt dans le financement du projet)					
Montant total du projet (1)	Emissions de CO <sub>2</sub> (teq/an) évitées par le projet	ETP soutenus par le projet*	Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	Montant de l'emprunt vert et responsable 2016 alloué au projet (2)	Poids (2) / (1)	Emissions de CO <sub>2</sub> (teq/an)	ETP soutenus	Périmètre couvert par les indicateurs (Montant reporté / Montant dispositif)	
60,0	114	30	1 200	22,4	37,3%	42,5	11,2	100%	
56,4	39	36	1 215	8,6	15,2%	5,9	5,5	100%	
18,1	48	7	240	1,7	9,4%	4,5	0,7	100%	
11,7	33	4	125	3,4	29,1%	9,6	1,2	100%	
39,0	84	nd	800	10,7	27,4%	23,0	nd	100%	
48,9	41	16	600	2,4	4,9%	2,0	0,8	100%	
49,0	nd	105	1 900	12,9	26,3%	nd	27,6	100%	
15,0	nd	49	379	8,0	53,3%	nd	26,1	100%	
21,6	13	75	1 442	12,8	59,3%	7,7	44,5	100%	
75,0	nd	133	564 000	22,5	30,0%	nd	39,9	100%	
307,1	570	2 180	755 800	42,6	13,9%	79,2	303,0	100%	
1 298,0	3 255	9 216	331 000	2,8	0,2%	6,5	18,4	100%	
1 380,0	7 310	9 798	176 000	73,1	5,3%	387,4	519,3	100%	
618,8	5 884	4 394	280 000	27,2	4,4%	258,9	193,3	100%	
255,8	nd	1 816	62 000	6,2	2,4%	nd	43,6	100%	
384,1	7 685	2 727	82 000	1,9	0,5%	38,4	13,6	100%	
318,4	3 030	2 261	36 000	0,7	0,2%	6,1	4,5	100%	
244,0	2 920	1 732	55 000	8,6	3,5%	102,2	60,6	100%	
403,3	1 338	2 863	70 000	3,4	0,8%	10,7	22,9	100%	
576,7	2 534	4 095	40 000	7,4	1,3%	32,9	53,2	100%	
610,9	20 700	4 337	65 800	49,1	8,0%	1 656,0	347,0	100%	
3 740,9	8 040	26 554	1 400 000	32,0	0,9%	72,4	239,0	100%	
58,0	nd	412	10 000	9,1	15,7%	nd	64,7	26%	
58,2	nd	413	90 000	1,8	3,1%	nd	12,8	6%	
15,1	15 000	106	27 028	0,2	1,3%	195,0	1,4	1%	
1,8	nd	nd	132 683	1,8	100,0%	nd	nd	9%	
11,3	nd	nd	17 145	0,8	7,1%	nd	nd	7%	
6,0	9	78	45	0,4	6,6%	0,6	5,1	1%	
16,4	nd	144	228	0,2	1,2%	nd	1,7	0,2%	
8,1	nd	68	129	0,6	7,4%	nd	5,0	1%	
15,8	nd	nd	109	15,8	100,0%	nd	nd	41%	
1,1	nd	nd	1 276	1,1	100,0%	nd	nd	26%	







# BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉDUCATION ET LES LOISIRS



## Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite

La Région a adopté un nouveau programme prévisionnel d'investissement pour les lycées, en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes. C'est un doublement des moyens qui seront consacrés à l'enseignement secondaire, afin de refléter les évolutions démographiques et les nouvelles dynamiques scolaires : 90 000 lycéens supplémentaires sont en effet attendus en Île-de-France entre 2012 et 2030, reflet de la dynamique du territoire.

Les objectifs environnementaux prioritaires pour les nouveaux projets de construction à venir seront centrés autour de la conception bioclimatique et la maîtrise de l'énergie ; de la biodiversité du site et des ressources en eau ; de la qualité de l'air et de l'acoustique ; de modes de construction et chantiers à impacts optimisés ; d'une maintenance spécifique et de la gestion des déchets.

- **Elaboration des guides techniques sectoriels d'aménagement durable**, qui constituent des guides régionaux pour inclure des préoccupations en matière de développement durable dans les projets.
- **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire pour les lycées, projets inscrits dans le cadre des relations Etat-Région s'agissant de l'enseignement supérieur.
- **Forme d'interventions** :
  - Lycées : marchés de maîtrise d'ouvrage / délégation de maîtrise d'ouvrage,
  - Enseignement supérieur : subvention ou maîtrise d'ouvrage directe,
  - Îles de loisirs : maîtrise d'ouvrage directe (propriétés régionales).
- **Public ciblé** : lycéens, étudiants, enseignants, chercheurs / sportifs amateurs et professionnels.

# LYCÉE SAINT-DENIS

## Projets de construction de lycées neufs et d'internats

Objet	Construction d'un lycée neuf et d'un internat
Lieux	Plaine Commune
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2012, ouverture septembre 2017
Montant total du projet	60,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	94,7%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	22,4 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Création d'un lycée neuf d'une capacité de 1 200 places et d'un internat de 170 lits.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Exigences environnementales dans le cadre d'une démarche de certification HQE® et un objectif « Zéro Energie », avec une production locale d'électricité photovoltaïque.
- Inscription du projet dans le territoire en mutation de Plaine Commune, avec raccordement au réseau de chaleur urbain et desserte par des circulations douces.
- Projet bénéficiant d'un co-financement avec l'ANRU.

### ► VIE DU PROJET

- Cette année : réalisation du clos-couvert et second-œuvre ainsi que de tous les équipements techniques.
- Les opérations préalables à la réception sont en cours pour prononcer la réception des travaux vers fin mai-début juin. La Commission de Régulation de l'Énergie a émis en avril 2017 un avis favorable pour le rachat de l'électricité qui sera produite par la centrale photovoltaïque.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	12 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	18 ETP	C-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 200	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	114 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de certification HQE®.</li> <li>• Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées.</li> <li>• Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum.</li> <li>• Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables.</li> <li>• Production d'électricité photovoltaïque avec l'installation de panneaux en toiture Chauffage assuré par une extension du réseau de chaleur local approvisionné à 50% par de la biomasse suite à la création d'une nouvelle chaufferie collective.</li> <li>• Récupération de chaleur sur les eaux grises de l'internat, compte tenu du nombre important de sanitaires.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de fronts bâtis et de transparences sur la parcelle pour contribuer à la composition urbaine.</li> <li>• Végétalisation des toitures pour favoriser la perméabilité du site, temporiser les rejets au réseau, et lutter contre l'effet d'îlot de chaleur.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de formations générales et de formations spécialisées dans le domaine du service et du soin à la personne.</li> <li>• Prise en compte de la situation familiale et sociale de certains élèves, pour l'attribution des places d'internat.</li> <li>• Accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire (filières professionnelles et technologiques).</li> <li>• Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac.</li> <li>• Insertion dans un aménagement d'îlot à proximité du prochain tramway, en cohérence avec le projet d'extension de la ZAC Montjoie (dont l'autorité concédante est Plaine Commune).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation permettant une employabilité élevée.</li> <li>• Formation en alternance en milieu professionnel pour une mise en application pratique et des liens avec les entreprises.</li> <li>• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>• Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>

# LYCÉE INTERNATIONAL DE NOISY-LE-GRAND

Projets de construction de lycées neufs et d'internats

Objet	Construction d'un lycée neuf avec internat
Lieux	Noisy-le-Grand et Bry-sur-Marne
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2011, ouverture rentrée scolaire 2016
Montant total du projet	56,4 M€
Financement Région dans montant total du projet	95,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	8,6 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Création d'un lycée neuf d'une capacité de 1 215 places et d'un internat de 150 lits.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité vitale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Premier lycée international de l'académie de Créteil qui permettra d'accompagner le développement économique et le positionnement international de l'Est parisien.
- Exigences environnementales dans le cadre d'une démarche de certification HQE® et un objectif « Zéro Energie », avec chauffage par pompe à chaleur sur nappe géothermale.
- Valorisation de la topographie et des ressources naturelles du

site : toitures largement végétalisées face à la vue et mise en valeur d'une zone humide.

- Projet bénéficiant d'un co-financement avec l'ANRU.

## ► VIE DU PROJET

- En 2016 : livraison et accompagnement de la mise en service, avec un suivi sur la période de Garantie du Parfait Achèvement.
- Réception des travaux été 2016 et ouverture aux élèves en septembre 2016. Formation des usagers et interface entre les entreprises et les exploitants techniques à l'automne et l'hiver 2016/2017, notamment pour les installations spécifiques : géothermie, récupération d'eau pluviale, photovoltaïque. Les derniers audits HQE et BEPOS sont prévus avant l'été 2017.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	16 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	20 ETP	C-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 215	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	39 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de certification HQE®.</li> <li>• Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées.</li> <li>• Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum.</li> <li>• Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables.</li> <li>• Production d'électricité photovoltaïque avec l'installation de panneaux (1 500 m<sup>2</sup>) en toiture du lycée et de l'internat, avec une puissance de 210 kWc (crêtes).</li> <li>• Chauffage et eau chaude sanitaire par pompe à chaleur sur nappe géothermale.</li> <li>• Gestion alternative de l'eau sur tout le site et une récupération d'eau pluviale pour les sanitaires.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétalisation intensive des toitures du lycée.</li> <li>• Préservation des atouts biodiversité d'une zone humide.</li> <li>• Aménagement paysager valorisant la topographie du site en forte déclivité.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de la situation familiale et sociale de certains élèves pour l'attribution des places d'internat.</li> <li>• Accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du premier lycée international dans l'est de l'Île-de-France, qui participera à la dynamisation du territoire : lycée d'enseignement général avec des sections internationales permettant l'étude de l'anglais, l'espagnol, le portugais et le chinois.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>• Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>

# LYCÉE ALEXANDRE DENIS

Projets de construction de lycées neufs et d'internats

Objet	Construction d'un internat
Lieux	Cerny
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2009, ouverture rentrée 2016
Montant total du projet	18,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	75,1%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,7 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Création d'un internat neuf d'une capacité de 240 lits, dont 100 places nouvelles et 140 déplacées.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité fondamentale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Une construction bois et un objectif énergétique basse consommation, avec l'insertion dans un site rural marqué par la gestion de l'eau.
- Filières professionnelles atypiques liées à l'aéronautique, nécessitant l'accueil d'élèves en provenance de toute l'Île-de-France.
- Projet bénéficiant d'un co-financement avec l'ANRU.

## ► VIE DU PROJET

- En 2016 : achèvement des travaux avec une réception prononcée début juillet 2016 et une autorisation d'ouverture par la commission de sécurité fin août 2016.
- Les élèves ont été accueillis dans les locaux à la rentrée scolaire de septembre 2016. Le suivi du parfait achèvement avec la prise en main technique par les exploitants et le personnel du lycée se sont déroulés sur l'année scolaire 2016-2017.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	5 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	2 ETP	C-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	240	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	48 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées.</li> <li>• Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum.</li> <li>• Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif basse consommation énergétique pour les 5 usages conventionnels de la réglementation thermique : calcul théorique en phase conception et vérification en fin de chantier.</li> <li>• Récupération de chaleur sur les eaux grises de l'internat, compte-tenu du nombre important de sanitaires.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation qualitative en limite d'un plan d'eau et face à un espace boisé.</li> <li>• Gestion alternative des eaux pluviales par des jardins paysagers en accord avec le site.</li> <li>• Large usage du bois dans la construction, pour les façades, la charpente, les menuiseries et les bardages.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de la situation familiale et sociale de certains élèves pour l'attribution des places d'internat.</li> <li>• Accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle régional des formations de maintenance aéronautique, labellisé depuis 2001 « Lycée des métiers de l'aéronautique et de la logistique ».</li> <li>• Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation permettant une employabilité élevée.</li> <li>• Formation en alternance en milieu professionnel pour une mise en application pratique et des liens avec les entreprises.</li> <li>• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>• Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>

# LYCÉE GALILÉE

Projets de construction de lycées neufs et d'internats

Objet	Construction d'un internat
Lieux	Gennevilliers
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2012, ouverture rentrée 2016
Montant total du projet	11,7 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	3,4 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

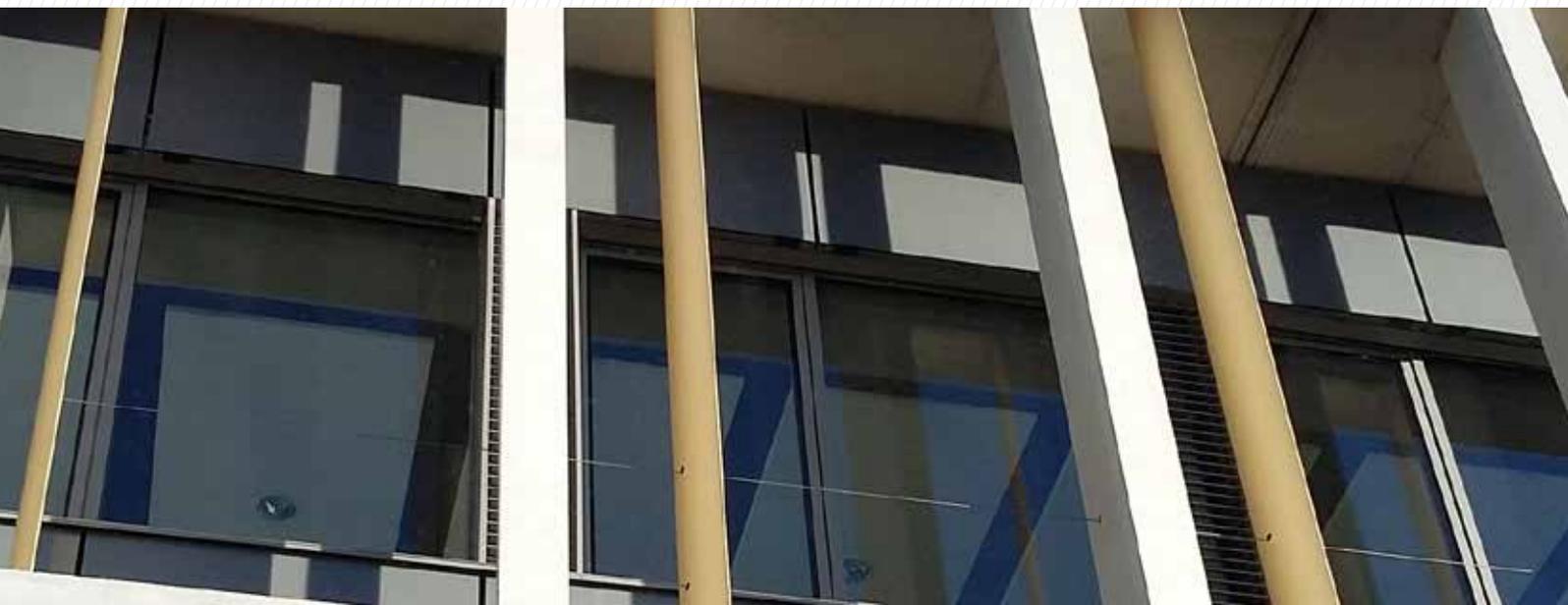
- Construction d'un internat neuf d'une capacité de 125 lits.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité fondamentale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Objectif énergétique de basse consommation et valorisation d'un cœur d'îlot proche d'un mail paysager et de terrains sportifs.
- Filières professionnelles atypiques liées à la plasturgie et à la chimie, avec l'accueil d'élèves en provenance de toute l'Île-de-France.

## ► VIE DU PROJET

- En 2016 : fin des travaux de second œuvre et d'aménagements extérieurs.
- La réception des travaux a été prononcée en août 2016 ainsi que l'avis favorable d'ouverture par la commission de sécurité. Les élèves internes ont pu être accueillis à la rentrée scolaire de septembre et le suivi du parfait achèvement a lieu depuis, avec mise en exploitation technique.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	2 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	2 ETP	C-1
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	125	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	33 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées.</li> <li>• Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum.</li> <li>• Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif basse consommation énergétique pour les 5 usages conventionnels de la réglementation thermique (calcul théorique en phase conception et vérification en fin de chantier).</li> <li>• Panneaux solaires pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire des logements liés à l'internat.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un lieu de vie dédié aux élèves en cœur d'îlot, en cohérence avec une coulée verte et des terrains de sport.</li> <li>• Réalisation d'un bassin paysager et de noues plantées qui permettra une gestion alternative des eaux pluviales.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte de la situation familiale et sociale de certains élèves pour l'attribution des places d'internat.</li> <li>• Accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle régional de la Plasturgie avec des formations rares qui accueillent des jeunes de tout le territoire francilien et qui constitue aussi un des pôles régionaux de la Chimie. Il est depuis 2001 labellisé « Lycées des métiers de la chimie et de la plasturgie ». Ce lycée professionnel comporte des formations d'enseignement général de niveau bac, des formations scientifiques et technologiques.</li> <li>• Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations permettant une employabilité élevée.</li> <li>• Formations en alternance en milieu professionnel pour une mise en application pratique et des liens avec les entreprises.</li> <li>• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>• Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>

# LYCÉE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Projets de construction de lycées neufs et d'internats

Objet	Construction d'un nouveau lycée
Lieux	Boulogne-Billancourt
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2015, chantier en cours, ouverture rentrée 2018
Montant total du projet	39,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	10,7 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'un lycée neuf d'une capacité de 800 élèves.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité fondamentale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE® et un objectif « Zéro Energie », avec le raccordement au réseau local favorable aux énergies renouvelables.
- Equipement dans un secteur urbain en recomposition : Eco-quartier sur l'ancien site emblématique des usines Renault, en lien entre la Seine et le cœur de ville.

## ► VIE DU PROJET

- Cette année : le permis de construire a été obtenu et les travaux ont commencé début 2017.
- Les travaux de préparation et de terrassement du site sont effectués et les fondations sont en cours de réalisation.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	800	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	84 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de certification HQE®.</li> <li>• Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées.</li> <li>• Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum.</li> <li>• Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif « Zéro Energie » : une production d'énergie sur site fournira l'équivalent des besoins liés aux usages réglementaires non couverts par des énergies renouvelables.</li> <li>• Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.</li> <li>• Gestion alternative des eaux pluviales avec des toitures végétalisées, une récupération des eaux pluviales, et un rejet vers la noue urbaine de la ZAC.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte compacité assurant l'inertie du bâtiment et l'insertion dans un milieu dense.</li> <li>• Maintien du fronton des usines Renault comme signal urbain sur la place d'accès.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'enseignement général et technologique.</li> <li>• Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>• Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>

# LYCÉE LÉONARD DE VINCI

## Projets de rénovation de lycées

Objet	Reconstruction sur le site
Lieux	Saint-Germain-en-Laye
Dates clés	Concours de maîtrise d'œuvre 2012, chantier en cours, livraison par tranches de 2015 à 2017
Montant total du projet	48,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,4 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Démolition et reconstruction de l'établissement sur sa parcelle.
- Une compétence-clé de la Région, qui gère les lycées franciliens et qui exerce à ce titre une responsabilité fondamentale auprès des jeunes franciliens et de leurs familles.
- Démarche de certification HQE® et un objectif de label énergétique BBC, avec raccordement à un réseau de chaleur favorisant les énergies renouvelables.
- Conception compacte du bâti autour d'un patio paysager, facilitant le phasage de l'opération sur le site pour maintenir l'activité du lycée pendant le chantier.

### ► VIE DU PROJET

- Cette année : fin des travaux et réception de la 1<sup>o</sup> tranche. Emménagement des usagers. Suivi des garanties de parfait achèvement et mise en service au niveau technique.
- Le chantier seconde tranche a débuté : les fondations sont en cours avec la réalisation d'une cinquantaine de pieux nécessaires au vu de la qualité du terrain.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP insertion soutenus par le projet	16 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	600	D-1
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	41 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de certification HQE®.</li> <li>• Cahier des charges définissant les exigences environnementales pour l'investissement dans les lycées.</li> <li>• Charte « chantier à faibles nuisances » avec objectifs de traçabilité tous déchets et une exigence de valorisation de 70% minimum.</li> <li>• Suivi environnemental de chaque phase par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.</li> <li>• Phasage des travaux en plusieurs tranches pour assurer la continuité des activités de l'établissement durant le chantier mené en site occupé.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif basse consommation énergétique pour le calcul thermique réglementaire des 5 usages conventionnels de la réglementation thermique (calcul théorique en phase conception et vérification en fin de chantier).</li> <li>• Alimentation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire par le réseau de chaleur local essentiellement approvisionné par la biomasse.</li> <li>• Récupération d'eaux pluviales, tranchées drainantes et chaussée réservoir assurant une gestion alternative des eaux pluviales et une bonne perméabilité de la parcelle.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toitures végétalisées.</li> <li>• Conception compacte du bâti autour d'un patio paysager.</li> <li>• Participe à l'amélioration de la qualité de vie, avec une modernisation des ateliers et de la demi-pension, et pour pallier l'absence actuelle de locaux de détente et de vie scolaire.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de formation diversifiée et de qualité sur le territoire (filières professionnelles et technologiques) :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- CAP (préparation et réalisation d'ouvrages électriques),</li> <li>- BAC (science et vie de la terre (SVT)),</li> <li>- Bac technologique (innovation technologique et éco-conception (STI2D), énergies et environnement (STI2D)),</li> <li>- Bac Pro (électrotechnique énergie équipements communicants (ELEEC), maintenance des équipements industriels),</li> <li>- BTS (électrotechnique, conception et réalisation des systèmes automatiques).</li> </ul> </li> <li>• Réduction des déséquilibres territoriaux du post-bac.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'emploi lors du chantier, soutien à l'emploi d'insertion et recrutement de personnels d'accueil, de maintenance, de restauration et d'hébergement au sein du lycée.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble de la communauté scolaire.</li> <li>• Réunions publiques durant les grandes phases de l'opération.</li> </ul>

# CAMPUS JOURDAN

Projets de construction dans l'enseignement supérieur

Objet	Restructuration et extension du site
Lieux	Paris 14 <sup>e</sup> arrondissement
Dates clés	Démarrage des travaux fin 2013 ; Livré en janvier 2017
Montant total du projet	49,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	64,3%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	12,9 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'un ensemble immobilier de 12 438 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher au bénéfice de l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole d'Economie de Paris.
- Objectifs de conforter la renommée internationale de l'Ecole Normale Supérieure et l'Ecole d'Economie de Paris, en favorisant le développement de la recherche et de l'innovation, et de donner de meilleures conditions d'accueil aux étudiants et chercheurs.
- Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire – démarche HQE®.
- Qualité de la proposition architecturale et spatiale : bâtiment de 6 niveaux au-dessus du rez-de-chaussée comprenant 3 volumes horizontaux qui se superposent, tous trois enveloppés d'un habillage de lames bois et métal verticales. Un jeu de « déhanchement » des façades permet d'identifier des espaces fonctionnels, d'apporter de la lumière et une qualité spatiale aux circulations.

Le projet offre de nombreux espaces intérieurs de convivialité qui participent de la recherche de convergence et de dialogue entre les deux écoles d'économie qui occuperont le site.

- Un concours de maîtrise d'œuvre a désigné le 5 octobre 2011 les architectes lauréats.
- Projet cofinancé avec l'Etat (14,5 M€) et la Ville de Paris (3 M€).

## ► VIE DU PROJET

- Permis de construire obtenu en août 2013, puis travaux préliminaires de confortation du sous-sol dès décembre 2013.
- Livré en janvier 2017 ; Ouverture au public : avril 2017.
- Audit de réalisation prévu afin d'atteindre la certification, à planifier à + 6 mois de la mise en service.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	105 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	5 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1900	D-2



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p><b>Management environnemental et éco-conception des projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un programme environnemental.</li> <li>• Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire – démarche HQE® (certification phase programmation obtenue le 23/11/2012 et certification phase conception obtenue le 17/01/2014) .</li> <li>• Cible « chantier à faible impact » en très performant (TP) et charte chantier vert ; le chantier a été qualifié d'exemplaire et a obtenu le label « Attitude Environnement » par la société DUMEZ le 26/06/2015.</li> </ul>
<p><b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de consommation 65kwp/m<sup>2</sup>sdp/an.</li> <li>• Recours à une énergie renouvelable par le raccordement au chauffage urbain de la ville pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.</li> <li>• Conception architecturale visant à réduire la demande énergétique (isolation extérieure et un étage semi-enterré sur 6).</li> <li>• Certification comprenant une gestion de l'énergie performante, le raccordement au réseau de chaleur urbaine de Paris (CPCU) une qualité sanitaire et de lumière des espaces intérieurs optimale, ainsi qu'une gestion de l'eau exigeante par la création d'un jardin et par végétalisation de la toiture.</li> </ul>
<p><b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétalisation des toitures (59% des surfaces de toitures).</li> <li>• Création d'un jardin de 560 m<sup>2</sup> pour limiter l'imperméabilisation de la parcelle, avec des plantes adaptées au climat et au terrain, non invasives et non allergènes, et nécessitant un arrosage et une maintenance limitée.</li> <li>• Choix qualitatifs de revêtements de façade comprenant des persiennes verticales amovibles en bois et métal afin de mettre en valeur la qualité architecturale du bâtiment.</li> <li>• Revalorisation d'un site peu entretenu.</li> <li>• Mutualisation au sein d'un même bâtiment des lieux d'études de deux écoles réputées (ENS et EEP) afin d'en améliorer leur accessibilité.</li> </ul>
<p><b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul>
<p><b>Respect des droits fondamentaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe au développement et à la diffusion de la science, et au développement de la coopération et des contacts internationaux.</li> </ul>
<p><b>Développement responsable du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un pôle d'excellence en sciences économiques et sociales permettant de faciliter et améliorer la mise en réseau des acteurs de la recherche.</li> </ul>
<p><b>Développement économique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 105 ETP et de 17 000 heures d'insertion pour la phase chantier.</li> </ul>
<p><b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par la maîtrise d'ouvrage dans son ensemble.</li> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (traçabilité et économes en ressources naturelles), telles que prévues par la notice environnementale incluse dans le cahier des charges.</li> </ul>
<p><b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de fiches de synthèse de l'opération à destination de l'Exécutif régional.</li> <li>• Tenue de réunions utilisateurs tous les deux mois.</li> <li>• Tenues de réunions publiques régulières.</li> <li>• Sensibilisations des futurs utilisateurs et exploitants sur les pratiques quotidiennes responsables de l'ouvrage (gestion de la lumière naturelle, de l'éclairage artificiel et de l'eau). Les canaux de communication sont les suivants : réunions tous les 2 mois sur la base vie ; échange de mails et de courriers, visite de chantiers et présentation d'espaces témoins.</li> <li>• Tenue de réunions mensuelles « qualité environnementale » sur site avec objectifs partagés et contrôle des actions correctives le cas échéant avec l'ensemble des parties prenantes du chantier.</li> </ul>

# MAISON DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

Projets de construction dans l'enseignement supérieur

Objet	Nouvelle construction sur le campus
Lieux	Université de Paris-Est Créteil
Dates clés	Lancement des travaux mi-2015 ; livraison prévue : été 2017
Montant total du projet	15,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	8,0 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Construction d'un ensemble immobilier de 3 751 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher.
- Equipement qui soutiendra la recherche universitaire, en permettant d'accueillir des laboratoires de recherche travaillant sur la thématique de l'environnement au sein du campus principal de l'Université Paris-Est Créteil-Val-de-Marne.
- Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire – démarche HQE® visant une gestion maîtrisée de l'énergie. Le bâtiment se caractérise également par une conception bioclimatique (basée sur une orientation nord-sud d'un bâtiment compact).

## ► VIE DU PROJET

- Chantier en phase finale au 31/12/2016 : gros œuvre et clos / couvert terminés, incorporations des fluides en cours.
- Objectif de livraison : été 2017.
- Objectif d'ouverture au public : septembre 2017.
- Audit de réalisation prévu afin d'atteindre la certification, à planifier à + 6 mois de la mise en service.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	49 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	3 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	379	D-11



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un programme environnemental.</li> <li>• Démarche de certification NF Bâtiments Tertiaire – démarche HQE® (certification phase programmation obtenue le 22/06/2011 et certification phase conception obtenue le 11/12/2012).</li> <li>• Charte « chantier à faible nuisance ».</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de consommation CEP = 0,85 CEP max (CEP=Consommation d'Énergie Primaire).</li> <li>• Raccordement au réseau de chaleur urbain avec utilisation d'énergies renouvelables dont 30% géothermie et 30% incinération de déchets.</li> <li>• Conception bioclimatique et orientation nord/sud du bâtiment projeté.</li> <li>• Isolation extérieure performante, une ventilation naturelle et une sur-ventilation nocturne.</li> <li>• Enveloppes extérieures optimisées avec protection solaires extérieures généralisées et adaptées.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation de la lisière arborée du campus aux abords du nouveau bâtiment.</li> <li>• Très forte compacité du bâtiment.</li> <li>• Pas de masque solaire généré par la construction du bâtiment.</li> <li>• Aménagements des extérieurs paysagers avec végétalisation et dispositif d'infiltration.</li> <li>• Création d'un parvis végétal en partie sud.</li> <li>• Taux de 72% d'imperméabilisation de la parcelle.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité aux personnes handicapées.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et développement et contribue à la diffusion de la science.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une Maison de l'Environnement ayant vocation à donner de la visibilité au secteur de la recherche environnementale.</li> <li>• Regroupement de laboratoires de recherche et d'un observatoire des sciences de l'univers constituant un pôle francilien clairement identifié et dédié à l'environnement.</li> <li>• Renforcement de la recherche francilienne par la mise en réseau d'acteurs.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 49 ETP et de 5 480 heures d'insertion pour la phase chantier.</li> <li>• Soutien au développement de l'emploi scientifique, par la création d'un pôle de recherche en sciences « dures » particulier à l'Île-de-France.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par la maîtrise d'ouvrage dans son ensemble.</li> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (traçabilité et économes en ressources naturelles...).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue de fiches de synthèse de l'opération à destination de l'exécutif régional.</li> <li>• Tenue de réunions utilisateurs tous les mois.</li> <li>• Participation des chercheurs à la mise en œuvre des équipements scientifiques de l'ouvrage par le biais de réunions spécifiques.</li> <li>• Échanges très réguliers auprès des futurs utilisateurs – chercheurs qui participent à l'implantation des matériels techniques et de sécurité au fil de l'eau. Mensuellement une réunion est assurée avec les exploitants pendant tout le chantier.</li> <li>• Tenue de réunions mensuelles « qualité environnementale » sur site avec objectifs partagés et contrôle des actions correctives le cas échéant avec l'ensemble des parties prenantes du chantier.</li> </ul>

# MAISON DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Projets de construction dans l'enseignement supérieur

Objet	Construction neuve
Lieux	Cité Internationale Universitaire de Paris
Dates clés	Lancement des travaux mi-2015 – Livraison prévue été 2017
Montant total du projet	21,6 M€
Financement Région dans montant total du projet	100,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	12,8 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Création de 142 logements étudiants au sein de la Cité Internationale Universitaire de Paris.
- Bâtiment à énergie positive qui va au-delà des usages réglementaires, en anticipant sur la réglementation thermique 2020.
- Opération inscrite au Contrat de projets Etat-Région 2007-2014 et financée en totalité par la Région, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.
- Une agence a été désignée comme maître d'œuvre mandataire pour la réalisation des études et le suivi de cette opération. Le bâtiment, d'une surface de 5 200 m<sup>2</sup>, se développe sur huit niveaux. Il présente une géométrie singulière, avec au sud une large paroi qui capte l'énergie solaire. Elle laisse entrevoir en son centre deux réservoirs de stockage de l'énergie, technique encore jamais mise en œuvre à cette échelle.

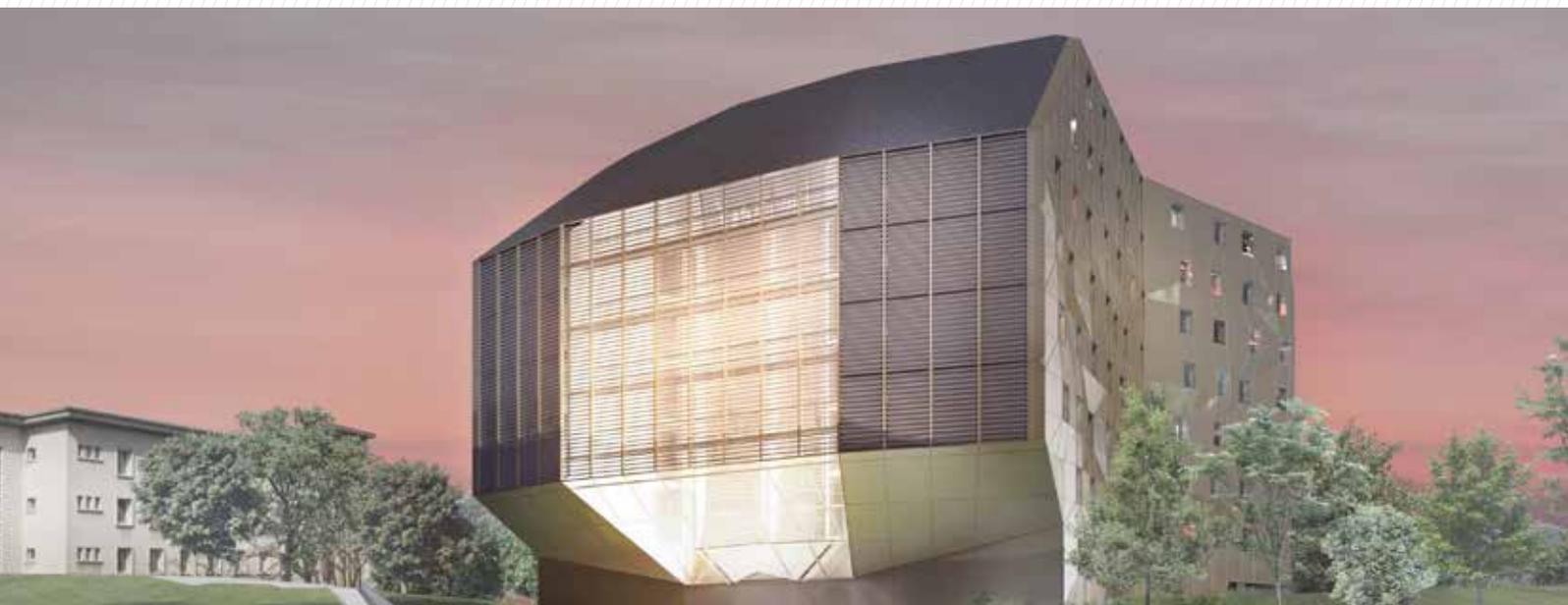
Ce dispositif doit permettre au bâtiment d'être autonome en énergie à près de 70%.

## ► VIE DU PROJET

- Début du chantier de construction le 1er avril 2015.
- A ce stade : gros-œuvre achevé en mars, pose des deux cuves destinées au stockage de l'énergie en juin 2016. Aménagement des chambres et des cuisines, mobilier compris, achevé.
- A venir : fabrication et pose de l'installation de design sonore en juillet prochain, finalisation des espaces verts.
- Livraison prévue : été 2017.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	71 ETP	A-1
ETP insertion soutenus par le projet	3 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	4 ETP	C-4
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 442	D-11
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	13 teq CO <sub>2</sub> /an	E-2



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et le suivi du programme environnemental depuis la programmation jusqu'à 2 ans après la livraison du bâtiment.</li> <li>• Démarche environnementale élargie : énergie grise, qualité de l'air intérieur, autonomie en éclairage naturel, matériaux bio-sourcés.</li> <li>• Charte de chantier vert limitant les nuisances.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment à énergie positive, primé en 2014 dans le cadre de l'appel à projets « BEPOS » organisé par l'ADEME (34kWhep/m<sup>2</sup> sans ENR, excédentaire de 6 kWhep/m<sup>2</sup> avec ENR).</li> <li>• Rejet de 12,8 tonnes de CO<sub>2</sub> évité via les énergies renouvelables : capteurs photovoltaïques en toiture du bâtiment et solaire thermique avec un stockage d'énergie dans deux cuves de 110 m<sup>3</sup> d'eau.</li> <li>• Matériaux utilisés non polluants, prise en compte de l'énergie grise pour les choix techniques, récupération des eaux de pluie, récupération de l'énergie de l'eau usée des douches.</li> <li>• Façades fortement isolées.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre supplémentaire de logements à destination d'étudiants dans un contexte très carencé en Île-de-France.</li> <li>• Projet paysager en accompagnement du bâtiment avec une forte attention à la biodiversité, plantation de 25 nouveaux arbres.</li> <li>• Niveaux de confort des logements élevés : ventilation, qualité des matériaux... Le confort thermique d'été est assuré en limitant les apports solaires par des stores gérés en fonction de l'ensoleillement et par des brasseurs d'air disposés dans chaque chambre.</li> <li>• Le bâtiment comprend également une salle polyvalente dont la vocation est d'accueillir des manifestations autour du développement durable (conférences, projections), une bibliothèque, un foyer, des cuisines collectives.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de 8 300 heures d'insertion (soit en équivalent temps plein 3 emplois) correspondant à 5% du volume horaire total.</li> <li>• Tous les logements sont accessibles aux personnes en situation de handicap.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bâtiment est destiné pour partie à l'accueil des boursiers de la Région Île-de-France (dispositif « bourses-masters » aidant au séjour en France des étudiants étrangers).</li> <li>• Améliore les conditions de vie et d'études des jeunes s'engageant dans les études supérieures.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des emplois d'insertion.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opération représente 71 emplois pour la phase chantier. Pour la phase exploitation, elle représente 4 emplois.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences sur le choix des produits de construction (économiques en ressources naturelles, en émission de CO<sub>2</sub>...).</li> <li>• Exigences sur la provenance des matériaux (limitation de l'énergie grise).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation constante avec le futur exploitant (Cité Internationale Universitaire de Paris) dans le cadre d'une convention relative à la Maison de l'Île-de-France qui définit notamment les actions à entreprendre pour garantir le respect des objectifs environnementaux du projet une fois le bâtiment achevé.</li> <li>• Information des Maisons voisines (Maison du Cambodge et Maison du Liban).</li> <li>• Sensibilisation des futurs occupants au développement durable : partenariat avec l'IRCAM, l'École des Beaux-arts du Mans et l'ENSCI dans le cadre du Master Design Sonore afin de mettre en place des dispositifs permettant de sensibiliser les futurs résidents à la maîtrise de l'énergie.</li> </ul>

*Cité Internationale Universitaire de Paris, actualités sur l'opération* : <http://www.ciup.fr/maison-ile-de-france/>

*Agence d'architecture ANMA – Nicolas Michelin, présentation du projet* : <http://www.anma.fr/fr/projets/maison-de-lile-de-france/>

*Bureau d'études DEERNS – présentation des aspects techniques du projet* : <https://www.deerns.fr/references/batiments-publics/maison-de-lile-de-france-paris>

*Bureau d'études TRIBU – présentation des aspects environnementaux du projet* :

<http://www.tribu-concevoirdurable.fr/references/logement/maison-de-lile-de-france-a-la-ciup-75.html>

# ÎLE-DE-LOISIRS ET SPORTIVE DE VAIRES-TORCY

Projet de construction d'un équipement sportif d'intérêt régional

Objet	Construction neuve, rénovation et aménagement du site
Lieux	Vaires-Torcy
Dates clés	Début des travaux en 2016 ; fin des travaux prévue en 2018
Montant total du projet	75,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	85,3%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	22,5 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

• Réalisation d'un ensemble d'équipements dédiés aux sports de haut niveau et aux loisirs, ainsi que l'aménagement des infrastructures correspondantes (stade d'eau vive pour le canoë-kayak, construction d'un centre sportif pour le haut niveau, amélioration des équipements destinés à l'accueil du grand public, requalification des accès et des espaces public). 14 ha d'aménagements extérieurs (réalisation d'une nouvelle entrée, création de parkings paysagers, création d'un corridor écologique et d'une prairie, création de nouveaux espaces paysagers et d'une nouvelle voie piéton et cycle le long des berges du lac.

• Construction de plus de 19 000 m<sup>2</sup> de surface utile, dont 15 000 m<sup>2</sup> neufs et 4 000 m<sup>2</sup> d'un bâtiment existant rénové.

• 564 000 visiteurs concernés chaque année par le projet selon l'étude de fréquentation, et une évaluation de 54 000 bénéficiaires pour la partie en eau vive.

• Participe au rééquilibrage à l'est - en proposant de nouvelles infrastructures de qualité et en renforçant la qualité du service public rendu par la Région à l'est de son territoire.

• Projet inscrit à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

• Organisation à terme de manifestations nationales et internationales sur site prévues dès l'été 2018, participant au rayonnement de la Seine-et-Marne et donc de l'Île-de-France.

• Cofinancement avec l'Etat (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire).

## ► VIE DU PROJET

• Février 2016 : lancement des travaux des travaux des pôles sportifs, hébergement et formation et du Stade d'eau vive.

• Mars 2017 : réception des experts du Comité International Olympique (CIO) .

• Mai 2017 : réception de la commission d'évaluation du CIO.

• Septembre 2017 : livraison des premiers équipements ; stade d'eau vive : livraison prévue au printemps 2019.

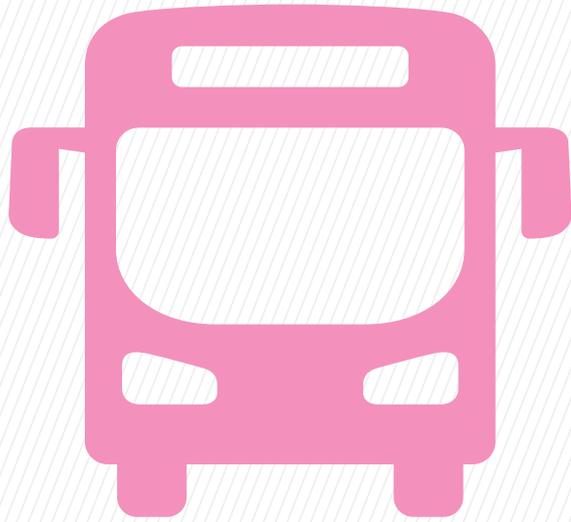
## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	104 ETP	A-5
ETP insertion soutenus par le projet	9 ETP	B
ETP exploitation consécutifs au projet	29 ETP	C-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	564 000	D-3



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'une « charte chantier à faible nuisance » avec les entreprises prestataires portant engagement de valorisation des déchets (hors déchets de terrassement) <math>\geq</math> 50%, dont 20% au minimum en valorisation matière, et visant à limiter les nuisances visuelles pour les usagers du site en s'assurant de la propreté intérieure du chantier.</li> <li>• Chantier suivi par un bureau d'étude HQE qui veillera aux engagements des entreprises signataires.</li> <li>• Compostage sur site et gestion différenciée des déchets en phase d'exploitation.</li> <li>• Utilisation du bois pour la construction, qui devra disposer d'un label PEFC ou FSC.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Energies renouvelables avec géothermie sur nappe et solaire thermique pour l'eau chaude afin de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>.</li> <li>• Optimisation de la performance énergétique de l'enveloppe du bâtiment et choix de matériaux favorisant l'inertie thermique (maintien de la température).</li> <li>• Végétalisation des toitures pour absorber les rayons solaires et limiter ainsi la montée en température de la toiture, et baies ouvrantes pour favoriser la ventilation naturelle (30% minimum de la totalité des baies d'un local).</li> <li>• Maintien et restauration des écosystèmes avec la création de deux mares pour recréer les habitats d'amphibiens et de tritons en mesures compensatoires, et conservation de la végétation existante.</li> <li>• Gestion de l'eau en lien avec le bassin hydrographique, en faveur de cheminements en pente qui permettant l'écoulement des eaux.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet favorisant l'accès par les modes doux (piétons, vélos, bateaux non motorisés), et prévoyant un nombre conséquent de stationnement vélos.</li> <li>• Nouveaux aménagements paysagers sur 15 ha : création d'un cône de vision vers le plan d'eau et la chocolaterie Menier classée bâtiment historique ; création de prairies fleuries ainsi que de nouveaux boisements.</li> <li>• Maintien des berges végétalisées au sud et au nord du site.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'accessibilité du site aux personnes en situation de handicap.</li> <li>• Centre d'hébergement comportant un nombre de chambres accessibles supérieur à la réglementation et suffisant pour permettre l'accueil de groupes et notamment des sportifs affiliés aux fédérations handisport ou sport adapté.</li> <li>• 30 000 heures d'insertion sont prévues sur les deux ans de travaux.</li> <li>• Prévention des risques de santé du personnel du chantier, qui sera équipé de protections individuelles adéquates (protections auditives, visuelles, casques, gants, pantalons et chaussures de protections...).</li> <li>• Tarification adaptée pour favoriser l'accès du site au plus grand nombre.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorise l'accès au sport pour tous, reconnu comme un moyen de promouvoir l'éducation, la santé, et l'insertion sociale, objectif d'intérêt général (art.100-1 du Code des Sports).</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe au renforcement de l'attractivité et au développement touristique du territoire.</li> <li>• Accueil de manifestations internationales contribuant au rayonnement du territoire.</li> <li>• Rééquilibrage des implantations de grandes infrastructures à l'est-francilien.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le chantier nécessitera 104 ETP.</li> <li>• Les emplois pérennes sont évalués à 29 personnes et des emplois indirects seront également créés concernant l'entretien et le nettoyage d'équipements.</li> <li>• Doublement attendu du chiffre d'affaires actuel de l'île de loisirs.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics.</li> <li>• Allotissement du marché de travaux pour favoriser la concurrence et l'accès des PME aux marchés.</li> <li>• Utilisation de matériaux économes en ressources naturelles.</li> <li>• Sous-traitants agréés par la Maîtrise d'Ouvrage soumis aux mêmes règles que le titulaire du marché.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation de l'ensemble des parties prenantes du projet (mouvement sportif, associations, collectivités, entreprises) sur différentes phases de définition du projet d'aménagement.</li> <li>• Implantation d'une Maison du projet sur site afin de garantir une information de proximité et en continu pendant toute la durée des travaux.</li> <li>• Création de groupes de travail pour mobiliser les acteurs des territoires sur la définition du futur projet d'animation du site.</li> </ul>



# TRANSPORT EN COMMUN ET MOBILITÉ DURABLE



**Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures**

- **En tant que chef de file de la compétence transport en Île-de-France**, la Région participe à la définition des schémas d'organisation des transports avec le STIF, l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France, au sein de laquelle la Région dispose de 51% des droits de vote, et cofinance les grands projets d'investissement avec ses partenaires (tels que l'Etat ou encore les Conseils départementaux).
- **Le prolongement de la ligne 14 au nord vers Saint-Ouen**, financé par les emprunts verts et responsables, relève du projet de réseau du Grand Paris Express.
- **Nouveau grand projet emblématique**, EOLE vise à prolonger le RER E à l'ouest francilien, et permettra ainsi une nouvelle connexion Est-Ouest sur le territoire en passant par la gare Magenta à Paris.
- **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire
- **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage (STIF, RATP, SNCF, Conseils départementaux)
- **Cible** : ensemble des Franciliens

# MÉTRO LIGNE 4

## Projets métro

Objet	Prolongement jusqu'à Bagneux (phase 2)
Lieux	Montrouge et Bagneux
Dates clés	Début des travaux de génie civil : 8 juillet 2015 ; Mise en service prévisionnelle : 2020
Montant total du projet	307,1 M€ (phase 2)
Financement Région dans montant total du projet	60,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	42,6 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

• Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux est un enjeu majeur pour la mobilité des franciliens au sud de Paris : il s'agit de la deuxième ligne du métro parisien en termes de trafic, empruntée chaque jour par 674 000 voyageurs, avec 27 stations et une longueur de 10,6 km. Elle est en correspondance avec toutes les autres lignes de métro et de RER (à l'exception des 3bis et 7bis).

• Projet qui s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis, en permettant le report modal, le désenclavement des territoires et un meilleur accès à la mobilité.

• Eco-conception du projet lors du choix des matériaux et techniques de construction, et construction des nouvelles stations de métro avec un effort particulier sur la gestion et l'économie d'énergie (consommation basse, récupération, énergies renouvelables), la gestion et la consommation en eau potable ainsi que la récupération des eaux d'infiltration.

• Projet inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

• Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage (RATP) et les autres partenaires financeurs (Etat et le Département des Hauts-de-Seine).

### ► VIE DU PROJET

• Prolongement à la mairie de Montrouge réalisé en phase 1, mis en service le 23 mars 2013.

• Poursuite des travaux de génie civil.

• Programme de sensibilisation sur la sécurité dans les écoles situées à proximité du chantier.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 180 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	755 800	D-4
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	570 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	10,8%	F



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préférence pour des équipements et matériaux durables et pour des systèmes à faible consommation de l'énergie ou permettant de l'optimiser : technologies à basses consommations, récupération des eaux pluviales.</li> <li>• Objectif d'utiliser des dispositifs supportant des adaptations ultérieures.</li> <li>• Dispositions permettant de limiter la production de déchets en phase travaux et d'optimiser leur gestion en vue d'un réemploi ou d'un recyclage : les entreprises travaillant sur le chantier suivront un cahier des charges instituant les règles à suivre pour la collecte, le stockage, le recyclage et l'élimination des déchets de chantier. Elles sensibiliseront leurs personnels à la bonne gestion des déchets et à la propreté du chantier et de ses abords.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un report attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers le métro, de l'ordre de 4,5 millions de véhicules.kilomètres en moins.</li> <li>• Projet qui permettra une réduction des coûts liés aux effets de la pollution et à l'effet de serre de l'ordre de 570 teqCO<sub>2</sub>/an (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>).</li> <li>• Utilisation de l'énergie électrique pour le projet qui ne contribuera donc pas à la pollution atmosphérique et à l'effet de serre.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 81 800 voyages seront effectués sur le prolongement de la ligne 4 au sud de Paris (dont 37 600 en phase 1), représentant 22 millions de voyages annuels (dont 10 millions en phase 1).</li> <li>• 41 400 habitants et emplois à moins de 600 mètres du futur prolongement.</li> <li>• dont 85 % n'étaient desservis par aucun mode lourd auparavant.</li> <li>• Le gain moyen des utilisateurs actuels des transports en commun sera de 10 minutes, et celui des reportés de la voiture de 5 minutes.</li> <li>• Le trafic sera constitué par :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 89 % de voyageurs qui utilisaient précédemment les transports en commun,</li> <li>- 6 % de voyageurs qui utilisaient précédemment la voiture particulière (report modal),</li> <li>- 5 % de nouveaux déplacements ou de voyageurs effectuant précédemment leur déplacement à pied (trafic induit).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité des stations aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis la voirie jusqu'aux quais par des passages élargis motorisés ou équipement équivalent comme le futur Nouveau Passage de Validation (NPV) 90 ; des ascenseurs desservant le niveau de la voirie, le niveau des quais et, le cas échéant, un niveau intermédiaire appelé « mezzanine ».</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La commune de Bagneux souhaite mettre en œuvre sur l'ensemble du site un projet d'urbanisme de qualité pour réhabiliter l'entrée de ville, redynamiser les fonctions économiques et commerciales et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipements, de logements et d'amélioration du cadre de vie. Le prolongement de la ligne 4 à Bagneux (à l'emplacement appelé « l'îlot Métro ») va en outre contribuer à renforcer fortement l'attractivité du site.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 2 180 ETP pour la phase 2 du prolongement de la ligne 4 sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation préalable organisée en juin/juillet 2001 ; enquête publique du 9 janvier au 10 février 2012.</li> <li>• Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> <li>• Un agent de proximité dédié au dialogue avec les commerçants et les riverains en phase chantier.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.prolongement-m4.fr/>

# MÉTRO LIGNE 11

Projets métro



Objet	Prolongement jusqu'à Rosny-Bois-Perrier
Lieux	Paris, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Rosny-sous-Bois
Dates clés	Début des travaux préparatoires : 2016 ; Mise en service prévisionnelle : 2022
Montant total du projet	1 298,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	42,9%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	2,8 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le prolongement à l'est de la ligne 11 du métro comprend la réalisation de 6 km de voies et la création de 6 stations jusqu'à celle de Rosny-Bois-Perrier.
- Le report des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 est estimé à environ 7 % soit 1,33 millions de déplacements en voiture particulière évités par année. Le projet permet ainsi de participer à la décongestion du réseau routier et de diminuer la pollution induite par le transport en véhicule particulier.
- Le projet s'intègre dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis et permet aux usagers de choisir un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et STIF) et les autres financeurs (Etat, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Département de la Seine-Saint-Denis).

## ► VIE DU PROJET

- Lors d'une manifestation, organisée le 10 décembre 2016, les travaux ont été symboliquement lancés.
- Le début des travaux de génie civil se fera en 2017.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	9 216 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	331 000	D-4
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	3 255 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	7,9 %	F



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

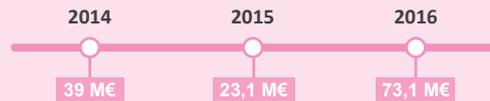
<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La RATP, maître d'ouvrage du projet, se mobilise dans sa politique de développement durable par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'écoconception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report modal attendu des utilisateurs de la voiture particulière vers la ligne 11 estimé à 7 % soit 1,33 millions de déplacements évités par année. Le projet participe ainsi à la décongestion du réseau routier.</li> <li>• Diminution attendue des émissions de gaz à effet de serre de 3 255 teq CO<sub>2</sub>/an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun estimé à 10 minutes par voyage, ce qui correspond à un gain de temps total de 3,6 millions d'heures par an.</li> <li>• Au total, en tenant compte du gain de temps des autres utilisateurs et celui lié à la meilleure accessibilité des stations, les gains de temps annuels s'élèvent à 4 millions d'heures par an.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais seront accessibles par des ascenseurs, pour le parcours d'accès principal. Les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains.</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet va permettre de desservir 68 000 habitants et 14 500 emplois.</li> <li>• Le projet permet d'accompagner plusieurs secteurs en développement (ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, ZAC centre-ville aux Lilas ; secteurs ANRU ; etc.).</li> <li>• Les collectivités et les aménageurs sont associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet afin de garantir notamment la cohérence et la pertinence du projet au regard du développement économique et des zones de desserte à privilégier.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création estimée de 9 216 ETP sur le chantier.</li> <li>• Autour des stations de métro, les nouvelles dessertes représentent une opportunité pour les commerces et les activités économiques.</li> <li>• Le projet facilitera l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations l'accès aux emplois et lieux d'études de l'Île-de-France.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions accordées aux maîtres d'ouvrage (la RATP pour ce projet) sont soumises au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information régulière des riverains sur l'évolution des étapes du chantier.</li> <li>• Des actions d'information spécifiques seront également mises en place auprès des élus, associations, riverains du chantier et des voyageurs des réseaux de métro et d'autobus.</li> <li>• Des agents de proximité accompagnent le chantier sur le terrain en faisant le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux (permanences dans un local dédié, numéro de téléphone « info chantier »).</li> <li>• Un portail Internet spécifique sera mis en place.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://prolongementligne11est.fr/>

# MÉTRO LIGNE 14

## Projets métro

Objet	Prolongement jusqu'à la mairie de Saint-Ouen
Lieux	Paris, Clichy, Saint-Ouen
Dates clés	Début des travaux : juillet 2013 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2019
Montant total du projet	1 380,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	12,8%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	73,1 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Premier maillon du réseau du Grand Paris Express.
- Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires desservis.
- Objectif de désaturer la ligne 13 : les études de trafic ont montré que le taux de décharge de la ligne 13 grâce au prolongement de la ligne 14 est supérieur à 23% sur le tronç commun et plus de 19% sur les branches ce qui permettra d'améliorer les conditions de déplacement des usagers des transports en commun.
- La réalisation du projet de prolongement de la ligne 14 induira un report des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an. Ce report permettra de diminuer les productions de GES induit par le transport en véhicule particulier.
- Projet inscrit au Contrat de Plan Etat-Région (CPER), document de contractualisation, une liste d'opérations dont il s'agit d'engager les travaux.

- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage conjoints (RATP et STIF) et les autres financeurs (Etat, Société du Grand Paris, Ville de Paris et Départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis).

### ► VIE DU PROJET

- Poursuite des travaux de prolongement (creusement boîtes des stations, site de maintenance et de remisage, ouvrages annexes).
- Les travaux de réalisation de la station Porte de Clichy assurés par le groupement d'entreprise ICOP – Eiffage TP Fondations, sous maîtrise d'ouvrage RATP ont généré des fuites. Les mesures de réparation et de renforcement ont été prises. Le retard induit fait l'objet de solutions d'accélération.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
*ETP chantiers soutenus par le projet	9 798 ETP	A-2
*Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	176 000	D-4
*Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	7 310 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
*Taux de rentabilité interne du projet	10,0%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p><b>Management environnemental et éco-conception des projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La RATP se mobilise dans sa politique de développement durable autour de l'engagement n°4 « exemplarité de ses pratiques professionnelles » par le management des risques environnementaux de ses sites industriels (ex. sur le futur site de maintenance et de remisage : traitement des terres polluées (amiante, hydrocarbures, etc.) et des infrastructures qu'elle exploite, par l'éco – conception des infrastructures, systèmes, équipements, qu'elle spécifie ou conçoit, par les achats qu'elle effectue.</li> <li>• Depuis 2001, la RATP s'est inscrite dans une démarche de progrès continu par la maîtrise et l'anticipation de tous les aspects qui relèvent de ses responsabilités en termes d'utilisation des ressources ou d'impacts sur le milieu naturel et sur les riverains. Cette initiative s'est concrétisée par la certification ISO 14001 de plusieurs lignes de métro (ex. 1, 8, 14) et divers ateliers de maintenance.</li> </ul>
<p><b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report modal attendu des utilisateurs de la voiture ou de deux-roues motorisés vers les transports en commun de 33 686 400 véh.km/an.</li> <li>• Réduction attendue des émissions de gaz à effet de serre de 7 310 teq CO<sub>2</sub>/an.</li> </ul>
<p><b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen généralisé pour les utilisateurs actuels des transports en commun est estimé à 6 minutes par voyage grâce au prolongement de la ligne 14, ce qui pour un total de 162 000 voyages par jour correspond à un gain de temps total de 4,7 millions d'heures par an.</li> <li>• Le gain de temps des utilisateurs actuels de la voiture qui utiliseront dorénavant la ligne 14 est considéré égal à la moitié du gain des anciens utilisateurs des transports collectifs, soit 3 minutes par voyage.</li> <li>• Amélioration du confort des usagers de la ligne 13, le projet permettant un taux de décharge estimé de la ligne 13 supérieur à 23% sur le tronç commun et plus de 19% sur les branches (selon les études de trafic).</li> </ul>
<p><b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles stations accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : les cheminements dans la station entre la voirie et les quais accessibles par des ascenseurs pour le parcours d'accès principal ; les quais seront toujours en alignement droit pour permettre un accès de plain-pied aux trains.</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<p><b>Respect des droits fondamentaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<p><b>Développement responsable du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact économique positif en facilitant l'accès aux emplois du secteur et pour les riverains des stations de desservir 96 100 habitants et 72 000 emplois.</li> <li>• Projet qui accompagne le développement de secteur en développement (ZAC des Docks, ZAC Victor Hugo, etc. à Saint-Ouen ; ZAC Morel-Sanzillon, etc. à Clichy ; secteur des Batignolles, ZAC Clichy-Batignolles, etc. à Paris).</li> </ul>
<p><b>Développement économique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création estimée de 9 798 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<p><b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics (Visa dans convention de financement - Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).</li> </ul>
<p><b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête publique de janvier à février 2012, et DUP en octobre 2012.</li> <li>• Information régulière des riverains mise en œuvre sur l'évolution des étapes du chantier, tenue de réunions publiques d'information, signalisation et lettres d'informations ciblées.</li> <li>• Agents de proximité pour faire le lien entre riverains, les élus et les entreprises de travaux, avec des permanences dans un local dédié situé à proximité du chantier assurées par l'agent de proximité. Il est également joignable sur un numéro de téléphone « info chantier ».</li> <li>• Un portail Internet spécifique sera mis en place.</li> <li>• Collectivités et aménageurs associés tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet de métro dans le cadre de réunions spécifiques (comité technique, commissions de suivi, etc.).</li> </ul>

Lien site internet dédié : [http://www.ratp.fr/fr/ratp/c\\_11634/carte-d-identite-prolongement-de-la-ligne-14-a-mairie-de-saint-ouen/](http://www.ratp.fr/fr/ratp/c_11634/carte-d-identite-prolongement-de-la-ligne-14-a-mairie-de-saint-ouen/)

# TRAMWAY T3

## Projets tramways

Objet	Prolongement jusqu'à la Porte d'Asnières
Lieux	Paris : 13e, 12e, 20e, 19e et 18e arrondissements
Dates clés	Début des travaux : 2010 ; 1 <sup>ère</sup> mise en service : 15 décembre 2012 ; Mise en service du prolongement Porte d'Asnières : fin 2017
Montant total du projet	618,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	33,5%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	27,2 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui facilite les déplacements des 267 000 habitants et emplois situés dans une bande de 400 mètres de part et d'autre du projet d'extension de la ligne du tramway.
- Intégration du projet dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés, favorise l'utilisation d'un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement, et qui revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage (la Ville de Paris et la RATP).

### ► VIE DU PROJET

- Mise en service le 15 décembre 2012.
- Renfort d'offre de service depuis le 1er septembre 2015 (23 courses supplémentaires le samedi et 55 le dimanche. Pendant les petites vacances scolaires, 49 courses le samedi et 73 le dimanche).
- Travaux en cours depuis 2014 relatifs à un nouveau prolongement du T3 jusqu'à la Porte d'Asnières. Ce tronçon sera mis en service fin 2017.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 394 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	280 000	D-5
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	5 884 teq CO <sub>2</sub> /an	E-4
Taux de rentabilité interne du projet	8,0%	F



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif d'optimisation de la durée des travaux et de réduction des nuisances pour les riverains.</li> <li>• Trophée RATP 2013 du projet le plus exemplaire dans sa démarche d'éco-conception pour le site de maintenance et de remisage Ladoumègue du T3.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Economies estimées de l'ordre de 5 884 teq CO<sub>2</sub> par an du fait du report modal attendu de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 2,48 millions d'heures par an.</li> <li>• Réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway (reprise de la voirie de façade à façade, aménagement de l'espace pour les modes doux, sécurisation des traversées piétonnes...).</li> <li>• Amélioration du cadre de vie des riverains des boulevards des Maréchaux et des portes de Paris tout en respectant et valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés.</li> <li>• Augmentation du nombre d'arbres sur le périmètre du projet, avec une diversification des essences, et plus de 6 hectares de « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stations du tramway qui répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'utilisateurs. En particulier, chaque nouvelle station comporte des bornes d'appel d'urgence, des caméras de vidéosurveillance et des équipements de télésignalisation.</li> <li>• Insertion de clauses sociales dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une zone marquée par une forte densité de population et d'emplois.</li> <li>• Il permet de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les nombreux projets urbains du secteur (secteur Olympiades – villa d'este, secteur Joseph Bédier–Porte d'Ivry et Paris-Rive-Gauche au sud (13e), aménagement de la porte de Vincennes (12e-20e), aménagement de la ZAC Porte des Lilas (19e-20e) à l'est suite à la couverture du périphérique, ZAC Claude Bernard, secteur Macdonald, aménagement du pôle Eole-Evangile, des secteurs de la porte de la Chapelle et de la gare des Mines, de la porte de Montreuil et du secteur Saint-Blaise à l'est).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création estimée de 4 394 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation préalable du 30 janvier au 15 mai 2006.</li> <li>• Enquête publique du 28 avril au 7 juin 2008.</li> <li>• Arrêté d'utilité publique publiée le 28 novembre 2008.</li> <li>• Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> <li>• Tenue chaque mois d'un Comité Consultatif des Travaux du Tramway, qui rassemble le coordinateur général des travaux, les maîtres d'ouvrage des travaux, et les représentants des mairies d'arrondissements, des mairies des communes riveraines, et des grands établissements publics bordant le tracé afin de les tenir informés de l'avancement des travaux et de recueillir leurs interrogations, remarques et demandes.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.tramway.paris.fr/>

# TRAMWAY T4

Projets tramways



Objet	Nouvelle branche entre Bondy et Montfermeil
Lieux	Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil
Dates clés	Début des travaux : 2015; Mise en service prévue : fin 2019
Montant total du projet	255,8 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	6,2 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet vise à créer une nouvelle liaison de type tramway entre Bondy et Montfermeil. La nouvelle branche créée depuis la gare de Gargan comptera 11 nouvelles stations.
- Ce projet facilitera les déplacements des 45 000 habitants et emplois situés dans une bande de 400 mètres de part et d'autre du projet de débranchement de la ligne du tramway T4.
- Le projet est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et permet aux usagers de choisir, en toute confiance, un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement. Il revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (le STIF et la SCNF) et les autres cofinanceurs (Etat).

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux de terrassement du projet ont été lancés mi-octobre 2016. Tous les partenaires du projet se sont réunis le 18 octobre 2016 à Clichy-sous-Bois pour donner le premier coup de pioche des travaux d'infrastructure.
- La nouvelle branche du T4 sera mise en service fin 2019.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	1 816 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	62 000	D-5
Taux de rentabilité interne du projet	8,7%	F



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux du projet sont organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains.</li> <li>• Sur la plupart des tronçons de la nouvelle branche, le projet prévoit l'implantation d'autant de nouveaux arbres qu'il en sera abattu.</li> <li>• Les défrichements du Bosquet du Chêne Pointu seront compensés au minimum à 200 %, sur un terrain de 6 000 m<sup>2</sup>.</li> <li>• Le projet est l'occasion de créer un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet permettra de créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen de parcours à l'heure de pointe du matin : 10 minutes pour ceux qui voyageaient déjà en transports en commun, 5 min pour les nouveaux usagers.</li> <li>• Le projet, inscrit au Plan Espoir Banlieues, accompagnera la requalification urbaine d'un territoire enclavé en grande difficulté sociale, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway.</li> <li>• Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation).</li> <li>• En matière de solidarité, le projet permettra de désenclaver des communes situées sur un plateau qui est actuellement à l'écart des lignes de transports en commun structurantes d'Île-de-France.</li> <li>• Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet répondra aux besoins de mobilité des usagers.</li> <li>• Le projet respectera les droits fondamentaux des ouvriers qui travailleront sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone marquée par une forte densité de population enclavée.</li> <li>• Il permettra de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : projet de Rénovation Urbaine, projet du Bas Clichy, la ZAC Cœur de Ville à Montfermeil, gare Clichy-Montfermeil de la ligne 16 du Grand Paris Express, projet Tour Médicis à Clichy.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création estimée de 1 816 ETP sur le chantier.</li> <li>• Des clauses sociales sont insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de ce projet, la Région a accordé des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, le STIF et la SNCF, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation préalable organisée du 1er septembre au 31 octobre 2009.</li> <li>• L'enquête publique a eu lieu du 10 décembre au 24 janvier 2013 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 12 septembre 2013.</li> <li>• Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié, équipe T4 Infos disposant d'un local permettant d'accueillir le public.</li> <li>• Pour les commerçants, une médiatrice commerciale les informe, les conseille et les accompagne durant toute la période des travaux.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.tramway-t4.fr/>

# TRAMWAY T6

## Projets tramways

Objet	Nouvelle ligne entre Châtillon et Viroflay
Lieux	Malakoff, Montrouge, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Meudon, Vélizy-Villacoublay et Viroflay
Dates clés	Début des travaux : juillet 2010 ; Inauguration de la phase 1 : décembre 2014 ; Inauguration de la phase 2 : mai 2016
Montant total du projet	384,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,6%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,9 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui facilitera les déplacements de 150 000 Franciliens habitant ou travaillant à moins de 500m d'une station du T6, dans un territoire qui était dépourvu jusqu'alors de transport en commun structurant.
- Tracé de 12,1 km sur la phase 1 (de Châtillon à Velizy) et de 1,6 km sur la phase 2 (de Velizy à Viroflay) avec une section souterraine.
- Intégration du projet dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés, favorise l'utilisation d'un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement, et qui revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.
- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage du projet (le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et la RATP) et l'Etat, cofinanceur du projet.

### ► VIE DU PROJET

- Début 2016 : achèvement des travaux de second œuvre et réalisation d'essais dynamiques, afin de démontrer la sécurité et les performances des installations techniques (contrôle de la captation d'énergie, de la signalisation et des équipements embarqués). Lancement des essais en station, afin de tester la sécurité et l'accessibilité, et période de « marche à blanc » des rames.
- Mise en service de la section souterraine de la ligne le 28 mai 2016.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 727 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	82 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	7 685 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	10,0%	F



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du chantier dans une logique d'éco-conception : évacuation des déblais (environ 70 000 m<sup>3</sup>) par poids lourds, puis bateau ; tri des déchets ; eaux, boues et déblais évacués de façon séparée ; eaux traitées avant rejet par le biais d'une station d'épuration temporaire prévue sur la base chantier.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway estimé à 9 %.</li> <li>• Réduction de la pollution avec des économies estimées de l'ordre de 7 685 teq CO<sub>2</sub> par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun évalué à 7 minutes par voyage, soit un gain de temps total annuel de 2,4 millions d'heures.</li> <li>• Réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway (reprise de la voirie de façade à façade, aménagement de l'espace pour les modes doux, ...).</li> <li>• Attention particulière apportée au traitement paysager, végétal et environnemental du projet : près de 2/3 des arbres existants ont été conservés. Le projet prévoit par ailleurs la plantation de plus de 450 arbres supplémentaires, soit une augmentation de plus de 50% du patrimoine arboré actuel autour du tracé de tramway.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers. En particulier, chaque nouvelle station comporte des bornes d'appel d'urgence, des caméras de vidéosurveillance et des équipements de télésignalisation.</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants et croissants, avec une desserte de pôles d'emplois importants tels que les pôles d'activités autour de Vélizy-Villacoublay. Le nombre d'emplois dans la zone d'étude a ainsi été estimé à 147 000, et la population à 268 600 habitants.</li> <li>• La nouvelle ligne de tramway permettra ainsi de desservir 150 000 habitants et emplois à moins de 500 mètres de la ligne.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 2 727 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation préalable du 15 juin 2001 au 6 juillet 2001.</li> <li>• Enquête publique en 2005 et DUP publiée en 2006.</li> <li>• Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié. Par ailleurs, un interlocuteur privilégié a été dédié au dialogue avec les commerçants du fait des perturbations de la phase chantier sur leurs activités. Ainsi, il a été prévu la mise en place et la négociation des protocoles d'indemnisation. Des commissions d'indemnisation ont été constituées pour analyser les demandes sur la base du protocole avant toute phase contentieuse.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.tramway-chatillon-viroflay.fr/>

# TRAMWAY T7

## Projets tramways

Objet	Nouvelle ligne entre Villejuif et Athis-Mons (Phase 1)
Lieux	Villejuif, Vitry-sur-Seine, L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Thiais, Rungis, Orly, Villeneuve-le-Roi, Paray Vieille-Poste et Athis-Mons
Dates clés	Début des travaux : 2009 ; Mise en service : 16 novembre 2013
Montant total du projet	318,4 M€ (phase 1)
Financement Région dans montant total du projet	73,6%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,7 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui facilite les déplacements de 136 000 emplois et 283 000 habitants situés dans le territoire d'étude du T7, territoire qui était dépourvu jusqu'alors de transport en commun structurant.
- Tracé de 11,2 km sur la phase 1 entre Villejuif et Athis-Mons, traversant 10 communes réparties sur deux départements ; la phase 2 prolongera la ligne jusqu'à Juvisy-sur-Orge, sur un tracé de 3,7 km dont 900 mètres en souterrain.
- Intégration du projet dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés, favorise l'utilisation d'un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement, et qui revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.

- Partenaires impliqués : maîtres d'ouvrage du projet (la RATP, le Département du Val-de-Marne et le STIF) et les autres financeurs (Etat, Département de l'Essonne et Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne).

### ► VIE DU PROJET

- Le projet va se poursuivre sur la phase 2, avec en 2015 la signature de la convention de financement des premiers travaux de la phase 2, en vue de son prolongement jusqu'à la gare de Juvisy-sur-Orge.
- Les études détaillées (niveau études de projet) de la phase 2 du tramway se sont poursuivies en 2016.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 261 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	36 000	D-4
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	3 030 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	8,2%	F



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception du chantier dans une logique d'éco-conception : tri des déchets, organisation de l'évacuation des déblais de manière à minimiser le trafic routier ; utilisation de matériaux provenant des filières de recyclage ; 12 000 tonnes de déblais pollués ont été acheminés par voie fluviale pour être traitées selon un procédé biologique et revalorisées à 100% afin d'être réutilisées en matériaux de construction.</li> <li>• Le site de maintenance et de remisage (SMR) du T7 a été conçu selon les normes HQE en vigueur.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway estimé à 12%.</li> <li>• Réduction de la pollution de 3 030 teq CO<sub>2</sub> par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun évalué à 6 minutes par voyage.</li> <li>• Réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway (reprise de la voirie de façade à façade, aménagement de l'espace pour les modes doux,...).</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers. En particulier, chacune comporte des bornes d'appel d'urgence, des caméras de vidéosurveillance et des équipements de télésignalisation.</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforce l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants et croissants. Le projet est au cœur d'un bassin de vie de 2 millions d'habitants et le secteur d'étude autour du tracé dénombre 136 000 emplois et 283 000 habitants.</li> <li>• Desserte du pôle d'emploi d'Orly-Rungis, deuxième pôle d'emploi de la Région, qui compte 63 000 emplois et 5 500 entreprises réparties entre Aéroports de Paris, le MIN de Rungis, le parc tertiaire Silic avec ses sièges sociaux comme Danone, la zone d'activités Senia, le centre commercial Belle-Epine et la plate-forme logistique Sogaris.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création estimée de 2 261 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation préalable organisée de novembre 2000 à janvier 2001 (phase 1) et en 2008 (phase 2).</li> <li>• Enquête publique sur la phase 1 de décembre 2003 à février 2004, et pour la phase 2 du 21 mai au 22 juin 2013.</li> <li>• Déclaration d'utilité publique relative à la phase 1 prise par le Préfet en février 2005 et en novembre 2013 pour la phase 2.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.tramway-t7.fr/>

# TRAMWAY T8

## Projets tramways

Objet	Nouvelle ligne entre Saint-Denis et Epinay / Villetaneuse
Lieux	Saint-Denis, Epinay et Villetaneuse
Dates clés	Début des travaux : 2010 ; Mise en service : 16 décembre 2014
Montant total du projet	244,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	91,3%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	8,6 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui facilite les déplacements de 56 300 franciliens habitant ou travaillant à moins de 400m d'une station du T8, dans un territoire qui était dépourvu jusqu'alors de transport en commun structurant.
- Tracé de 8,45 km au total, avec un tronçon commun entre la Porte de Paris et La Poterie (2,65 km), puis deux tronçons séparés : l'un vers Epinay-Orgermont (4,2 km), l'autre vers Villetaneuse (1,6 km).
- Intégration du projet dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés, favorise l'utilisation d'un mode de transport collectif plus respectueux de l'environnement, et qui revalorise la place des modes doux (piétons, vélos) dans l'espace public.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (la RATP, le Département de Seine-Saint-Denis, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune et l'EPA Plaine de France) et l'Etat, cofinanceur.

### ► VIE DU PROJET

- Fin 2016 : la convention de financement des études en vue d'un prolongement du T8 au sud, jusqu'à la gare de Rosa Parks à Paris, a été approuvée.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	1 732 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	55 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	2 920 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,3%	F



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le chantier du projet a été mis en œuvre dans une logique d'éco-conception : gestion des déchets de chantier, rejet des polluants, protection des arbres existants.</li> <li>• Le Site de remisage et de maintenance (SMR) des rames de tramway a été construit dans le cadre d'une démarche HQE : toiture couverte par des panneaux solaires thermiques (251m<sup>2</sup>) et végétalisée (1 600m<sup>2</sup>), recyclage sur place des eaux du site, puits canadien.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway estimé à 6 %.</li> <li>• Réduction de la pollution avec des économies estimées de l'ordre de 2 920 teq CO<sub>2</sub> par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun évalué à 4,5 minutes par voyage, soit un gain de temps total annuel de 1,14 millions d'heures.</li> <li>• Réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway (reprise de la voirie de façade à façade, aménagement de l'espace pour les modes doux, ...).</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers. En particulier, chaque nouvelle station comporte des bornes d'appel d'urgence, des caméras de vidéosurveillance et des équipements de télésignalisation.</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre des travaux du Site de Maintenance et de Remisage (SMR) de la ligne T8, la RATP a intégré des clauses d'insertion sociale dans les marchés passés avec les prestataires. Ces exigences contractuelles visaient à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières, en réservant un volume d'heures minimum à ces publics. Ce sont ainsi 6 678 heures qui ont été réalisées par 16 bénéficiaires dont 14 issus du territoire de Plaine Commune.</li> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet qui renforce l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants et où les logements sociaux sont nombreux : 56 300 habitants situés à moins de 400m de la ligne, ainsi qu'une zone d'emploi importante (68 000 emplois).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création estimée de 1 732 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation préalable organisée aux mois de juin et juillet 2011.</li> <li>• Enquête publique de novembre 2006 à janvier 2007.</li> <li>• Déclaration d'utilité publique en décembre 2007.</li> <li>• Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.tram-y.fr/>

# TRAMWAY T9

Projets tramways



Objet	Nouvelle ligne entre Paris et Orly ville
Lieux	Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais, Orly
Dates clés	Début des travaux : 2015 ; Mise en service prévue : 2020
Montant total du projet	403,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	53,3%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	3,4 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

• Le Tram 9 reliera la Porte de Choisy à Paris au centre-ville d'Orly en 30 minutes.

Ses 19 stations desserviront 6 villes : Paris 13e, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Thiais et Orly ville.

• Le projet facilitera les déplacements des 140 000 habitants et 65 000 emplois situés de part et d'autre du projet de la ligne du tramway.

• Projet intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés : le Département du Val-de-Marne, l'Association Seine Amont Développement (ASAD), les villes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, l'EPA ORSA, le STIF et la Région se sont engagées dans la réalisation d'une charte urbanisme – transport. Elle doit permettre une bonne adéquation entre le projet de tramway et les différents projets urbains en cours et à venir. Les thématiques étudiées ont été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

• Partenaires impliqués : le maître d'ouvrage du projet (le STIF) et les autres cofinanceurs (Etat, Conseil départemental du Val-de-Marne, ville de Paris, Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre).

## ► VIE DU PROJET

- Les travaux préparatoires du projet ont été lancés début 2016.
- La nouvelle ligne de tramway T9 sera mise en service en 2020.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	2 863 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	70 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	1 338 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,5%	F

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travaux sont organisés de façon à optimiser leur durée et réduire les nuisances pour les riverains.</li> <li>• Création d'un « ruban végétalisé » pour habiller la plateforme du tramway.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tramway : taux estimé à 3% du trafic de la ligne de tramway, soit 6,1 millions de véh.km par an économisés grâce au projet.</li> <li>• 1 338 teq CO<sub>2</sub> seront économisées par an grâce au projet.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du temps de trajet de 4 minutes et 45 secondes par voyageur pour les anciens usagers de la ligne de bus, 2 min 40 s pour les anciens usagers des transports en commun, 1 min 20 s pour les nouveaux utilisateurs des transports collectifs (reportés de la voiture particulière et de la marche).</li> <li>• Le projet permettra de restructurer et embellir le cadre de vie des riverains, tout en respectant et valorisant les caractéristiques patrimoniales et végétales des secteurs traversés.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stations du tramway répondent aux critères de sécurité et d'accessibilité pour toutes les catégories d'usagers (bornes d'appel d'urgence, caméras de vidéosurveillance et équipements de télésignalisation).</li> <li>• Le projet est intégré à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre du projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone densément peuplée mais insuffisamment desservie par les transports en commun jusqu'à présent.</li> <li>• Le projet accompagnera la requalification urbaine du territoire, en finançant et réalisant le réaménagement complet des espaces publics traversés par le tramway.</li> <li>• Il permettra de répondre aux nouveaux besoins en déplacement générés par les projets urbains et de transports du secteur : ZAC du Plateau à Ivry-sur-Seine, ZAC Rouget-de-Lisle et ANRU Balzac à Vitry-sur-Seine, ZAC du Port à Choisy-le-Roi, secteur des Grands Vœux à Orly notamment.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base des estimations en vigueur, le projet créera 2 863 ETP sur le chantier.</li> <li>• Des clauses sociales sont et seront insérées dans des marchés de travaux pour favoriser l'emploi local de personnes en difficultés.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions au maître d'ouvrage du projet, le STIF, qui est soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La concertation préalable a été organisée en octobre / novembre 2012.</li> <li>• L'enquête publique a eu lieu en juin / juillet 2014 et l'arrêté d'utilité publique a été publié le 2 février 2015.</li> <li>• Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.tram9.fr>

# TRAMWAY T12

Projets tramways



<b>Objet</b>	<b>Nouvelle ligne entre Massy-Palaiseau et Evry Courcouronnes</b>
<b>Lieux</b>	<b>Massy, Palaiseau, Champlan, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Ris-Orangis, Courcouronnes, Evry</b>
<b>Dates clés</b>	<b>Début des travaux : 2017</b>
<b>Montant total du projet</b>	<b>576,7 M€</b>
<b>Financement Région dans montant total du projet</b>	<b>55,8%</b>
<b>Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	<b>7,4 M€</b>

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Le projet consiste à créer une nouvelle liaison entre les villes de Massy et d'Evry sous la forme d'un tram-train. Il se structure en deux sections : une section ferroviaire entre Massy-Palaiseau et Epinay-sur-Orge où il se substituera à la branche existante du RER C sur 10,1 km et une section urbaine passant par la création d'une nouvelle voie de type tramway sur 10,6 km entre Epinay-sur-Orge et Evry-Courcouronnes.
- Le projet de T12 Express dessert le nord du département de l'Essonne, concerné par des enjeux de développement économique et offre à ce territoire des correspondances avec les RER B, C et D.
- Le projet renforce l'offre de transport en rocade sur le territoire sud francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER, Transilien) et à venir (Grand Paris). Il est intégré dans une vision globale de l'aménagement des territoires concernés et propose une alternative attractive à la voiture particulière.

- Partenaires impliqués : les maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Mobilité), le STIF et les autres financeurs (Etat, Département de l'Essonne).

## ► VIE DU PROJET

- Un protocole d'accord visant à assurer le financement du reste des travaux a été approuvé en 2017 par tous les partenaires engagés sur cette opération.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 095 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	40 000	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	2 534 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	5,8%	F

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La SNCF, maître d'ouvrage du projet, est engagée dans une démarche de responsabilité sociale et vise notamment à réduire ses impacts environnementaux dans le cadre de ses chantiers.</li> <li>• L'insertion de l'atelier garage des rames du T12 Express a fait l'objet d'une attention particulière (végétalisation pour améliorer la qualité paysagère du site pour les riverains, bâtiment HQE en structure bois, toiture végétalisée de l'atelier et du local gardien pour améliorer l'isolation des bâtiments, récupération des eaux de pluie).</li> <li>• Les aménagements le long du tracé intègrent des aménagements cyclables assurant au mieux la continuité avec les itinéraires cyclables existants.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet permettra de réduire la pollution, avec des économies estimées de l'ordre de 2 534 teqCO<sub>2</sub> par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nouvelle ligne améliorera la qualité de vie des usagers du territoire francilien concerné: le gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun est évalué à 6 minutes par voyage.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet contribue au désenclavement de quartiers qui sont situés à proximité du T12 express.</li> <li>• En matière de solidarité, la nouvelle ligne T12 Express sera intégrée à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants. Le projet permettra notamment de relier des pôles d'activités, sans passer par Paris (Massy et Evry).</li> <li>• Le T12 favorisera les déplacements en transports en commun des actifs des communes traversées (51 000 actifs) dont seuls 19% de ceux qui travaillent sur ce territoire utilisent ce mode de transport. Il permettra également aux actifs résidants hors de ce territoire d'utiliser les transports en commun grâce à un réseau maillé à d'autres lignes (RER B, C et D).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base des estimations en vigueur, le projet devrait créer 4 095 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de ce projet, la Région accorde des subventions aux maîtres d'ouvrage du projet, le STIF, SNCF Mobilités et SNCF Réseaux, qui sont soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La concertation préalable a été organisée entre mai et juillet 2008.</li> <li>• L'enquête publique a eu lieu entre le 7 janvier et le 11 février 2013 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, a été publiée le 22 août 2013.</li> <li>• Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>

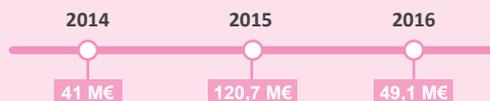
Lien site internet dédié : <http://www.tramtrain-massyevry.fr/>

# TANGENTIELLE NORD

## Projets liaisons ferroviaires

Objet	Nouvelle ligne tram-train entre Epinay et Le Bourget (Phase 1)
Lieux	Epinay-sur-Seine, Deuil-la-Barre, Montmagny, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains, La Courneuve, Le Bourget
Dates clés	Début des travaux : 2009 ; Mise en service : juillet 2017
Montant total du projet	610,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	49,6%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	49,1 M€

Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région



### ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui desservira le nord-ouest de la Seine-Saint-Denis, secteur particulièrement concerné par des enjeux de reconversion économique, mutation ou requalification (Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte et Stains) pour accompagner au plus près le développement économique déjà amorcé et revitaliser activement ces territoires de l'Île-de-France.
- Permettra le renforcement de l'offre de transport en rocade sur le territoire Nord francilien, en correspondance avec le réseau existant (RER B, C et D, la ligne Transilien H Tramway) et à venir (Grand Paris) sans passer par Paris.
- Une alternative très attractive à la voiture particulière avec à terme 18,42 millions d'usagers attendus par an, dont 3,5 millions d'usagers reportés de la route.

- Tracé de 11 km sur la phase 1 entre Epinay et le Bourget, avec un prolongement ultérieur en phase 2 sur 12 km à l'ouest (jusqu'à Sartrouville) et sur 5 km à l'est (jusqu'à Noisy-le-Sec).
- Partenaires impliqués: maîtres d'ouvrage du projet (SNCF Réseau, SNCF Mobilité), le STIF, autorité organisatrice des transports et les autres financeurs (Etat, Département de la Seine-Saint-Denis et Département du Val-d'Oise).

### ► VIE DU PROJET

- Actuellement : poursuite des travaux, essais sur la ligne.
- Le projet sera mis en service le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	4 337 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	65 800	D-5
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	20 700 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	11,0%	F

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p><b>Management environnemental et éco-conception des projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site de maintenance des rames en cours de construction à Noisy-le-Sec, qui comportera des panneaux photovoltaïques, une toiture végétalisée et un système de récupération des eaux de pluie.</li> <li>• Démarche HQE pour la construction des gares (matériaux éco-responsables notamment).</li> </ul>
<p><b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de report modal de la voiture particulière vers la nouvelle ligne de tram-train estimé à 19 %.</li> <li>• Réduction de la pollution avec des économies estimées de l'ordre de 20 700 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par an (phase 1 uniquement).</li> </ul>
<p><b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gain de temps moyen pour un utilisateur des transports en commun évalué à 8,7 minutes par voyage.</li> <li>• Mise en place d'écrans acoustiques sur 13 km du tracé, pour diminuer les nuisances sonores liées au projet, ainsi que les nuisances sonores des trains de marchandises qui circulent déjà sur la grande ceinture ferroviaire.</li> <li>• Objectif d'intégration optimale des gares dans les sites : bâtiments conçus de manière à s'intégrer dans le paysage sans créer de rupture visuelle (charpente métallique industrielle du type de celles utilisées dans les serres horticoles) et dans une optique d'intégration forte à la ville ou au réseau viaire existant.</li> </ul>
<p><b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet participera à la lutte contre les inégalités territoriales. Il est en effet inscrit au Plan Espoir Banlieues qui vise spécifiquement à désenclaver les quartiers en difficultés en améliorant leur accès aux transports publics.</li> <li>• Intégration du projet à la tarification en vigueur en Île-de-France, fixée par le STIF et qui comporte une tarification sociale financée par la Région pour garantir aux plus modestes l'accès à la mobilité et aux transports en commun.</li> </ul>
<p><b>Respect des droits fondamentaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des droits fondamentaux des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<p><b>Développement responsable du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcera l'attractivité du territoire dans une zone où les besoins en infrastructures de transport sont importants : desserte de 2,2 millions d'habitants et 0,8 millions d'emplois situés sur le secteur d'étude du projet.</li> <li>• Permettra de relier des pôles d'activités et universitaires franciliens entre eux, sans passer par Paris (Université Paris-Villetaneuse, La Plaine Saint-Denis et Le Bourget).</li> </ul>
<p><b>Développement économique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création estimée de 4 337 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<p><b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<p><b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation préalable en 1999, puis en 2003 sur une nouvelle variante correspondant au projet actuel.</li> <li>• Enquête publique du 6 novembre au 16 décembre 2006 et la Décision d'Utilité Publique, sur la totalité du projet, prise par décret du Premier Ministre et publiée au Journal officiel le 29 mai 2008.</li> <li>• Des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.tangentiellenord.fr/>

## ÉOLE

Projets liaisons ferroviaires



Objet	Prolongement du RER E à l'ouest
Lieux	Paris, Courbevoie, Nanterre, Houilles, Carrières-sur-Seine, Poissy, Villennes-sur-Seine, Les Mureaux, Aubergenville, Epône, Mézières, Mantes-la-Jolie
Dates clés	Début des travaux : 2017 ; Mise en service de la branche est : 2022 ; Mise en service complète de la branche ouest : 2024
Montant total du projet	3 740,9 M€
Financement Région dans montant total du projet	28,3%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	32,0 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, de la gare d'Hausmann – Saint Lazare à la gare de Mantes-la-Jolie.
- Projet d'une longueur de 55 km, avec la réalisation d'une infrastructure nouvelle en souterrain de 8 km environ, le réaménagement de la ligne existante sur 47 km et la création de trois gares nouvelles : Porte Maillot, La Défense et Nanterre La Folie. Il prévoit également un nouveau matériel roulant.
- Projet innovant avec un nouveau système d'exploitation Nexteo (il permettra de faire rouler, sur une même ligne, plus de trains, plus rapidement) et une exploitation en recouvrement (deux branches autonomes fonctionneront en parallèle sur le tronçon central de Nanterre-la-Folie à Rosa Parks ; cela permettra, en cas de situation perturbée sur une branche, de ne pas impacter

l'autre branche).

- Partenaires impliqués et co-financeurs publics : Etat, Société du Grand Paris, SNCF Réseau, Ville de Paris, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Conseil départemental des Yvelines, STIF.

## ► VIE DU PROJET

- 2016 : déroulement des travaux préparatoires.
- 6 février 2017 : signature par tous les partenaires financiers du protocole cadre relatifs aux engagements financiers et aux conventions nécessaires à la réalisation du projet.
- 2017 : début des travaux.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	26 554 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 400 000	D-4
Emissions de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	8 040 teq CO <sub>2</sub> /an	E-3
Taux de rentabilité interne du projet	9,6%	F



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

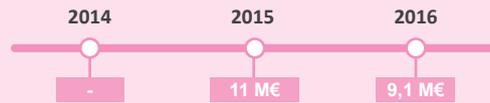
<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logique d'éco-conception du chantier : gestion des déchets de chantier, rejet des polluants, limitation des nuisances provoquées par le chantier (bruit, pollution, vibrations, éclairage, transports de matériaux dangereux...).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Report modal estimé à 67 millions de veh.km en 2020, avec une croissance annuelle de 1%.</li> <li>• Le taux de report modal net est de l'ordre de 3% des usagers du RER E, la part des trafics induits est de 2 à 4% selon la modélisation.</li> <li>• Economies attendues estimées, du fait du report modal route-fer, à 8 040 teq CO<sub>2</sub> par an.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la fréquentation des trains sur le tronçon le plus chargé du RER A entre Châtelet-Halles et Auber à l'heure de pointe du matin de 12% par rapport à la situation 2020 sans prolongement du RER E.</li> <li>• Gain de temps annuel : en moyenne 6 minutes, soit 18 millions d'heures par an.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorise le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires.</li> <li>• La maîtrise d'ouvrage impose aux entreprises de confier un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, de les former et les accompagner de manière à favoriser leur accès à un emploi durable et les réinsérer de manière pérenne sur le marché de l'emploi.</li> <li>• Le nombre d'heures d'insertion pour les travaux de génie civil est évalué à 70 000 pour le département des Yvelines et 720 000 pour Paris et les Hauts de Seine: 14 951 heures d'insertion réalisées en février 2017.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire, et favorise la réhabilitation urbaine et le développement urbain de Seine Aval.</li> <li>• L'accessibilité aux emplois sera considérablement améliorée. Elle pourra concerner plus de 250 000 emplois supplémentaires atteints en moins d'une heure pour les actifs résidents à l'est et au nord de Paris, dans la partie centrale des Hauts-de-Seine et en Seine Aval.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emplois relatives au chantier estimées à 26 554 ETP.</li> <li>• Le projet devrait favoriser l'implantation d'activités ou renforcer l'activité existante dans la vallée de la Seine et dans Paris, à La Défense, en améliorant les accès.</li> <li>• Par ailleurs le prolongement va se traduire par la création de postes d'agents des transports.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordée aux Maîtres d'Ouvrage eux-mêmes soumis au Code des marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat public : automne 2010.</li> <li>• Enquête publique : du 16 janvier au 18 février 2012 et DUP publiée le 31 janvier 2013.</li> <li>• Mise en place d'outils d'information aux riverains, habitants et commerçants pour le suivi des travaux : plaquette, brochures, site internet dédié.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.rer-eole.fr/>

# BUS EN SITE PROPRE DE MASSY-SACLAY

Exemple relevant du dispositif Développement des bus en sites propres & aménagement des voiries

Objet	Nouvelle ligne de bus entre Massy-Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines
Lieux	Palaiseau, Orsay, Gif sur Yvette, St Aubin, Saclay
Dates clés	Mise en service : 2016
Montant total du projet	58,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	41,0%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	9,1 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) qui desservira le Plateau de Saclay, centre d'excellence regroupant écoles, centres de recherche, et qui favorisera son essor économique. Le projet participe à l'objectif de constituer un pôle mondial de l'innovation, qui reposera sur les échanges permanents entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises au service de la création d'emploi et de la croissance.
- Tronçon qui s'étend sur environ 6,5 km et dessert 11 stations avec une fréquence de 5mn en heure de pointe.
- Ce projet s'est fixé pour objectifs de respecter la vocation agricole et les équilibres paysagers du Plateau de Saclay avec la mise en œuvre de moyens adaptés afin de préserver la diversité et l'équilibre du milieu naturel sur lequel les équipes doivent intervenir (ex : restauration de 12 000 m<sup>2</sup> de zones humides).

- Partenaires impliqués : maîtrise d'ouvrage STIF et les autres financeurs (Etat et département de l'Essonne)

## ► VIE DU PROJET

- Mise en service en 2016.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	412 ETP	A-2
ETP insertion soutenus par le projet	4 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	10 000	nd



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des enjeux écologiques (bruit, air, eau, biodiversité).</li> <li>• Le chantier a été mené dans un souci de préserver l'environnement, notamment avec l'engagement du maître d'ouvrage de compenser les impacts du chantier sur les zones humides.</li> <li>• Le calendrier du chantier a été conçu pour limiter autant que possible les nuisances pour les riverains, les agriculteurs et les automobilistes du territoire.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet favorisant la continuité des circulations douces et en s'affranchissant des contraintes de congestion routière responsables d'importants problèmes d'irrégularité pour offrir une réelle alternative à l'utilisation de la voiture.</li> <li>• Objectif de ne pas porter atteinte au milieu naturel constitué de zones humides pendant la durée du chantier et au-delà, et de préserver au maximum les espaces écologiques en présence (limitation des impacts et rétablissement des accès et fonctionnalités agricoles).</li> <li>• Travaux d'abattage des arbres effectués en dehors des périodes de nidification et de nouveaux habitats animaliers réalisés. Autant d'arbres ont été plantés dans le cadre du projet que d'arbres coupés pour en permettre la réalisation.</li> <li>• Restauration de 12 000 m<sup>2</sup> de zones humides sur un site à proximité de la future ligne de bus en site propre.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertion urbaine soignée qui privilégie les modes doux et les itinéraires cyclables. Le maître d'ouvrage a choisi des matériaux de qualité pour les revêtements et les stations de la ligne de bus en site propre et, de façon à marquer physiquement la séparation des voies, les teintes du bitume des voies routières, des pistes cyclables et des trottoirs seront différentes.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce projet favorise ainsi le désenclavement du territoire et s'inscrit pleinement dans une volonté de lutte contre les inégalités entre les territoires.</li> <li>• Clause d'insertion par l'activité économique, avec 8 600 heures sur la totalité du chantier soit l'équivalent de 4 emplois.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En favorisant l'intermodalité et une meilleure desserte du territoire, ce projet favorise le droit d'aller et venir.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement de l'attractivité de ce secteur favorise son développement économique.</li> <li>• Offre une connexion rapide sur les branches des RER B et C à Massy et à Saint-Quentin-en-Yvelines et vers le futur tram-train Massy - Evry, ainsi que vers les infrastructures de transport d'importance nationale ou internationale, actuelles (gare TGV de Massy, Aéroport d'Orly) ou futures (projet de rocade métro automatique).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliore l'accès au Plateau de Saclay identifié comme un secteur stratégique en matière de développement économique, de recherche et de formation supérieure de niveau international.</li> <li>• Soutien à l'emploi lié aux travaux.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions de la Région accordées aux maîtres d'ouvrage eux-mêmes soumis au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation publique du 10 mai au 11 juin 2010 qui a permis de choisir une des deux variantes de tracé proposées.</li> <li>• Enquête publique du 6 janvier au 6 février 2012.</li> <li>• Déclaration d'utilité publique le 3 août 2012.</li> <li>• Partenariats avec l'Établissement Public Paris-Saclay qui participe activement à l'élaboration du projet de TCSP dans la perspective de l'aménagement du cluster et, d'autre part, avec les communes du Plateau de Saclay, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay dans le cadre de la conduite du projet.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.bus-express-91-06.fr>

# GARE DE SAINT-DENIS

Exemple relevant du dispositif Schéma Directeur d'Accessibilité



Objet	Mise en accessibilité de la gare
Lieux	Saint-Denis
Dates clés	Début des travaux : mi-2018 ; Mise en service prévisionnelle : fin 2021
Montant total du projet	58,2 M€
Financement Région dans montant total du projet	25%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,8 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- La mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis est un projet complexe qui comporte le rehaussement complet des quais à 92 cm pour supprimer la marche d'accès aux trains, la création d'un nouveau passage souterrain sous les quais avec la mise en place d'escalators et d'ascenseurs, la pose d'abris filants sur les quais et la mise aux normes des équipements de la gare, signalétique, cheminements, etc.
- Projet qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité, qui vise à assurer l'accessibilité des services et réseaux de transports collectifs aux personnes à mobilité réduite par une mise en œuvre progressive de mesures appropriées. Sur les 390 qui composent le réseau ferré francilien, 143 sont à rendre accessibles dans ce cadre. A fin 2016, ce sont déjà 77 gares qui ont été rendues accessibles dans ce cadre.

- Partenaires impliqués : les maitres d'ouvrage (SNCF Réseau et SNCF Mobilités) et le STIF.

## ► VIE DU PROJET

- Le dossier d'avant-projet a été livré par le maitre d'ouvrage en 2016, qui a pu engager la phrase de réalisation du dossier de projet.
- Les travaux devraient commencer fin 2017 pour une mise en service qui est pour l'instant prévue en 2023.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	413 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	90 000	D-4



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p><b>Management environnemental et éco-conception des projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éléments refaits au sein des gares font l'objet d'une démarche HQE (matériaux éco-responsables notamment) et d'une intégration optimale dans les sites existants.</li> </ul>
<p><b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme vise à créer les conditions favorables à un report modal de la voiture particulière vers les lignes de transport en commun pour les publics à mobilité réduite.</li> </ul>
<p><b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet va contribuer à améliorer le cadre des gares traitées, et ce pour l'ensemble des publics : revêtements de quais neufs, installation d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques, etc.</li> <li>• La gare de Saint-Denis est un pôle de transport important notamment en correspondance avec les tramways T1 et T8. Par conséquent, ce projet bénéficiera à tous les usagers des transports en commun.</li> </ul>
<p><b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme s'inscrit dans les objectifs de la loi 2005-102 du 11 février 2005 concernant « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Il vise à rendre les gares accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).</li> <li>• Objectif de rendre la gare accessible aux PMR depuis le parvis principal jusqu'aux quais desservis par les lignes D et H de Transilien, avec une adaptation des équipements de la gare (sonorisation, éclairage).</li> <li>• Maintien de bonnes conditions de sécurité en adaptant les aménagements aux flux de voyageurs, notamment lors d'évacuation des quais.</li> <li>• Mise en place d'un ascenseur dans le bâtiment voyageur.</li> <li>• Rehaussement des quais afin de permettre l'accès des trains en autonomie aux PMR.</li> </ul>
<p><b>Respect des droits fondamentaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet respecte les droits fondamentaux des ouvriers qui travaillent sur le chantier en assurant notamment leur sécurité et en respectant la législation pour la protection de la santé.</li> </ul>
<p><b>Développement responsable du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La gare de Saint-Denis est en interface avec des projets urbains, notamment celui de « Gare Confluence », qui apportera des flux supplémentaires de voyageurs.</li> </ul>
<p><b>Développement économique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accessibilité des réseaux de transport aux personnes à mobilité réduite favorise leur insertion dans l'emploi et leur participation au dynamisme économique du territoire francilien.</li> </ul>
<p><b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre des projets soutenus par la Région, les subventions accordées aux maîtres d'ouvrage (SNCF Réseau et SNCF Mobilités pour ce projet) sont soumises au Code des Marchés Publics.</li> </ul>
<p><b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque projet est soumis aux obligations légales de concertation préalable avec le public.</li> <li>• En phase travaux, des outils d'information aux riverains, habitants et commerçants ont été mis en place pour le suivi des travaux : plaquettes et brochures d'information, site internet dédié.</li> </ul>



# ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RESEAU POMPE A CHALEUR  
ECHANGEUR EXTERIEUR

RESEAU POMPE A CHALEUR  
ECHANGEUR INTERIEUR

RESEAU POMPE  
ECHANGEUR

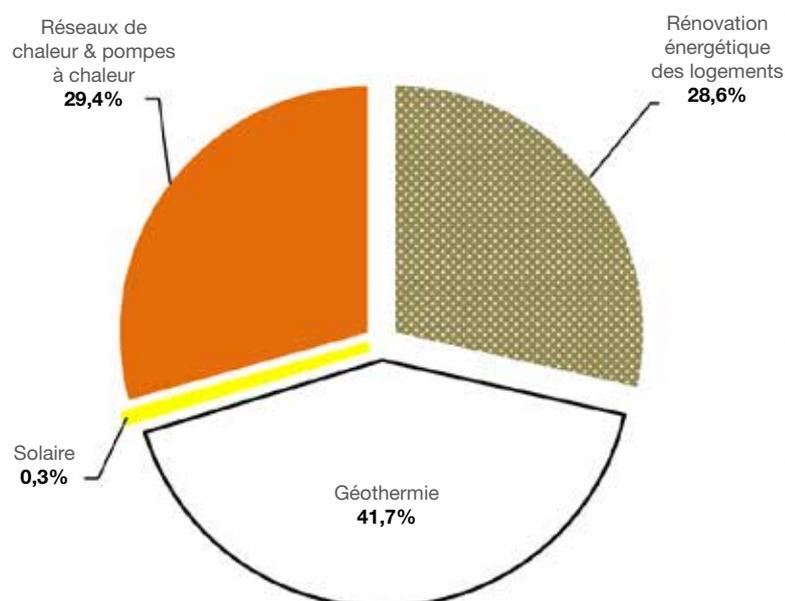
## Projets contribuant au développement d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

- **Domaine de compétence de la Région** : partagé avec l'ensemble des acteurs publics sur le territoire
- **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux collectivités locales porteuses des projets
- **Cible** : l'ensemble des Franciliens

### Informations indicatives sur certaines des actions menées en 2016 :

- 1 centrales photovoltaïque de 35m<sup>2</sup>, avec un production d'environ 3MWh
- 4 projets de géothermie profonde aidés en 2016 :
- Surface de toitures végétalisées installées en 2016 : 17 852 m<sup>2</sup>

## RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES EN 2016



# GÉOTHERMIE À GRIGNY-VIRY CHÂTILLON

Exemple relevant du dispositif Politique de l'énergie et actions transversales



Objet	Création du réseau de chaleur et raccordement au réseau
Lieux	Grigny et Viry-Châtillon
Dates clés	Forage à l'automne 2016 ; fin du forage : janvier 2017
Montant total du projet	15,1 M€
Financement Région dans montant total du projet	13,3%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,2 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet qui s'inscrit dans la stratégie régionale de lutte contre le changement climatique et de développement des énergies renouvelables locales, afin de limiter la dépendance du territoire francilien aux énergies fossiles et de réduire la facture énergétique des franciliens.
- Création d'un doublet géothermique sur le DOGGER afin de valoriser la chaleur géothermale (eau à 71°C), avec le raccordement des unités de consommation au futur réseau de distribution qui sera étendu sur 15 115 mètres linéaires.
- Potentiel de 11 600 logements et 49 bâtiments de services publics locaux identifié sur le futur réseau de chaleur dans les communes de Grigny et Viry-Châtillon.
- Objectif de couvrir 60,8% des besoins de chaleur identifiés sur le futur réseau de distribution. L'appoint sera complété par une pompe à chaleur (10,6%), du gaz (28,1%) et du fioul domestique (0,5%).

- Partenaires impliqués : maître d'ouvrage (société public locale créée par le SIPPÉREC et les 2 communes concernées), communes de Grigny et Viry-Châtillon, l'ADEME en tant que co-financeur.

## ► VIE DU PROJET

- Forage des 2 puits terminé.
- Un des 2 puits n'a pas les caractéristiques prévues par les études géologiques préalables et ne permet pas en l'état une mise en service industrielle. Les règles de réalisation du forage ont été scrupuleusement respectées et les entreprises du chantier ne sont pas en cause ; la raison est un aléa géologique local imprévisible (la nappe n'a pas le débit escompté sur ce forage alors qu'il n'y a aucun problème pour l'autre forage).
- Le porteur de projet a déclenché la mobilisation d'une assurance spécifique pour le puits non productif qui lui permettra de faire un autre puits en remplacement.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	106 ETP	A-2
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	27 028	D-7
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	15 000 teq CO <sub>2</sub> /an	E-5

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p><b>Management environnemental et éco-conception des projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des nuisances sur le chantier.</li> <li>• Traitement des déchets dans les filières adaptées</li> <li>• Traitement de l'eau pour la préservation de la qualité de la ressource.</li> <li>• Utilisation de produits au maximum recyclables ou non nocifs pour le milieu.</li> </ul>
<p><b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet visant à développer des énergies renouvelables locales.</li> <li>• Economie d'énergie attendue équivalent à 15 000 teqCO<sub>2</sub> par an.</li> <li>• Amélioration de la qualité de l'air, avec une réduction attendue de 2 000 tonnes de SO<sub>2</sub> et de 31 000 tonnes de NO<sub>x</sub> par an.</li> </ul>
<p><b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet valorisant l'exploitation des ressources locales (aquifère du DOGGER).</li> <li>• 11 600 logements bénéficieront de l'énergie géothermique.</li> </ul>
<p><b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse des charges énergétiques des logements raccordés.</li> <li>• Contribue au plan de sauvegarde d'une copropriété de 5 000 logements.</li> </ul>
<p><b>Respect des droits fondamentaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorise l'accès à une énergie renouvelable, participant à soutenir le niveau de vie des ménages en faveur d'une amélioration constante de leurs conditions d'existence.</li> </ul>
<p><b>Développement responsable du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet contribuant à renforcer le poids des énergies renouvelables en Île-de-France et de la géothermie en particulier, qui est une spécialité francilienne : 36 doublets géothermiques actifs en Île-de-France en 2014, avec 180 000 logements en bénéficiant (source ADEME 2014).</li> </ul>
<p><b>Développement économique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emplois au sein de la structure porteuse pour les phases de travaux.</li> <li>• Soutient la dynamique de développement des énergies renouvelables sur le territoire.</li> </ul>
<p><b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par le mandataire du projet.</li> </ul>
<p><b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédure d'information et de concertation élargie à l'ensemble des abonnés.</li> <li>• Enquête publique lors du dépôt du permis de recherche.</li> <li>• Mise en place d'un schéma directeur, outil de gestion du réseau à moyen et long terme.</li> <li>• Comité de pilotage multipartenarial avec les financeurs.</li> <li>• Association des abonnés au suivi du fonctionnement du projet.</li> </ul>





# BIODIVERSITÉ



## Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts.

La politique mise en œuvre vise à la fois à protéger les milieux naturels et la biodiversité sur le territoire francilien, et à accompagner techniquement et financièrement les stratégies et actions concourant à la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

Un « Plan vert » régional a été lancé en 2017, afin d'insérer la nature partout et pour tous et à favoriser la végétalisation des villes comme des bourgs. Une concertation a été organisée à cet égard à l'automne 2016 avec l'ensemble des acteurs, experts, professionnels et associations, autour d'un objectif simple : aboutir à la création nette d'espaces verts en Île-de-France d'ici à 2021 et améliorer l'accessibilité des espaces verts de proximité.

- **Domaine de compétence de la Région** : la Région est chef de file en matière de biodiversité ; elle co-élabore le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) avec l'Etat.

- **Forme d'intervention** : actions territorialisées visant à intégrer les politiques environnementales au sein des projets d'aménagement du territoire ; subventions aux maîtres d'ouvrage et à l'Agence des Espaces Verts (AEV), établissement public régional.

- **Public ciblé** : les maîtres d'ouvrages porteurs de projet, tels que, par exemple, les communes et leurs groupements, les départements, les associations autour de la nature et les fédérations professionnelles.

# BUTTE D'ORGEMONT

Exemple relevant du dispositif Programme Agence des Espaces Verts



Objet	Travaux de réaménagement du versant sud de la butte d'Orgemont
Lieux	Site des buttes du Parisis, communes d'Argenteuil et Corneilles en Parisis
Dates clés	Travaux lancés en 2015, inauguration en 2017
Montant total du projet	1,8 M€ (uniquement les dépenses de l'année)
Financement Région dans montant total du projet	100%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	1,8 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

• Projet d'aménagement et d'acquisition des buttes du Parisis qui s'inscrit dans le long terme :

\*1983 : création du PRIF (périmètre régional d'acquisition foncière) des buttes du Parisis,

\*1990 : étude paysagère des buttes du Parisis ; convention avec la société qui exploite les buttes pour la remise en état de la carrière de Corneilles en Parisis,

\*1991 : lancement de la DUP sur la Butte de Corneilles en Parisis,

\*2011 : extension du PRIF,

\*2012-2014 : aménagement de la Butte des Châtaigniers,

\*2014 : acquisition de 12 ha, dont 10 ha de la propriété Chabrand-Thibault,

\*2015 : inauguration du chemin des crêtes,

\*2015-16 : aménagement de la butte d'Orgemont,

\*2017 : inauguration de la butte d'Orgemont.

• Réaménagement de 8 des 40 ha de la butte d'Orgemont, site le plus à l'est des buttes du Parisis. Ancienne carrière de gypse, remblayée avec des déchets divers, le versant sud de la butte était un espace accidenté, duquel émergeaient ponctuellement des déchets en tout genre. Abandonnée depuis les années 50, la butte s'est renaturée, mais les terres anthropisées et remaniées ont favorisé l'installation d'espèces pionnières ou invasives.

• Ambition du projet orientée par des enjeux :

- environnementaux (site pollué, restauration d'habitat, travail sur la biodiversité, maîtrise des eaux pluviales),
- sociaux (accueil du public en zone urbaine dense),
- paysagers (découverte de la géographie et du panorama francilien).

• Partenaires : projet mené par l'Agence des Espaces Verts, organisme associé de la Région Île-de-France et qui participe à la mise en œuvre de sa politique environnementale.

## ► VIE DU PROJET

• Septembre 2015 à fin 2016, exécution des travaux d'aménagement : reprofilage du plateau et adoucissement des reliefs (terrassements) ; Gestion alternative des eaux pluviales et aménagement de milieux humides ; Reprise des cheminements et amélioration de l'accessibilité ; Plantations arbustives et arborées ; Aménagement des entrées en articulation avec le tissu urbain et équipement du site.

• 29 octobre 2016 : ouverture du site au public.

• 13 mai 2017 : inauguration de la Butte d'Orgemont en présence des élus.

• 2<sup>e</sup> semestre 2017 : travaux d'amélioration des cheminements.

• 2017-2019 : travaux d'entretien de l'aménagement réalisé.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	132 683	D-6



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement de l'AEV à prendre en compte la biodiversité lors de la réalisation de travaux et à réaliser des chantiers à faible nuisance.</li> <li>• Objectifs de limiter le tassement des sols ; de récupérer, stocker et réemployer sur site des terres excavées ; de respecter les horizons pédologiques afin de conserver la banque de graines existante ; de limiter les nuisances sonores et maintenir la propreté aux abords du chantier.</li> <li>• Des pénalités fortes appliquées en cas de dommages causés aux arbres pendant la phase chantier.</li> <li>• Remodelage du site à travers un objectif d'équilibre déblais / remblais (réemploi des terres excavées) : sur les 20 000 m<sup>3</sup> de terres terrassées, seuls 2 000 m<sup>3</sup> de terres et déchets impropres ont dû être évacués en décharge. Les 18 000 m<sup>3</sup> (700 camions) de déchets inertes restants ont été remaniés sur site et sculptent une nouvelle topographie.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vise à la protection et l'amélioration des milieux naturels, avec une restauration des milieux (espaces boisés, prairies, fruticées, milieux aquatiques).</li> <li>• Suppression des espèces invasives dont principalement la renouée du Japon, la clématite et certaines zones de robinier.</li> <li>• Objectif d'aboutir à la renaturation du versant sud de la butte d'Orgemont, avec la plantation de 700 arbres (dont la moitié d'espèces indigènes), 3 000 arbustes (espèces autochtones) et 3 000 plants de vivaces de zones humides.</li> <li>• Gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, permettant ainsi la création de nouvelles zones humides connectées entre elles par un réseau de noues.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des qualités paysagères du site présentant un potentiel exceptionnel en lui redonnant lisibilité et qualités d'accueil, dans un tissu urbain particulièrement dense.</li> <li>• Amélioration de l'accueil du public en équipant le site de bancs et d'escaliers, en proposant des cheminements confortables et en réaménageant les entrées.</li> <li>• Objectif d'offrir au public un espace de respiration et de promenade de qualité dans une commune très carencée en espace verts et boisés.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en sécurité du site : la butte d'Orgemont est une ancienne carrière remblayée avec des matériaux divers, potentiellement pollués et présentant ponctuellement des fontis et des zones de carrières souterraines non comblées.</li> <li>• Les cheminements ont été écartés des zones de carrières souterraines présentant un danger potentiel. Les matériaux pollués ont été confinés sous une couche de terre végétale suffisante pour écarter tout danger pour les usagers.</li> <li>• Accessibilité au plus grand nombre : cheminements confortables au vu de la pente naturelle du site (de l'ordre de 15%) et accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur la totalité du plateau correspondant à une longueur de promenade de 500 mètres linéaires.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réouverture des espaces verts au public qui participe à une amélioration constante des conditions d'existence des personnes.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet des buttes du Parisis ambitionne de créer une continuité verte de la Seine à la Seine depuis Cormeilles en Parisis jusqu'à Argenteuil. Le projet du versant Sud de la butte d'Orgemont en représente l'un des maillons, créant de nouvelles continuités à l'urbain d'une part, et à l'intérieur des buttes du Parisis d'autre part.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'emploi en phase chantier et pour la gestion opérationnelle du site.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ensemble des opérations lancées respectent le code des marchés publics.</li> <li>• Certification PEFC ou FSC pour les bois utilisés dans le cadre des travaux d'aménagement.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a été mis en œuvre dans une démarche de concertation, avec la ville d'Argenteuil et la communauté d'agglomération qui se sont engagées sur une participation aux frais d'entretien du site, avec les associations locales et en comité de quartier.</li> <li>• Organisation d'une visite de site commentée avec les élus et les riverains en cours de chantier pour une appropriation optimale du projet.</li> </ul>

Lien site internet dédié : <http://www.aev-iledefrance.fr/l-aev/le-patrimoine-nature-regional/le-patrimoine-nature-regional/prif-buttes-du-parisis>

# STATION D'ÉPURATION DE SEPT SORTS

Exemple relevant du dispositif Protection de la biodiversité, politique de l'eau et actions transversales



Objet	Reconstruction visant à augmenter la capacité de traitement
Lieux	Sept-Sorts, Chamigny, Jouarre, La Ferte-sous-Jouarre, Reuil-en-Brie, Saint-Aulde
Dates clés	Travaux en cours
Montant total du projet	11,3 M€
Financement Région dans montant total du projet	23,8%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,8 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Projet visant à augmenter la capacité de la station de Sept-Sorts afin de faire face à l'évolution de la population et des activités à moyen et long terme.
- La capacité nominale de la station, initialement prévue pour 15 000 habitants, passera à 25 000 habitants grâce au projet.
- Reconstruction complète de la station afin de remplacer l'actuel équipement, qui relève d'une conception ancienne (construit en 1981) et qui présente des fragilités structurelles.
- Prise en compte des enjeux du développement durable lors de la conception du projet, avec le souci d'optimiser les consommations d'énergie et d'eau sur le site, et l'objectif de préserver la biodiversité sur le site : mise en place d'une zone de rejet végétalisée, permettant l'accueil de la faune et de la flore, recours à un entretien raisonné des espaces (prairies de fauche, friches herbacées, milieux humides) et non utilisation de produits phytosanitaires.

- Hausse de la capacité de traitement des boues, sur la base d'un nouveau système plus écologique et consommant moins d'énergies et de réactifs chimiques.
- Création d'un compartiment de stockage pouvant accueillir jusqu'à 3 000 m<sup>3</sup> de déchets.

## ► VIE DU PROJET

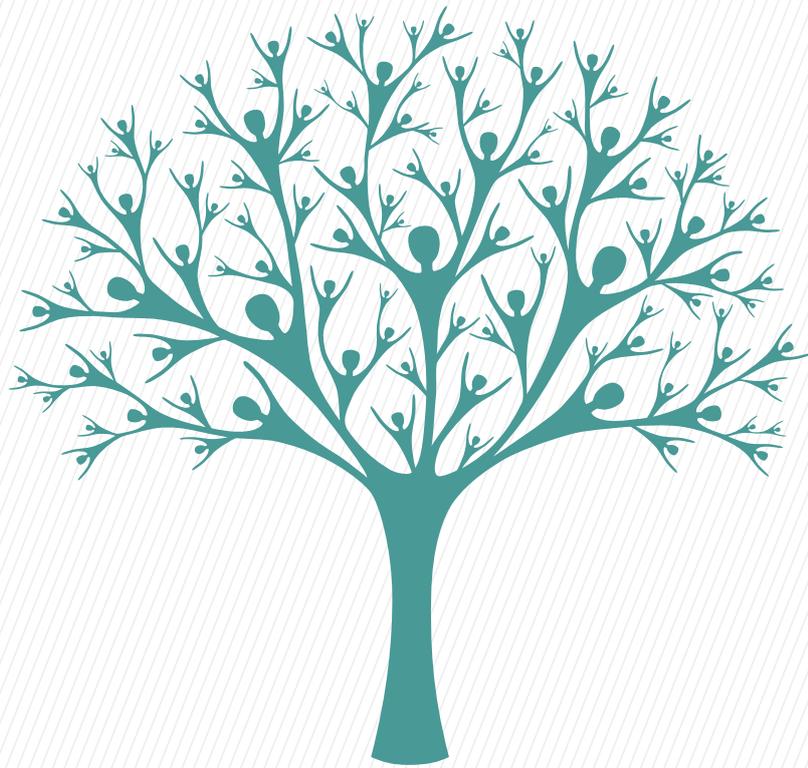
- Novembre 2016: Mise en service de la première file de traitement.
- Printemps 2017 : Finalisation des voiles du bassin anaérobie. Début des murs du bâtiment d'exploitation.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	17 145	D-6

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui sur un référentiel de développement durable pour la maîtrise d'ouvrage des travaux.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet visant à résoudre la question de la gestion des eaux usées et du traitement des boues d'épuration induites à l'échelle du territoire avec des impacts minimisés.</li> <li>• Attention portée à la biodiversité sur le site et gestion écologique de celui-ci (non utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien).</li> <li>• Choix des équipements en vue d'une maîtrise énergétique.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des eaux usées qui s'inscrit dans une démarche de préservation de la ressource en eau et de non dégradation de la qualité des cours d'eau.</li> <li>• Ouverture au public et aux scolaires, avec la mise en place d'un parcours et panneaux pédagogiques : mise en place d'un circuit de visite du bâtiment d'exploitation et d'un circuit pédagogique extérieur.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le parcours pédagogique sera accessible aux personnes à mobilité réduite.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à une amélioration constante des conditions d'existence des personnes.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de reconstruction de la station afin d'augmenter sa capacité de traitement et pour répondre aux besoins de la population locale.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participe à soutenir l'emploi dans le cadre des travaux.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du code des marchés publics par le maître d'ouvrage du projet.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet ayant fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs techniques : services de l'état, Département, Région, Agence de l'eau.</li> <li>• Concertation avec les citoyens organisée en amont du projet et tout au long de sa mise en œuvre : réunions publiques, informations.</li> </ul>



# ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES POPULATIONS VULNÉRABLES



## Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables

La Région intervient en investissement en faveur de publics fragiles, par exemple en soutenant des opérations de construction et/ou rénovation d'établissements pour femmes en difficultés et pour personnes en situation de handicap. La Région a également mis en place des actions territorialisées, qui permettent de prendre des problématiques liées au handicap de façon transversale dans les politiques concertées d'aménagement du territoire.

- **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.
- **Forme d'intervention** : actions territorialisées dans le cadre de contrat d'aménagement territorial avec d'autres acteurs publics ; subventions aux maîtres d'ouvrage.
- **Public ciblé** : publics fragiles.

# INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF DE SOUBIRAN À VILLEPINTE

Exemple relevant du dispositif Action sociale

Objet	Construction d'un nouvel institut médico-éducatif (IME)
Lieux	Villepinte
Dates clés	Travaux débutés au printemps 2015, ; ouverture : octobre 2016
Montant total du projet	6,0 M€
Financement Région dans montant total du projet	9,8%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,4 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Un projet offrant une réponse adaptée aux enfants et adolescents avec autisme et leurs familles sur le territoire, alliant qualité architecturale et environnementale.
- 45 places pour accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes (de 3 à 20 ans) avec autisme et troubles envahissants du développement (TED), dont 33 places de semi-internat et 12 places d'internat de semaine (10 places d'internat et 2 places d'internat séquentiel, utilisées pour soulager les aidants familiaux).
- Situé au Nord-Est de la Seine-Saint-Denis, territoire dont le taux d'équipement est déficitaire pour le secteur enfance.
- Intégration des dernières recommandations en matière de bâti adapté à l'autisme : l'aménagement spatial, le choix des équipements, le confort acoustique et visuel des futurs occupants ont été pris en compte dans le volet architectural du projet.

- Une offre innovante pour les tout-petits, la recherche ayant démontré l'utilité d'un accompagnement précoce adapté dès le plus jeune âge pour les enfants avec autisme. Il pourra ainsi être amené à accueillir les enfants dès l'âge de 2 ans.

- Co-financeurs : Caisse d'Épargne Ile-de-France, association de Villepinte Fondation Bettencourt-Schueller et le CCAH (Comité National de Coordination de l'Action en Faveur des Personnes Handicapées).

## ► VIE DU PROJET

- Lancement des travaux au printemps 2015.
- Ouverture de l'IME en octobre 2016, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à la préparation en amont avec les partenaires, en particulier le secteur hospitalier.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	21 ETP	A-4
ETP insertion soutenus par le projet	2 ETP	A-4
ETP exploitation consécutifs au projet	57 ETP	C-3
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	45	D-8
Emission de CO <sub>2</sub> évitées par le projet	9 teq CO <sub>2</sub> /an	E-1



## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de certification NF Haute Qualité Environnementale (HQE) Bâtiments Tertiaires qui s'applique à l'ensemble du bâtiment neuf (2 030 m<sup>2</sup>).</li> <li>• Appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage HQE qui a élaboré le programme environnemental du projet et qui a retenu une maîtrise d'œuvre fortement sensibilisée aux questions environnementales.</li> <li>• Signature d'une charte « chantier à faibles nuisances » avec un objectif de traçabilité de tous les déchets, et une valorisation globale attendue des déchets de 70% minimum dont une valorisation matière des déchets de 50% minimum.</li> <li>• Réduction des nuisances liées au chantier à proximité de logements occupés, les entreprises étant été tenues de limiter au mieux leurs sources de bruit en utilisant des procédés et des machines le réduisant.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de réduction des consommations d'énergie de 12%, au-delà des exigences réglementaires de la RT 2012. Le nouveau bâtiment consommera 175 kWhEP/m<sup>2</sup> contre 197 kWhEP/m<sup>2</sup> anciennement. A noter également une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (passage de 14 kgéqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> à 9 kgéqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>).</li> <li>• Réduction de l'énergie grise du bâtiment, avec une partie en ossature bois du bâtiment.</li> <li>• Zéro rejet d'eaux de pluie dans les réseaux publics, les eaux étant infiltrées.</li> <li>• Site précédemment occupé par un bâtiment, il ne consomme donc pas de terres agricoles.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertion dans un cadre verdoyant, en bordure d'un vaste espace boisé.</li> <li>• Mutualisation de moyens du fait d'un ensemble de services et d'équipements existant dans l'environnement immédiat du futur IME (production des repas dans la cuisine centrale de l'hôpital Sainte-Marie, services administratifs sur le foyer/mas Saint-Louis, salles polyvalentes et salles de sports, balnéothérapie de Saint-Louis).</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement du maître d'ouvrage auprès de la Région à introduire dans l'opération un objectif minimal de 6% d'heures d'insertion réservées à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, soit 2 750 heures sur l'ensemble du projet. La ville de Villepinte appuie les entreprises pour faciliter leur recrutement.</li> <li>• Objectif d'éviter l'éloignement de certains enfants qui vont parfois jusqu'en Belgique pour trouver une solution d'accueil.</li> <li>• Cession foncière pour la construction de logements sociaux.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en favorisant le développement des enfants et adolescents avec autisme.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse à un fort déséquilibre territorial sur cette zone de la Seine-Saint-Denis dépourvue d'établissements spécialisés pour enfants autistes (0,36 places pour 1000 habitants de moins de 20 ans pour le département contre 0,56 places pour l'ensemble de la Région Île-de-France).</li> <li>• Participe au réaménagement urbain du centre-ville de Villepinte : l'IME est pensé comme la première pierre d'un projet plus large créant une interconnexion et un dialogue avec la ville.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement, essentiellement local, de 57 équivalents temps plein de façon pérenne pour le fonctionnement de l'établissement.</li> <li>• Soutien à la création de 21 ETP sur le chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maître d'ouvrage a lancé un appel d'offres ouvert avec publicité pour sélectionner les entreprises maîtres d'œuvre, dans le respect de ses obligations du maître d'ouvrage. Il veille à régler les échéances des fournisseurs dans des délais courts, et s'est engagé sur un objectif d'heures d'insertion sociale.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets de partenariat avec Villepinte, l'Education Nationale et le Centre Hospitalier Robert Ballanger,</li> <li>• Concertation avec des représentants d'usagers, notamment en soumettant le projet à des parents d'enfants autistes et concertation avec la mairie de Villepinte pour répondre aux enjeux de mixité, d'intégration des personnes en situation de handicap au cœur de la cité, de déplacements et d'urbanisation.</li> <li>• Communications autour du chantier : réunion d'informations avec les riverains en début de chantier, installation d'un panneau d'affichage à destination des passants, mise en place d'une boîte aux lettres pour les éventuelles plaintes des riverains.</li> </ul>



# LOGEMENT SOCIAL



## Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort

Outre le soutien à l'offre nouvelle de logements sociaux (créations et réhabilitations), la politique régionale mise en œuvre depuis 2016 vise notamment à axer les efforts de la Région en faveur d'une relance de la création de logements intermédiaires à destination des classes moyennes. Il s'agit d'une réponse aux difficultés des classes moyennes à se loger en Île-de-France et pour œuvrer en faveur de la mixité sociale. Au total, la Région a soutenu en 2016 la création de 7 022 nouveaux logements sociaux.

- **Domaine de compétence de la Région** : facultatif.
- **Forme d'intervention** : subventions aux maîtres d'ouvrage sociaux, sociétés d'économie mixte de construction, associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les sociétés publiques locales.
- **Public ciblé** : ménages dont les revenus sont éligibles à une demande de logements intermédiaires ou sociaux.

# LOGEMENTS SOCIAUX À CHOISY-LE-ROI

Exemple relevant du dispositif Soutien au logement social

Objet	Construction de 98 nouveaux logements sociaux
Lieux	Choisy-le-Roi – ZAC des Hautes Bornes
Dates clés	Permis de construire délivré le 23/11/2012 ; projet livré le 03/11/2015
Montant total du projet	16,4 M€ (dont 12,4 M€ au titre des travaux)
Financement Région dans montant total du projet	4,1%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,2 M€
Historique du financement du projet par les précédents emprunts verts et responsables de la Région	



## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Opération de construction de 98 nouveaux logements locatifs sociaux.
- Mise en œuvre d'une démarche certifiée de développement durable avec un label énergétique ambitieux, supérieur au minimum légal.
- Programme favorisant la mise en œuvre d'énergies renouvelables et permettant la végétalisation d'une partie des toitures.
- Insertion exemplaire du projet dans son environnement immédiat, prévoyant une liaison douce avec l'habitat pavillonnaire voisin se prolongeant vers les cœurs d'îlots et jusqu'à un jardin public.
- Intégration du projet au sein d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), qui participe à la requalification des quartiers sud de

la commune grâce au développement d'une offre de logements accompagnée de la réalisation de programmes d'activités type PME/PMI et de commerces.

- D'ici 2020, le secteur sera transformé en un quartier Haute Qualité Environnementale : raccordement à la géothermie pour le chauffage, orientation bioclimatique des bâtiments, récupération des eaux pluviales des espaces publics, stationnement des véhicules en sous-sol pour l'ensemble des logements, charte paysagère, proximité des transports en commun.
- Maître d'ouvrage : Office Public de l'Habitat Vallophis habitat.

## ► VIE DU PROJET

- Lancement des travaux fin 2013, projet livré fin 2015.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	144 ETP	A-3
ETP insertion soutenus par le projet	4 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	228	D-7



► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification Habitat &amp; environnement profil A (management environnemental, chantier propre...).</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label Effinergie + avec un objectif de baisse de 20% des consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012.</li> <li>• Mise en œuvre d'énergie renouvelable (géothermie, solaire).</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétalisation des toitures participant : à la rétention des eaux pluviales, au rafraîchissement urbain par évapotranspiration, à la réduction des réflexions et des radiations thermiques ou solaires, à la fixation des poussières. Ces toitures ont par ailleurs des effets isolants et favorisent la biodiversité.</li> <li>• Coefficient de 162 logements / hectare soit une densité cohérente avec les préconisations du SDRIF visant à favoriser un habitat économe en consommation foncière et résidentiellement dense.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'offre de nouveaux logements sociaux pour personnes sous conditions de ressources.</li> <li>• 5% des logements du programme sont directement adaptés aux personnes en situation de handicap.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un logement suffisant.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription du programme dans le projet de rénovation urbaine (PRU) de Choisy-le-Roi, qui se fixe notamment pour objectif la réduction des déséquilibres territoriaux au sein de la ville et d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants.</li> <li>• Développement du réseau de chaleur urbain géothermique.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet participe au soutien et à la création d'emplois liés au chantier.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de clauses d'insertion professionnelle dans les marchés, à hauteur de 6%.</li> <li>• Processus d'instruction transparent de la subvention avec des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous.</li> <li>• Maîtrise d'ouvrage soumise aux directives des marchés publics.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme mis en œuvre dans le cadre du PRU de la ville de Choisy-le-Roi qui a été élaboré en étroite concertation avec la municipalité, les bailleurs sociaux et l'ANRU.</li> <li>• Concertation mise en œuvre en amont auprès des habitants concernés par les porteurs du projet sur le programme global de rénovation urbaine.</li> <li>• Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique, vote en commission permanente du Conseil régional.</li> </ul>

# LOGEMENTS SOCIAUX ET RÉSIDENCE SOCIALE À MASSY-VILGÉNIS



Exemple relevant du dispositif Soutien au logement social

Objet	Construction de 64 nouveaux logements sociaux
Lieux	Massy-Vilgénis
Dates clés	Permis de construire obtenu le 23/05/2014 ; Livraison le 15/09/2016
Montant total du projet	8,1 M€ (dont 5,8 M€ au titre des travaux)
Financement Région dans montant total du projet	10,2%
Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable	0,6 M€

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Création de 37 logements familiaux et d'une résidence sociale de 27 logements dont 5 sont réservés à l'accueil de femmes victimes de violences.
- Mise en œuvre d'une démarche de développement durable avec des labels énergétiques ambitieux, supérieurs au minimum légal et faisant appel à des énergies renouvelables.
- L'un des premiers bâtiments à énergie positive en Essonne s'agissant de la résidence sociale, dans le cadre d'une démarche de certification Habitat & environnement avec un label BEPOS 2013. Ce label expérimental est destiné à servir d'observatoire en capitalisant sur les retours d'expérience pour définir les bases de la future RT 2020.

- Pour le bâtiment de logements, démarche de certification environnementale (Habitat & environnement) accompagnée d'un label Effinergie +. Il atteint des performances thermiques sensiblement supérieures à celles fixées par la réglementation thermique.
- Maîtrise d'ouvrage : Office public de l'habitat Logial ; Co-financiers : Etat, intercommunalité, CDC.

## ► VIE DU PROJET

- Lancement des travaux février 2015.
- Opération livrée en septembre 2016.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
ETP chantiers soutenus par le projet	68 ETP	A-3
ETP insertion soutenus par le projet	2 ETP	B
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	129	D-7

► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<p><b>Management environnemental et éco-conception des projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet mené avec une certification Habitat &amp; environnement (management environnemental, chantier propre...), avec des labels d'efficacité énergétique.</li> </ul>
<p><b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la résidence sociale : bâtiment à énergie positive, qui produira plus d'énergie qu'il n'en consomme, avec un label BEPOS Effinergie 2013.</li> <li>• Pour les logements familiaux : label Effinergie+ visant à aller plus loin que le label BBC dans la performance énergétique des constructions neuves. Il propose ainsi de baisser de 20% les consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012.</li> <li>• Mise en œuvre d'énergies renouvelables.</li> <li>• Pour la production d'électricité de la résidence sociale : utilisation de chaudière collective bois et de panneaux solaires photovoltaïques.</li> <li>• Pour la production de l'eau chaude sanitaire des logements familiaux : utilisation de panneaux solaires thermiques.</li> </ul>
<p><b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coefficient de 206,79 logements / hectare soit une densité cohérente avec les préconisations du SDRIF visant à favoriser un habitat économe en consommation foncière et résidentiellement dense.</li> </ul>
<p><b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 64 nouveaux logements sociaux à loyers encadrés et charges maîtrisées pour personnes sous conditions de ressources.</li> <li>• 27 de ces logements permettent à des familles / personnes démunies une insertion par le logement, dont 5 destinés à l'accueil d'urgence de femmes victimes de violences.</li> </ul>
<p><b>Respect des droits fondamentaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un logement suffisant.</li> </ul>
<p><b>Développement responsable du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet est élaboré dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.</li> </ul>
<p><b>Développement économique du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet participe au soutien et à la création d'emplois liés au chantier.</li> </ul>
<p><b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus d'instruction de la demande de subvention transparent, sur la base des critères d'éligibilité clairement explicités dans une délibération cadre accessible par tous.</li> <li>• Les marchés conclus par le bénéficiaire de la subvention sont soumis aux directives des marchés publics.</li> <li>• Mise en œuvre de clauses d'insertion professionnelle dans les marchés, à hauteur de 6%.</li> </ul>
<p><b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La résidence sociale est gérée par une association d'aide à l'insertion par le logement dans le cadre d'un projet social d'accompagnement des familles/personnes. Ce projet social est élaboré en concertation avec la Direction départementale de la cohésion sociale.</li> <li>• Présentation du dossier et de la proposition d'affectation en commission thématique, vote en commission permanente du Conseil régional.</li> </ul>



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

## Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire. Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité du territoire

Les régions ont désormais la responsabilité exclusive en matière de développement économique sur leur territoire (loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République - NOTRe). Dans ce cadre, un nouveau schéma économique SRDEII (Stratégie Régionale Développement Economique Innovation et Internationalisation) a été élaboré fin 2016 et vise à libérer et encourager l'exceptionnel potentiel de croissance, d'emplois et d'innovation qui existe en Île-de-France. Il repose sur 4 thématiques : investir sur l'attractivité, développer la compétitivité, développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires, et agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi et du territoire. À cet effet, la mobilisation de l'enjeu environnemental répond à l'objectif d'identification de toutes les potentialités en termes d'activité économique, d'emploi et d'innovation, et d'amélioration du cadre de vie des franciliens.

Egalement compétente dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région Île-de-France a organisé début 2017 une large concertation auprès de divers publics (acteurs économiques, chercheurs et enseignants-chercheurs, étudiants, enseignants, stagiaires de la formation professionnelle) dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau schéma. L'objectif est de définir fin 2017 les orientations et priorités régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation jusqu'en 2022, axe stratégique qui sera vecteur d'attractivité pour l'Île-de-France.

- **Domaine de compétence de la Région** : obligatoire
- **Forme d'intervention** : subventions, dotations en capital, prise de participation
- **Public ciblé** : TPE et PME, pôles de compétitivité, fonds d'investissement pour les PME, fonds de prêt d'honneur, associations de l'économie sociale et solidaire.

Deux axes retenus au titre des projets financés en 2016 par l'emprunt vert et responsable :

- Soutien à la recherche et à l'innovation en faveur du développement et de l'attractivité du territoire francilien :
  - 4 dispositifs financés pour un montant de 38,8 M€ : « Aide au développement du territoire numérique » (7,2 M€), « Fonds régional pour l'innovation » (10,4 M€), « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » (5,4 M€) et « Soutien aux pôles de compétitivité » (15,8 M€)
  - Exemple présenté : soutien aux pôles de compétitivité
- Soutien à l'économie sociale et solidaire :
  - 3 dispositifs financés pour un montant de 4,2 M€ : « Economie sociale et solidaire » (0,3 M€), « Soutien aux associations de prêt d'honneur » (2,8 M€) et « Soutien à l'activité de micro-crédits de l'ADIE » (1,1 M€)
  - Exemple présenté : soutien à l'activité de micro-crédits de l'ADIE.

# SOUTIEN AUX PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ FRANCILIENS

Exemple relevant du Soutien à la recherche et à l'innovation

<b>Objet</b>	<b>Favoriser l'émergence des projets de recherche et de développement</b>
<i>Acteurs économiques ciblés</i>	<b>Membres des pôles de compétitivité franciliens (PME, laboratoires de recherche)</b>
<b>Montant total du dispositif</b>	<b>15,8 M€ (dépenses de l'année sur le dispositif)</b>
<i>Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable</i>	<b>15,8 M€</b>

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

L'Île-de-France compte 7 pôles principaux, associations loi 1901: Advancity Paris Region (ville et mobilité durable) ; Astech Paris Region (aéronautique et spatial) ; Cap Digital Paris Region (numérique et usages) ; Finance Innovation (finance) ; Medicen Paris Region (innovation en santé) ; Movéo (automobile et transports en commun) ; Systematic Paris Region (logiciel et systèmes complexes). Par ailleurs, quatre pôles de compétitivité ont vu leur territoire étendu à l'Île-de-France : Elastopôle (caoutchouc), Novalog (logistique), Vitagora (nutrition) et Cosmetic Valley (cosmétique).

- Dispositif régional de soutien aux projets collaboratifs de RDI (recherche, développement, innovation) portés par les membres des pôles de compétitivité franciliens (PME, laboratoires de recherche), et visant à favoriser le soutien à l'activité première des pôles de compétitivité, qui consiste en l'émergence de projets de RDI collaboratifs public/privé et l'accompagnement de ses membres dans le montage de ces projets.
- Les pôles franciliens réunissent de 230 membres (Advancity, Medicen, Astech) à près de 1000 membres (Systematic, Cap Digital).
- Tous les projets financés par la Région doivent être labélisés par au moins un pôle de compétitivité francilien. Pour cela, ils doivent répondre à un certain nombre de critères, et notamment leur intégration dans les domaines d'activités stratégiques du pôle. Le dispositif régional prévoit, entre autres, de soutenir les projets engagés en faveur d'une démarche écologiquement et socialement soutenable.
- Une large partie des projets de recherche et développement labélisés par ces pôles et plus particulièrement par Advancity, Movéo, ou Astech ont pour objectif de mettre sur le marché des produits ou services innovants s'inscrivant dans une démarche de développement durable (sobriété des moteurs dans l'aéronautique ou l'automobile, approche sociale et collaborative dans le numérique, systèmes intelligents pour les logiciels...).
- Ces projets innovants ont pour ambition de concourir à l'amélioration de la qualité de la vie, à réduire les inégalités, à proposer de nou-

velles solutions pour améliorer notre quotidien dans une approche durable : alimentation et santé (Medicen et Vitagora), énergie et climat (Advancity, Movéo, Astech, Systematic), éco-construction (Advancity), biodiversité et eau (Advancity), déchets (Advancity), mobilité durable (Movéo, Astech, Advancity, Cap Digital, Systematic).

- Les solutions, services et produits, qui arriveront demain sur le marché à partir de ces projets innovants feront de l'Île-de-France un territoire en pointe sur les éco-innovations.
- Les projets des pôles de compétitivité sont par nature collaboratifs. Le premier critère de sélection est la participation d'au moins un laboratoire de recherche académique et de deux entreprises. Le financement de ces projets est partagé entre la Région, l'Etat, certains Départements et Communautés d'agglomération. Tous les partenaires sont liés par un accord de consortium qui identifie le rôle et les engagements de chacun.

## ► VIE DU PROJET

- Exemples de nouveaux projets financés en 2016 :
  - « Geolytics » : une plate-forme innovante d'analyse et de prévision des besoins de déplacements multimodes sur l'ensemble du territoire,
  - « Connecte-city » : une solution clé en main de gestion des équipements urbains, en particulier électrique, au service de la smart city,
  - « Dynamicity » : un logiciel de simulation des choix individuels et des choix de mobilité. C'est un outil web interactif en 3D qui simule l'évolution de la ville sur une vingtaine d'année et qui aide les grands acteurs urbains à prendre des décisions durables,
- Par ailleurs, a été publié en 2016 le livre blanc « Le numérique et la Ville », réalisé conjointement avec Cap Digital et Systematic pour planifier la ville durable. Ce livre blanc formule 6 recommandations opérationnelles sur les données, les usages, la commande publique, le haut débit et les connexions à assurer entre produits et services qui concourent à créer un contexte favorable au développement de la ville numérique et durable.

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	109	D-10

## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

L'exercice de l'éligibilité ci-dessous est fait à partir des projets du pôle Advancity et du pôle Medicen, qui sont des exemples :

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets financés relèvent de thématiques conditionnant la labélisation des projets par le pôle Advancity :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- ECOVILLE ou éco-organisation de la ville : une ville de qualité, résiliente, dynamique, diverse et en harmonie interne et externe,</li> <li>- ECOMOBILITE : un moteur efficient de rencontres et d'accessibilité,</li> <li>- ECOCONSTRUCTION : un cadre bâti structuré et efficient,</li> <li>- ECOTECHNOLOGIES : connaissance des milieux et exploitation vertueuse des ressources.</li> </ul> </li> <li>• Advancity est chef de file du plan filière éco-activités d'Île-de-France.</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme en atteste les thématiques prioritaires du pôle, les projets qui émergent du pôle contribuent de fait à ces engagements. Les marchés applicatifs visés sont par exemple : management intelligent de la ville, bâtiments neufs et îlots efficients, rénovation énergétique du parc ancien, ou encore monitoring de la qualité de l'environnement urbain.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une des thématiques fléchée par Advancity est la logistique urbaine douce, une autre l'écomobilité. Sur ce dernier champ, des projets de mobilités alternatifs, moins polluants et collaboratifs sont développés.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets du pôle Advancity ne sont pas les plus pertinents sur ce critère ; on peut citer les projets de Medicen (santé) dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie et la santé des personnes malades.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités se font toutes en Île-de-France. Elles respectent donc le droit français.</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet soutient l'innovation et la recherche de haut-niveau, et participe ainsi directement au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme.</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets financés sont par nature des projets dits « à risque » dont la faisabilité et la maturation jusqu'à un produit ou un service finis n'est pas assuré.</li> <li>• En cas de succès, le projet pourra concourir à la création de start-ups (issues des laboratoires de recherche publics impliqués) ou à des produits très innovants à forte valeur ajoutée. Ces produits enrichiront le portefeuille produits des entreprises impliquées dans le projet qui génèrera du chiffre d'affaire en cas de succès, et ouvrira potentiellement de nouveaux marchés.</li> <li>• Dispositif qui soutient l'emploi de chercheurs et d'ingénieurs en phase recherche.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dépôt des dossiers se fait via un appel à projets avec instruction des dossiers par des experts des pôles (signature d'une charte de déontologie/éthique) puis par des experts sectoriels de l'Etat et de la Région.</li> <li>• La sélection des projets est basée sur des critères définis par le pôle (Advancity est certifié ISO 9001), la sélection finale par la Région repose sur des critères transparents consultable sur l'appel à projets publiés sur un site internet dédié (<a href="http://competitivite.gouv.fr">competitivite.gouv.fr</a>).</li> <li>• Aucun achat n'est fait par la Région et il n'y a pas de relations avec des fournisseurs.</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les projets font l'objet d'une signature d'un accord de consortium entre ces partenaires. Seules les parties prenantes internes au projet sont concernées.</li> </ul>

# SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DE MICRO-CRÉDIT

*Exemple relevant du Soutien à l'économie sociale et solidaire*

<b>Objet</b>	<b>Prêt d'honneur et prime régionale couplés au micro-crédit ADIE</b>
<b>Acteurs économiques ciblés</b>	<b>Publics très éloignés de l'emploi</b>
<b>Montant total du dispositif</b>	<b>1,1 M€ (dépenses de l'année sur le dispositif)</b>
<b>Financement 2016 du projet par l'emprunt vert et responsable</b>	<b>1,1 M€</b>

## ► PRÉSENTATION QUALITATIVE DU PROJET

- Soutien à l'activité de micro-crédit de l'ADIE afin de favoriser l'inclusion sociale durable de publics très éloignés de l'emploi : les financements proposés par l'Adie facilitent les démarches entrepreneuriales des publics très majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux et en grande difficulté d'accès au crédit bancaire.
- Un accompagnement de plus de 1 000 créateurs d'entreprise chaque année, et avec un taux de pérennité des entreprises créées de 75,5% à 2 ans post création.
- Un accompagnement dans le long terme pour les entrepreneurs soutenus : accompagnement individualisé, rendez-vous experts, micro-assurance, offres Bons plans, annuaire des créateurs Adie, espace micro entrepreneurs, vidéos e-learning et fiches pratiques en ligne.
- Outre les partenaires cofinanceurs (conseils départementaux notamment, acteurs privés), l'ADIE fonctionne en réseau avec d'autres acteurs de l'accompagnement ou du financement à la création ainsi que de 160 de bénévoles, anciens chef d'entreprises soucieux de s'investir dans du mécénat de compétences. Cette chaîne de l'accompagnement contribue à la lutte contre l'exclusion, la réduction des inégalités, la prévention des

risques en matière de santé, l'amélioration des conditions de vie et de travail.

## ► VIE DU PROJET

- L'activité de l'ADIE a fortement augmenté en 2016, le nombre de bénéficiaires d'un soutien financier ayant progressé de +11,3% par rapport à 2015.
- L'action de l'ADIE s'est notamment concentrée sur les jeunes, avec l'intégration de 317 jeunes au sein d'une promotion Créa-Jeunes pour monter leur business, et sur les femmes porteuses de projet, avec un renforcement des partenariats avec les réseaux professionnels.
- L'association a également fortement développé sa présence dans les quartiers prioritaires du territoire à travers le déploiement de la campagne « créer sa boîte près de chez soi » : plus de 20 informations collectives et ateliers dans différents quartiers d'Île-de-France. Ces événements ont permis de travailler avec les partenaires incontournables de la création d'entreprise et d'informer et sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires à la création d'entreprise (220 personnes ont pu être sensibilisées à la création d'entreprise).

## ► INDICATEURS D'IMPACT RELATIFS AU PROJET

Indicateur	Impact	Notice méthodologique
Nombre de bénéficiaires concernés par le projet	1 276	D-9

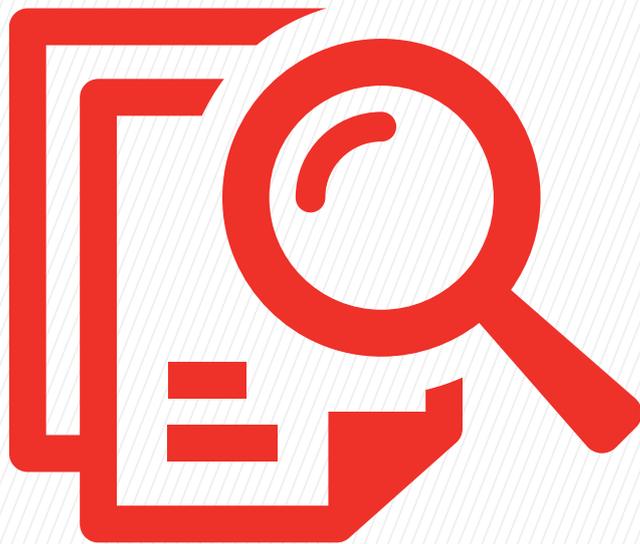
## ► JUSTIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ DU PROJET À CHACUN DES CRITÈRES

<b>Management environnemental et éco-conception des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale..</li> </ul>
<b>Contribution à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif n'incluant pas une démarche environnementale.</li> </ul>
<b>Contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration de la qualité de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 897 primes régionales versées en 2016 aux bénéficiaires de micro-crédits ADIE dont 30% à des créateurs domiciliés dans les Quartiers politique de la ville.</li> <li>• Projets créateurs de richesse et de lien social : soutien aux activités de commerce, ambulant ou sédentaire qui participent ainsi au maintien de petits commerces de proximité ou au développement de nouveaux services à la population et aux entreprises.</li> </ul>
<b>Contribution au développement solidaire, à la lutte contre les inégalités et prise en compte de la sécurité des personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1276 créations d'entreprises (et autant d'emplois créés), dont 77% par des bénéficiaires des minima sociaux, 42% par des femmes, 15% par des plus de 51 ans, 25% par des moins de 30 ans.</li> <li>• Une insertion économique durable : 84% des créateurs sont insérés professionnellement, et 65,5% des créateurs sont toujours en activité 3 ans après l'obtention du financement.</li> <li>• 42% sont sortis des minimas sociaux.</li> </ul>
<b>Respect des droits fondamentaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'initiative entrepreneuriale pour tous, égalité des chances.</li> <li>• Lutte contre les inégalités sociales et territoriales.</li> <li>• Lutte contre l'exclusion bancaire.</li> <li>• Lutte contre les discriminations (égalité homme/femme, origines, qualification : 4% des bénéficiaires sont illettrés, 15% savent juste lire/écrire/compter).</li> </ul>
<b>Développement responsable du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% des bénéficiaires sont issus des Quartiers politique de la ville, dont 28% du département de Seine-Saint-Denis.</li> <li>• 2% sont itinérants.</li> <li>• 68% sont domiciliés en zone urbaine (reflet de la concentration des activités en Île-de-France).</li> </ul>
<b>Développement économique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque créateur financé par l'Adie crée en moyenne 1,2 emplois, soit environ 1 530 créations nettes d'emplois en 2016.</li> <li>• Le taux de pérennité des entreprises est de 75,5% à deux ans, comparable à la moyenne nationale.</li> </ul>
<b>Loyauté des pratiques, Achats responsables et Relations fournisseurs responsables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un comité de crédit se réunit chaque semaine dans chaque département.</li> <li>• Les décisions de crédit sont données au fil de l'eau et garantissent une équité de traitement entre les demandeurs.</li> <li>• Tous les conseillers sont formés à la lutte contre les discriminations (genre, origines géographiques).</li> </ul>
<b>Promotion d'une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un comité de pilotage annuel regroupe tous les partenaires et sponsors.</li> <li>• Une Assemblée Générale annuelle avec présentation du bilan et des perspectives.</li> <li>• L'ADIE joue un rôle d'accompagnement, avec 7 000 contacts et 2 630 rendez-vous.</li> </ul>

### RETOUR D'EXPÉRIENCE : PRIX CRÉADIE 2016 (PRIX NATIONAL ORGANISÉ PAR L'ADIE) DANS LA CATÉGORIE ACCOMPLISSEMENT PERSONNEL : FATHIA, 30 ANS (HAUT-DE-SEINE).

Le parcours de Fathia illustre sa détermination à travailler pour son indépendance et élever ses enfants. Au lancement de son activité de restauration ambulante, aucune institution n'a voulu la financer, mais ça n'a pas arrêté cette femme résolue. Après avoir suivi une formation Adie CréaJeunes pour monter son projet, elle obtient un financement qui lui permet d'acheter un camion et de compléter son équipement. Aujourd'hui, elle est fière de présenter des produits de qualité dans les grandes manifestations, pour tous les goûts, sucrés et salés.

Lien site internet dédié : <http://www.adie.org/decouvrir-ladie/decouvrez-les-laureats-creadie-2016>



# ANNEXES

## 1- MONTANTS AFFICHÉS DANS LE REPORTING (M€)

### a) Montant total des projets

Pour les opérations de construction, rénovation, infrastructures, le montant est calculé par le / les maîtres d'ouvrages du projet ou son délégataire, d'après une estimation des coûts prévisionnels de réalisation de l'ensemble de l'opération.

Pour les dispositifs présentés, le montant représente l'ensemble des dépenses 2016 qui ont eu lieu sur chacun des dispositifs (cf. b infra pour la méthodologie).

### b) Financements 2016 par l'emprunt vert et responsable

Les montants affichés correspondent aux dépenses 2016 relatives au projet / dispositif correspondant, sauf pour la catégorie "développement économique" au sein de laquelle le montant alloué au dispositif "domaines d'intérêt majeur" est inférieur aux dépenses de 2016 de la Région.

A noter que, s'agissant du projet relatif à la mise en accessibilité de la gare de Saint-Denis, le montant indiqué correspond à la part du montant du projet financé par la Région, soit 14,6 M€ sur un total de 58,2 M€, divisé par le nombre d'année du programme, soit 8 ans. La Région mandate en effet chaque année une subvention globale au titre du schéma directeur d'accessibilité, les dépenses sur chaque projet étant pilotées directement par le maître d'ouvrage.

Le montant des dépenses au titre de chaque projet / dispositif a été contrôlé par le service du Contrôle de Gestion et des Systèmes d'Information (CGSI), logé au sein du Pôle Finances de la Région Île-de-France.

Pour ce faire, le CGSI a récupéré les crédits de paiement affectés relatifs à chaque projet / dispositif, sur l'exercice comptable correspondant à l'année du reporting. L'identification des crédits de paiement en question se fait par l'intermédiaire de tableaux de restitution de données au sein de l'outil informatique IRIS. L'élaboration de ces tableaux nécessite de réduire le périmètre de recherche en fonction du projet/dispositif au niveau : d'un chapitre ; d'une fonction ; d'un programme ou d'un code enveloppe ; d'une opération ; d'un dispositif ; d'un dossier ; d'un projet.

Les tableaux une fois alimentés ont fait l'objet de vérifications croisées avec l'outil de gestion financière CORIOLIS, puis des cadrages ont été effectués avec toutes les directions concernées par le reporting, pour s'assurer de la concordance des montants financés pour chacun des projets.

## 2- MÉTHODOLOGIES RELATIVES AUX INDICATEURS D'IMPACT PRÉSENTÉS

### A) ETP chantiers soutenus par le projet

**A-1** : Valeur de l'Appel d'Offres travaux Hors Taxe x 43% (Indice BT01 TCE) / nombre d'heures travaillées sur la durée du chantier.

Avec une heure travaillée = 30 € HT et 1 650 heures travaillées par an.

**A-2** : Méthode de la Fédération nationale des travaux publics : 1 M€ investi dans le secteur des travaux publics générerait 7,1 emplois. Ce ratio est appliqué sur le montant total du projet et concerne donc la durée entière du projet.

**A-3** : Utilisation du ratio impact emploi du ministère du développement durable (11,6 ETP pour 1 M€ de travaux pour les constructions neuves ; 14,2 ETP pour 1 M€ de travaux pour les rénovations) appliqué au coût du projet sur la partie des travaux.

**A-4** : Données fournies par le maître d'ouvrage.

**A-5** : Montant des travaux de 47 000 000 €, multiplié par la part de la main d'œuvre (25%), rapporté au coût horaire moyen (35 €) sur deux ans de travaux (avec 230 jours travaillés par an sur deux ans et 7 heures de travail par jour). Montant des travaux communiqués par la SAERP (Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne). Cela est égal à la somme du montant des marchés de travaux attribués par la Commission d'Appel d'offres et le montant prévisionnel du lot Menuiserie.

### B) ETP insertion soutenus par le projet

Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.

**Nombre d'heures d'insertion =**

**[Montant du marché Hors Taxes X part de main d'œuvre du corps d'état (de 25% à 60%) X Taux d'insertion (de 5% à 7% selon facilitateur)] / coût horaire moyen**

Le nombre d'heures d'insertion est ensuite converti en équivalent temps plein (ETP) sur la base du nombre de jours travaillés dans une année (230 jours) et de la durée des travaux.

Lorsque la Région intervient sur le projet en tant que maître d'ouvrage, le suivi du respect de ces clauses d'insertion est piloté par l'unité des affaires juridiques et des marchés publics de la Région. La Région Île-de-France s'est appuyée sur les facilitateurs pour le calcul des heures d'insertion jusqu'au 31/12/2014. Depuis le 1er janvier 2015, la Région a intégré dans son organisation le calcul des heures d'insertion en amont de l'opération afin d'avoir une cohérence de calcul sur l'ensemble de l'Île-de-France. Le calcul théorique fait par la Région est ajusté avec le facilitateur local afin de prendre en compte l'offre d'insertion du territoire. Le facilitateur suit la mise en œuvre effective des clauses d'insertion.

Lorsque la Région intervient sur le projet sous forme de subvention, c'est le maître d'ouvrage qui se charge de calculer les clauses d'insertion et qui suit leur bonne application conformément aux cahiers des charges passés avec les maîtres d'œuvre.

### C) ETP exploitation consécutifs au projet

**C-1** : Estimation réalisée par le service des ressources humaines de la Région, sur la base d'un organigramme cible précisant la ventilation du nombre d'agents techniques des lycées nécessaires au bon fonctionnement du projet (agents de maintenance, agents d'accueil, agents d'entretien général, responsables entretien général et maintenance, agents restauration, magasinier des ateliers...).

C-2 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour le fonctionnement des parties nouvelles du projet. Cette estimation est basée sur le coût de la masse salariale nécessaire au fonctionnement des parties nouvelles du projet, avec un salaire brut chargé moyen de 45 k€ (moyenne pondérée du coût du personnel).

C-3 : Estimation réalisée par le maître d'ouvrage sur la base de l'organigramme prévisionnel du futur établissement.

C-4 : Estimation de la quantité horaire annuelle de travail pour la maintenance, les contrôles réglementaires et le nettoyage.

## D) Nombre de bénéficiaires concernés par le projet

D-1 : Nombre d'élèves qui bénéficieront en totalité du projet (capacités).

D-2 : Capacité d'accueil en effectifs cumulés selon la Notice de Sécurité Incendie – TVAA Thierry Van de Wyngaert - Véronique Feigel Architectes & Associés.

D-3 : Fréquentation annuelle du site constatée – Source : Etude de fréquentation (MICA Research).

D-4 : Estimation de la fréquentation à partir de la modélisation des trafics (modèle GLOBAL pour la RATP et ANTONIN 2 pour le STIF).

D-5 : Estimation de fréquentation selon le modèle de prévision de trafic du STIF : ANTONIN 2 (Analyse des Transports et de l'Organisation des Nouvelles Infrastructure), basé sur les comportements de déplacements observés par l'Enquête Globale transports réalisée en 2001-2002 auprès de 10 500 ménages franciliens.

D-6 : Population des communes concernées (données 2014).

D-7 : Nombre de logements ou équivalent-logements soutenus par le projet, multiplié par la taille moyenne des ménages en Île-de-France (2,33 par logements, source INSEE).

D-8 : Nombre de places prévues par l'arrêté n°2014-21 portant autorisation de création de l'IME, revu en hausse avec 3 places supplémentaires de semi-internat dans le cadre de la phase travaux.

D-9 : Nombre d'entreprises lauréates du dispositif en 2016.

D-10 : Nombre d'entreprises et d'établissements de recherche publics ayant bénéficiés d'un versement de crédits en 2016.

D-11 : Capacité d'accueil en effectifs cumulés.

## E) Émissions de CO<sub>2</sub> évitées (teq/an) par le projet

E-1 : Application de la méthodologie des règles THCE de la réglementation thermique française. La méthode consiste à simuler en phase conception les consommations énergétiques de la construction compte-tenu de ses caractéristiques en termes de performances, et de les comparer à un scénario de référence. Pour ce faire, la consommation d'énergie finale maximale est répartie pour chaque poste réglementaire (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), au prorata des consommations d'énergie primaire réelle de chaque projet. Elles seront ensuite converties en énergie finale, suivant les ratios réglementaires de conversion, en fonction du type d'énergie utilisée (arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006).

S'agissant des projets lycées, le calcul est contractuellement réalisé à deux phases : d'une part un prévisionnel en étude de conception effectué par le maître d'œuvre, d'autre part un définitif réalisé en fin de chantier par les entreprises.

E-2 : Il s'agit des économies de tonnes de CO<sub>2</sub> annuelles évitées du fait de l'utilisation des énergies renouvelables pour cette construction. Pour le calcul, les kWh produits par les énergies renouvelables utilisées dans la construction sont de 71 057 kWh s'agissant de la production de solaire thermique et de 103 704 kWh pour le photovoltaïque. (Source : Etude en cout global - Dossier PRO - ANMA/CPR/Octobre 2013).

E-3 : Soustraction entre les émissions de CO<sub>2</sub> prévisionnelles sur le secteur dans un scénario de référence et les émissions de CO<sub>2</sub> prévisionnelles sur le secteur dans un scénario avec mise en service du projet de transport en commun.

E-4 : Moyenne calculée à partir des Teq CO<sub>2</sub> économisées sur les autres projets de tramway franciliens.

E-5 : Comparaison entre le projet réalisé (géothermie + pompe à chaleur + appoint gaz) et une solution 100% gaz naturel. A l'aide des coefficients d'émission des différentes énergies, la quantité de CO<sub>2</sub> évitée correspond à l'écart des émissions entre les 2 solutions.

## F) Taux de rentabilité interne du projet

Le TRI permet de déterminer l'intérêt du projet pour la collectivité, en retranchant de ses coûts (coût d'investissement en infrastructure et matériel roulant, coût d'exploitation) ses avantages (gains de temps pour les usagers des transports collectifs ; avantages liés au transfert modal de la voiture particulière vers les transports collectifs : économies d'usage de la voiture, d'entretien de la voirie et de construction de places de stationnement ; économies d'externalités : pollution, bruit, effet de serre, accidents).

Ces coûts et avantages sont quantifiés et transformés en un équivalent monétaire, afin de calculer le taux de rentabilité interne du projet selon la méthode suivante :

Le taux de rentabilité interne est le taux d'actualisation  $r'$  qui annule le bénéfice actualisé.

Le bénéfice actualisé B pour la collectivité :

$$B = -I - \sum_{t=1}^T \frac{\Delta I_{t0+t}}{(1+r)^t} + \sum_{t=1}^T \frac{a_{t0+t}}{(1+r)^t} + \frac{R}{(1+r)^T}$$

$\Delta I_{t0+t}$  → les variations d'investissement (de gros entretien) par rapport à la situation de référence

$a_{t0+t}$  → l'avantage économique à l'année calculé en agrégeant les variations d'utilité de différents acteurs par rapport à la situation de référence

$r'$  le taux d'actualisation

$I$  le coût du projet envisagé

$R$  la valeur résiduelle de l'investissement en fin de période

Management environnemental et éco-conception	
Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet est conduit selon une démarche d'éco-conception (ou d'éco-construction) et/ou de management des impacts environnementaux (pollutions, nuisances, ressources, biodiversité,...)</i> »
Définition complémentaire	L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie. Dans le cadre des opérations financées par la Région, l'éco-conception peut s'entendre comme la prise en compte de l'environnement dans les dispositifs relevant du projet, ainsi que dans les opérations de construction lorsqu'il s'agit d'éco-construction. Le management environnemental désigne la politique et/ou les méthodes de gestion mises en place afin de prendre en compte l'impact environnemental consécutif à la mise en œuvre du projet, à évaluer cet impact et à le réduire aussi bien lors de la construction du projet que lors de son fonctionnement.
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarches de certifications environnementales (BEPOS, HQE, ISO, etc.)</li> <li>- Prise en compte des impacts environnementaux dans la gestion du chantier (ex : chartes, chantiers à faible nuisance, chantiers verts, etc.)</li> <li>- Intégration des préoccupations environnementales dans les cahiers des charges</li> <li>- Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage consacré à la gestion environnementale du projet</li> <li>- Explication de la prise en compte des aspects environnementaux au sein du dispositif relevant du projet.</li> </ul>

Lutte contre le changement climatique et transition écologique du territoire	
Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect du Plan Climat de la Région, et / ou à la transition écologique du territoire, dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation</i> ».
Définition complémentaire	Le projet favorise la transition écologique du territoire en permettant par exemple une réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , une économie en ressources naturelles (énergie, eau, déchets, etc.), en favorisant l'adaptation aux changements climatiques à venir, en participant à la protection de la biodiversité.
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectif attendu de réduction de CO<sub>2</sub> permis par le projet (par rapport à une situation initiale constatée dans le cas de rénovation ou par rapport à un scénario de référence dans le cas d'une nouvelle construction)</li> <li>- Utilisation des énergies renouvelables</li> <li>- Récupération des eaux de pluie et/ou des eaux grises</li> <li>- Conception du projet dans le respect de la biodiversité avoisinante.</li> </ul>

Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie	
Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet s'inscrit dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie pour les usagers et/ou les personnels</i> ».
Définition complémentaire	<b>Aménagement durable</b> : le projet a été conçu avec le souci de s'insérer qualitativement dans le territoire, en veillant par exemple à une bonne intégration paysagère, à une densité de logements équilibrée, au respect des fronts urbains... Il peut également favoriser la continuité des modes de déplacements doux et intégrer les mesures correctives liées aux nuisances mêmes du projet. <b>Qualité de vie</b> : le projet permet de proposer un service/produit qui n'était pas accessible ou disponible facilement, ou de faciliter l'utilisation de ce service/produit par les habitants / utilisateurs. Le projet peut également participer à améliorer directement le bien-être des habitants / utilisateurs.
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du projet dans le territoire (végétalisation, présence d'espaces verts, intégration du bâti dans le tissu urbain, etc.)</li> <li>- Amélioration de la qualité de vie ciblée par le projet : gains de temps de transport, réduction des nuisances locales (pollution, sonore...), bien-être (qualité paysagère, logement digne...)</li> <li>- Accessibilité d'une population à un nouveau service</li> <li>- Ouverture d'un service à une nouvelle population (qui n'y avait pas accès auparavant)</li> </ul>

### Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes

Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet contribue à la lutte contre l'exclusion, à la réduction des inégalités ou à la prévention des risques en matière de santé, de conditions de travail et/ou de sécurité des personnes (usagers, riverains, personnels)</i> ».
Définition complémentaire	Le projet peut favoriser : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accessibilité des lieux à tous les publics (sourds, malvoyants, handicapés, etc.),</li> <li>• l'insertion des personnes défavorisées (éloignées de l'emploi, de la scolarité, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc),</li> <li>• la sécurité des personnes sur le site (vidéo surveillance, personnel de sécurité, mesures de sécurité incendie, etc.),</li> <li>• la participation au développement d'un tourisme et de loisirs pour tous.</li> </ul>
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipements prévus en faveur de l'accessibilité et/ou de la sécurité</li> <li>- Intégration du projet dans la réhabilitation / désenclavement d'un quartier</li> <li>- Bénéfices du projet pour la santé des personnes concernées</li> <li>- Prise en compte de critères sociaux (tarification spécifique, lutte contre l'exclusion, etc...)</li> <li>- Définition d'un programme pédagogique participant à une meilleure insertion sociale</li> </ul>

### Respect des droits fondamentaux

Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet est conduit dans le respect des droits fondamentaux</i> ».
Définition complémentaire	Les projets de la Région sont menés dans le respect des droits fondamentaux et de la législation en vigueur. Chaque projet peut participer à améliorer l'exercice d'un ou plusieurs droits fondamentaux dans le respect des objectifs d'intérêt général fixés par la loi ou des textes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948),</li> <li>• Pacte relatif aux droits civils et politiques (1969),</li> <li>• Pacte relatifs aux droits économiques, sociaux et culturelles (1969),</li> <li>• Les droits fondamentaux au travail identifiés par l'Organisation Internationale du Travail.</li> </ul>
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité et santé des personnes, des ouvriers sur les chantiers</li> <li>- Droit d'aller et venir</li> <li>- Droit à l'éducation</li> <li>- Egalité des droits et des chances</li> </ul>

### Développement responsable du territoire

Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré</i> ».
Définition complémentaire	Le projet participe au développement et à la dynamisation du territoire dans une perspective de long terme, en répondant à un besoin, ou en anticipant sur la création de nouveaux besoins, ou en accompagnant le développement urbain d'un secteur.
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins en termes de déplacement, d'emplois, d'offres touristiques, d'espaces verts, etc.</li> <li>- Insertion dans une zone d'aménagement concertée</li> <li>- Projets innovants participant à la dynamisation du territoire</li> <li>- Projets soutenant directement l'activité économique dans des zones défavorisées</li> </ul>

### Développement économique du territoire

Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet contribue à la création ou au maintien d'emplois et/ou d'activités économiques pérennes sur le territoire</i> ».
Définition complémentaire	Le projet peut soutenir l'emploi, lors d'un chantier et en phase d'exploitation, ou en accompagnant les projets des PME porteurs de croissance, ou en appuyant les démarches innovantes et la recherche, source de dynamisme et de débouchés potentiels pérennes, ou encore en maintenant une activité économique dans certaines zones.
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création / soutien à des ETP</li> </ul>

### Loyauté des pratiques, achats responsables et relations fournisseurs responsables

Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet est conduit dans le respect des principes de loyauté des pratiques (lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect des droits du travail, équité de traitement...). Des facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans les achats (produits et services) liés au projet. Les pratiques d'achat liées au projet permettent le respect des intérêts des fournisseurs et sous-traitants (délai de paiement, gestion de la dépendance, égalité d'accès à la commande,...)</i> ».
Définition complémentaire	Les différents prestataires agissant sur le projet ont été sélectionnés dans le cadre d'une procédure transparente, dans le respect du principe d'égalité de traitement, de concurrence. Des exigences environnementales et/ou sociales sont prévues dans les cahiers des charges / règlements de la subvention.
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application du Code des Marchés Publics, transparence du processus d'instruction dans le cadre des subventions</li> <li>- Eléments de la démarche « Commande publique responsable » de la Région applicable au projet</li> <li>- Choix de matériaux respectueux de l'environnement, heures d'insertion sociale</li> </ul>

### Concertation avec les parties prenantes

Définition Vigeo 2014	« <i>Le projet fait l'objet d'une concertation adaptée en interne et/ou avec les parties prenantes externes concernées (réunion d'information, comité de pilotage, rencontre associative, représentations d'élus ...), dont les besoins évoqués sont pris en compte</i> ».
Définition complémentaire	Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une concertation visant à prendre en compte les besoins des parties prenantes sans dénaturer l'objet même du projet.
Illustrations possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue et concertation avec les parties prenantes</li> <li>- Description des enquêtes publiques</li> <li>- Description de la concertation lors du processus d'instruction des subventions et/ou lors des bilans sur le projet</li> </ul>

**ADEME**

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

**ANRU**

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

**BÂTIMENT BEPOS  
(dit « énergie positive »)**

Bâtiment qui demande une très faible consommation d'énergie. Sa consommation d'énergie primaire doit impérativement être inférieure à la quantité d'énergie renouvelable qu'il produit grâce à ses équipements.

**CERTIFICATION  
PATRIMOINE HABITAT**

Valorise un programme de réhabilitation engagé par un maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre. Elle prend en compte la qualité de l'enveloppe et des parties communes, le confort et la performance des logements, la sécurité incendie et la santé des occupants.

**CERTIFICATION NF HAUTE  
QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE  
(HQE) BÂTIMENTS TERTIAIRES**

Permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs et en rénovation.

**CERTIFICATIONS PEFC ET FSC**

Elles définissent des règles de gestion durable de la forêt en conformité avec les exigences internationales, qui reposent sur un référentiel PEFC (Pan European Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council).

**CONCEPTION BIOCLIMATIQUE**

Architecture du projet adaptée en fonction des caractéristiques et particularités du lieu d'implantation, afin d'en tirer le bénéfice des avantages et de se prémunir des désavantages et contraintes. L'objectif principal est d'obtenir le confort d'ambiance recherché de manière la plus naturelle possible en utilisant les moyens architecturaux, les énergies renouvelables disponibles et en utilisant le moins possible les moyens techniques mécanisés et les énergies extérieures au site.

**CONTRAT DE PLAN  
ÉTAT-RÉGION (CPER)**

Document de contractualisation entre l'État et la Région établissant une liste de projets devant être menés sur plusieurs années.

**DOGGER**

Il s'agit du principal aquifère géothermique exploité en région parisienne. Il se situe entre 1 500 et 2 000 mètres de profondeur et contient une eau d'une température variant en fonction de la profondeur de 65 à 85 °C.

**DUP**

Déclaration d'utilité publique.

**ÉCO-ACTIVITÉS AU SENS  
DU DISPOSITIF PM'UP**

Projets relatifs au secteur des éco-activités dès lors qu'ils apportent une réponse aux enjeux énergétiques ou qu'ils portent sur la mesure, la prévention et la réparation des pollutions environnementales.

**ÉNERGIE GRISE**

Correspond à la dépense énergétique totale consommée tout au long du cycle de vie d'un matériau, de son extraction à son recyclage, en passant par sa transformation.

**LABEL EFFINERGIE +**

Ce label vise à aller plus loin que le **label BBC** dans la performance énergétique des constructions neuves. Il propose ainsi de baisser de 20% les consommations d'énergie maximales liées aux 5 usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage...) par rapport au niveau de la RT 2012. Il prévoit de passer de 50 à 40 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les logements avec une étape intermédiaire à 45 kWh/m<sup>2</sup>/an jusqu'en 2014. Effinergie + demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20% au Bbio imposé par la RT 2012. Les exigences en matière de perméabilité à l'air sont également renforcées par rapport au label BBC.

**LABEL BEPOS EFFINERGIE 2013**

Label pilote, applicable à court terme, il s'appuie sur la RT 2012 et le label Effinergie+. Le bâtiment doit avant tout respecter les critères du label Effinergie+ et doit également faire l'objet d'une évaluation de l'énergie grise et du potentiel d'écomobilité.

**LABEL BBC EFFINERGIE  
RÉNOVATION**

Le label concerne les constructions résidentiels rénovées, avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire fixé à 80 kWh/m<sup>2</sup>/an, à moduler selon la zone climatique et l'altitude. En Île-de-France, un coefficient de 1,3 doit être appliqué à cet objectif.

**PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ**

Créés en 2005 dans le cadre du lancement d'une nouvelle politique industrielle en France, les pôles de compétitivité sont définis comme le regroupement sur un même territoire d'entreprises, d'établissements

d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Les pôles de compétitivité favorisent la mise en relation entreprises/laboratoires de recherche, ou PME/Grands groupes en Ile-de-France mais aussi à l'international avec des clusters partenaires et disposent de la connaissance de leur écosystème pour aider une entreprise, un laboratoire à identifier les compétences/savoir-faire nécessaires à la concrétisation de leur projet. Ils accompagnent les entreprises, et principalement les PME pour améliorer leur projet en faisant appel à un réseau d'experts parmi leurs membres.

**POTENTIEL D'ÉCOMOBILITÉ  
D'UN BÂTIMENT OU D'UN  
LOGEMENT**

Cela correspond aux consommations d'énergie engendrées par les déplacements des utilisateurs de ce bâtiment ou de ce logement. Lors de l'évaluation de la performance énergétique du bâtiment ou d'un logement, ces consommations sont également prises en compte.

**PRU**

Projet de Rénovation Urbaine.

**REPORT MODAL**

Il permet aux usagers de bénéficier d'une alternative à la voiture en choisissant un mode de transport collectif, plus respectueux de l'environnement.

**RT 2020**

Nouvelle réglementation thermique dont les normes seront en vigueur en France à compter de 2020, en remplacement de la réglementation actuelle (RT 2012). Un de ses objectifs sera de faire en sorte que tous les bâtiments construits après 2020 produiront autant d'énergie qu'ils en consomment.

**SDRIF**

Schéma Directeur Régional d'Île-de-France.

**SIPPEREC**

Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication.

**TCSP**

Transport en commun en site propre.

**ZAC**

Zone d'aménagement concertée.



### **Crédits photographiques**

*Couverture : photothèque Région Île-de-France ; Illustrations : p.16, p.38, p.68, p. 72, p.78 , p.82, p.88 et p. 94 : ©Istock photos ; p.17 : DSF5120©RIF ; p.18 : Lycée neuf Saint-Denis © RIF ; p.20 : 201161128 © RIF ; p.22 : DSCO 3987 © RIF ; p.24 : 20161128 © RIF ; p.26 : Noisy-le-Grand © RIF ; p.28 : Lycée Léonard De Vinci © RIF ; p.30 : ENS © RIF ; p.32 : MSE © RIF ; p.34 : MIDF © RIF ; p. 36 : Vaires-sur-Marne ; p.40 : Métro ligne 4 : stif\_0015061 (station Cité en 2013)©Christophe RECOÛRA - STIF ; p.46 Tram T3 : stif\_0016105 (Porte d'Ivry, 2012)©Christophe RECOÛRA - STIF ; p.50 : tram T615534 © RIF ; p.52 : T7 STIF 0019765 © RIF p.54 : Tram T8 : 2014©Christophe RECOÛRA – STIF ; p.64 : Bus propres © RIF ; p.66 : Gare Saint-Denis ©RIF ; p.69 : GEM0576731 ©RIF ; p.73 : Biodiversité GEM 0526779©RIF ; p. 76 : Sept Sors ©RIF ; p.79 : DAJ0502726 © RIF ; p.80 : Jardin Soubiran©RIF ; p.83 : 034-COCO0551255©RIF ; p.84 : Logement social©RIF ;*



**Région Île-de-France**  
35, boulevard des Invalides  
75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

